
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

Bogart
2020

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2020

Attestation du Rapport Financier Annuel

Rapport de gestion

Rapport de l'organisme de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Rapport DPEF

Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Etat global des gains et pertes consolidés

Tableau d'évolution des capitaux propres et consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes annexes aux états financiers consolidés

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Comptes annuels

Bilan

Compte de résultat

Tableau d'évolution de la situation nette

Tableau des flux de trésorerie

Annexe aux comptes annuels

Résultats au cours des cinq derniers exercices

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

JACQUES BOGART

PARIS

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant l'exercice, de leur incidence sur les comptes annuels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Paris, le 28 avril 2021

David Konckier
Président Directeur Général

13, rue Pierre Leroux - 75007 Paris - Tél. : 01 53 77 55 55

S.A. au capital de 1 194 820,94 € - RCS PARIS 75 B 63 43
TVA Intracommunautaire : FR 83 304 396 047 - Siret 304 396 047 00108 - Code APE : 6420 Z
Siège social : 76-78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris - France

JACQUES BOGART
Société anonyme au capital de 1.194.820,94 €
Siège social : 76/78 avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 304 396 047 (75 B 06343)

Rapport de gestion
Exercice clos au 31 décembre 2020

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

LE GROUPE BOGART

Jacques Bogart est spécialisé dans la production et la commercialisation de produits de parfumerie et de cosmétique.

Chiffre d'affaires par activité

En millions d'euros	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Activité Marques Parfums/Cosmétiques	18,3	30,9	-40,77%
Activité Boutiques	205,2	272,4	-24,66%
TOTAL*	223,5	303,3	-26,3%
*dont CA de nos marques	36,0	50,4	-28,57%

Le chiffre d'affaires « Marques » correspond aux chiffre d'affaires de nos propres marques tout réseau Confondu.

L'activité « Boutiques » est réalisée à travers notre réseau de distribution en propre :

- En France : un réseau sélectif de 31 boutiques.
- En Allemagne : un réseau sélectif de 85 boutiques et 7 franchises
- En Israël : un réseau sélectif de 41 boutiques
- En Belgique : un réseau de 187 magasins sous 2 enseignes
- Au Luxembourg : 20 boutiques

Le CA généré est de 205 M€ en 2020 contre 272,4 M€ en 2019, reflétant l'impact mécanique des fermetures administratives de magasins.

Le CA généré réalisé dans notre réseau par nos marques propres est de 17,7 M€ en 2020 contre 19,5 M€ en 2019.

L'activité « Marques » s'organise autour de 2 familles de produits :

- **parfums** : Le CA généré en 2020 est de 13 M€.
Marques détenues en propre : Bogart, Ted Lapidus et Carven.
Licences de parfums : Chevignon.
- **cosmétiques** : Le CA généré en 2020 est de 3 M€.
Marques détenues en propre : Méthode Jeanne Piaubert, Stendhal et April.

Cette activité a également généré en 2020 un CA de 17,7 M€ dans notre propre réseau de boutiques

La commercialisation des produits est assurée en France par un réseau de parfumeries sélectives et à l'international par des distributeurs locaux et via les filiales du Groupe. Les filiales françaises du Groupe distribuent les produits dans le monde entier.

Deux d'entre elles, produisent, conditionnent les produits du Groupe, et assurent les services de préparation et d'expédition des commandes à travers ses propres sites. Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 par ces deux unités de production auprès de clients hors-groupe est de 2 M€.

Les marques du Groupe sont distribuées en Israël, en Espagne, et au Portugal par des sociétés commerciales implantées dans ces marchés et filiales de Jacques Bogart SA.

Les licences concédées au groupe représentent une part peu significative du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

L'activité « Licences » : le Groupe octroie des contrats de licences par le biais de sa filiale Ted Lapidus, propriétaire de la marque Ted Lapidus, les revenus de ces licences s'élèvent à 0,8 M€.

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2020, le périmètre du Groupe Jacques Bogart a été modifié comme suit : La filiale April Beauty L.L.C. (U.A.E.), créée en fin d'année 2020, est entrée dans le périmètre.

Chiffres clés

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019 Retraité*	31/12/2019 Publié
Chiffres d'affaires	223 505	303 292	303 292
Produits des licences	751	1 208	1 208
Résultat opérationnel	9 050	18 117	17 639
Résultat financier	(4 781)	(4 822)	(4 822)
Résultat avant impôt	4 283	13 303	12 825
Résultat net	2 340	10 606	10 128

* Dans le cadre de l'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

Chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros	31/12/2020	31/12/2019	Variation
France	17	29	-41%
Europe hors France	196	256	-23%
Moyen Orient	6	7	-14%
Amérique	4	7	-43%
Afrique	(1)	2	-150%
Asie	2	2	-%
TOTAL	224	303	-26%

Evolution du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe en 2020 s'inscrit à 9 050 K€ contre un résultat opérationnel 2019 de 17 639 K€ (publié) et 18 117 (retraité), soit 4 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020.

Résultat financier

Le résultat financier du Groupe de (4 781) K€ se décompose comme suit :

Intérêts perçus	40 K€
Intérêts et charges assimilées	(4 467) K€
Résultat de change	(808) K€
Charge nette sur cessions de valeurs mobilières	12 K€
Produits de coopératives	450 K€
Dotation provisions liées à des participations	8 K€

ACTIVITES DES FILIALES FRANCAISES DU GROUPE BOGART

DISTRIBAL :

La société DISTRIBAL exploite le contrat de licence de la marque de cosmétique April appartenant au Groupe.

La Société DISTRIBAL arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 1 601 559 € et un résultat net de (695 904) €.

INSTITUT JEANNE PIAUBERT :

La Société INSTITUT JEANNE PIAUBERT est propriétaire de la marque « JEANNE PIAUBERT ».

La Société INSTITUT JEANNE PIAUBERT arrête ses comptes 2020 avec un revenu de licence de 133 088 € et un résultat net de 59 658 €.

PARFUMERIE ATHENAIS :

La société PARFUMERIE ATHENAÏS S.A.S. exploite 10 magasins de parfumerie au détail dont 6 sont situés en galerie de centres commerciaux à Marseille ou dans sa périphérie, une boutique beauté dans le Printemps de Metz et un site internet de vente à distance de parfums et cosmétiques.

La Société PARFUMERIE ATHENAÏS S.A.S arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 9 738 260 € et un résultat net de (4 186 440) €.

ROSE DE FRANCE :

La filiale Rose de France S.A.S. de la société PARFUMERIE ATHENAIS exploite 2 magasins de parfumerie au détail situés à Nice.

Celle-ci a clôturé ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 2 137 779 €, et un résultat net de 227 255 €.

APRIL :

La filiale APRIL SAS de la société PARFUMERIE ATHENAIS, exploite 18 magasins, situés dans toute la France.

La société APRIL a clôturé ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 7 585 842 €, et un résultat net de (1 164 980) €.

ISD

La société ISD est propriétaire et exploite la marque Close. Celle-ci a clôturé ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 49 446 € et un résultat net de 93 784 €.

JEANNE PIAUBERT :

La société JEANNE PIAUBERT exploite la marque « Méthode Jeanne Piaubert » appartenant au Groupe.

La marque est depuis 1925 une méthode visant le rajeunissement du visage et le remodelage de la silhouette.

La Société JEANNE PIAUBERT arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 2 677 691 € et un résultat net de (82 614) €.

CARVEN PARFUMS:

La société CARVEN PARFUMS a été créée en juin 2010, et exploite la licence de la marque Carven, marque pour les parfums et les cosmétiques appartenant au Groupe.

La Société PARFUM CARVEN arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 3 099 817 € et un résultat net de 33 497 €.

PARFUMS JACQUES BOGART

La société Parfums JACQUES BOGART commercialise les lignes de parfums des marques Jacques Bogart et Chevignon.

La Société PARFUMS JACQUES BOGART arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 8 132 147 € et un résultat net de 1 364 657 €.

PARFUMS TED LAPIDUS :

La société Parfums Ted Lapidus assure l'exploitation de la licence des parfums Ted Lapidus.

La Société PARFUMS TED LAPIDUS arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 4 164 929 € et un résultat net de 494 429 €.

SFFC :

La société S.F.F.C. S.A.S. est la société de mise au point des formulations, de production et de conditionnement de produits cosmétiques pour le Groupe.

La Société SFFC arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 2 312 436 € et un résultat net de (315 453) €.

SFFP:

La société S.F.F.P. SASU exploite l'usine où sont produites et conditionnées toutes les lignes de parfums du Groupe. Elle assure en outre le service de préparation et d'expédition des commandes pour l'ensemble des marques de parfumerie et de cosmétique des différentes sociétés.

Elle clôture son exercice 2020 avec un chiffre d'affaires de 3 984 950 € et un résultat net de 40 203 €.

STENDHAL :

La société exploite la marque « Stendhal » appartenant au Groupe. La marque Stendhal conçoit depuis 1946 des soins, des maquillages et des parfums.

Elle clôture son exercice 2020 avec un chiffre d'affaires de 1 223 375 € et un résultat net de (834 794) €.

TED LAPIDUS :

La société TED LAPIDUS est propriétaire de la marque Ted Lapidus. Elle perçoit des royalties de ses licenciés et gère les enregistrements des produits de la marque.

Elle clôture son exercice 2020 avec un revenu des licences de 876 190 € et un résultat net de 218 168 €.

ACTIVITES DES FILIALES ETRANGERES DU GROUPE BOGART

Les marques du Groupe sont distribuées en Belgique, Allemagne, Espagne, Israël et Dubaï par des filiales de Jacques Bogart SA :

PARFULUX BELGIQUE

La Société arrête ses comptes 2020 avec un résultat net de (2 227) €.

JACQUES BOGART ALLEMAGNE

La Société arrête ses comptes 2020 avec un résultat net de (29 355) €.

JACQUES BOGART ESPAGNE

La Société arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 2 202 532 € et un résultat net de (423 849) €.

PARFULUX DUBAI

La Société arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 368 512 € et un résultat net de 49 548 €.

PARFULUX ISRAEL

La Société arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 1 108 273 € et un résultat net de 457 632 €.

Le réseau de distribution en propre à l'international est composé des filiales suivantes :

APRIL ISRAEL

La Société arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 28 313 146 € et un résultat net de 525 757 €.

PARFUMERIE HC ALLEMAGNE

La Société arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 25 017 926 € et un résultat net de 1 184 165 €.

GROUPE DISTRIPPLUS BELGIQUE

Le groupe arrête ses comptes 2020 avec un chiffre d'affaires de 140 547 747 € et un résultat net de (1 368 576) K€.

Résultat net

La Société JACQUES BOGART SA a établi des comptes pour l'ensemble des Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation défini à l'article L 233-16 du Code de Commerce dont la liste figure sur la plaquette qui vous sera remise lors de l'Assemblée.

Ces comptes consolidés de l'exercice 2020 que nous soumettrons à votre approbation, font ressortir un bénéfice net part du Groupe de 2 339 768 € contre 10 128 337 € (publié) et 10 606 350 (retraité) sur l'exercice 2019.

Cette variation est due à l'impact de la crise sanitaire sur l'ensemble des activités du Groupe.

Endettement financier

- L'endettement financier net négatif du Groupe BOGART (hors dettes de loyers) s'élève à 4 479 K€.
- A fin 2020, l'endettement brut du Groupe (hors dettes de loyers) est constitué (en K€) :

Compte courant d'actionnaires	1 500
Emprunts auprès d'établissements de crédit	70 427
Concours bancaires	11 852

GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration définit et supervise le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont

régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe.

Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique de risque de change de la société vise à couvrir les créances commerciales en Dollar américain de l'exercice, cette couverture n'est pas systématique.

Le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe est soumis à des covenants bancaires.

Les covenants attachés aux principaux emprunts contractés par la société-mère sont les suivants :

- dettes financières nettes/EBITDA <=3,00
- dettes financières nettes/fonds propres<=1,00

En 2020, ces covenants sont respectés.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le service de recherche et de développement de la société JACQUES BOGART SA fournit à ses filiales opérationnelles l'ensemble des informations nécessaires au développement de nouveaux produits. Des études scientifiques avec des performances à atteindre sont réalisées en collaboration avec les responsables de chaque marque.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe a démarré l'année 2021 dans un contexte sanitaire complexe qui limite la visibilité sur l'exploitation 2021. Les boutiques ont été fermées à des périodes différentes dans tous les pays « retail ».

S'il est évident que les fermetures administratives auront à nouveau un impact sur le CA et la rentabilité de l'exercice, le fort rebond d'activité depuis la réouverture du marché israélien est un signe fort d'encouragement.

La première partie de l'année aura contraint le Groupe à des adaptations nécessaires à la réalité de l'activité.

Le second semestre devrait permettre de retrouver une activité de croissance et un retour aux chiffres de 2019.

Fort de l'accélération du développement de produits, la réouverture des magasins européens permettra le lancement de 700 nouvelles références des marques du Groupe :

- Le lancement de 2 nouveaux parfums sur les marques Carven (Carven C'est Paris)
- Un nouveau parfum masculin Jacques Bogart sur la franchise Silver Scent
- La présentation de la première marque de cologne sans alcool : Néo Cologne

- La poursuite de la refonte des lignes de soin de la marque Stendhal ainsi que le lancement de 100 références de maquillage
- Le lancement de 500 nouveaux produits de maquillage sur la marque April
- Le lancement ambitieux d'une nouvelle marque de vernis professionnels : Close

Côté boutiques, le Groupe étend son réseau de distribution avec l'ouverture de 6 premières parfumeries April aux Emirats Arabes Unis à compter du mois de mai. La première implantation verra le jour au premier semestre 2021 au sein de l'emblématique Dubai Mall, le plus grand centre commercial du monde.

Ce projet est la première étape d'un plan de développement ambitieux au Moyen Orient.

Plus largement, le Groupe a engagé une refonte de son organisation retail. Le plan sera dévoilé au mois de juin et mis en place au second semestre.

Le Groupe Bogart reste attentif à de nouvelles opportunités de croissance externe en Europe de l'Ouest.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Cession Usine de Pacy-sur-Eure

Au cours du mois de novembre 2020, à l'issue du contrat de crédit-bail conclu avec FINAMUR en novembre 2010, la société Jacques Bogart SA a levé l'option d'achat de l'usine de Pacy-sur-Eure exploitée par sa filiale SFFP SAS.

Au mois de décembre 2020, la société Jacques Bogart SA a cédé à la banque BPCE cette même usine moyennant un prix de cession de 7 M€.

Prêt Garanti par l'Etat

La société Jacques Bogart S.A. a obtenu un prêt garanti par l'Etat (PGE) de 14,5 M€ pour permettre de financer la période de crise pandémique.

La société a fait part aux établissements financiers concernés la volonté de reporter et d'amortir le paiement des sommes dues sur une période de 5 ans.

Développement du réseau de boutiques

Le Groupe a renforcé son réseau en Allemagne avec l'acquisition de 8 nouvelles parfumeries. Ces nouvelles parfumeries situées dans la région de Cologne vont permettre de compléter son maillage territorial dans la région là où le Groupe n'est pas encore présent.

Changement de règle d'évaluation

Pour une présentation homogène des comptes consolidés, la société Distriplus a modifié la durée d'amortissements de certaines immobilisations corporelles passant de 8 à 10 ans. L'impact à l'ouverture, soit au 1^{er} janvier 2020, est de 1 805 K€ et sur l'exercice 2020 de 486K€.

Rachat de BSAAR

Le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2013 avait décidé d'émettre 75 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 000 €, soit un montant nominal global de 7 500 000 € assorties de 93 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables à échéance

du 18 décembre 2020 par Obligation, soit en tout 6 975 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).

Après le 18 décembre 2013 et jusqu'au 18 décembre 2016, les BSAAR n'étaient ni cessibles ni transférables, sauf en de (i) décès d'un titulaire de BSAAR, (ii) cessation des fonctions de salarié ou de mandataire social au sein du Groupe d'un titulaire de BSAAR, (iii) d'offre public (achat, d'échange, mixte...) sur les actions de la Société par un tiers, et (iv) changement de contrôle.

Les BSAAR qui n'auraient pas été exercés au 18 décembre 2020 auront perdu toute valeur et seront annulés.

En conséquence, au 17 décembre 2020, la société Jacques Bogart SA a décidé de racheter l'intégralité des 6.975 BSAAR au prix de souscription, soit 12,13 € et de les annuler comme prévu.

Magasins fermés, voyages interdits, l'année 2020 fut peu propice à des développements commerciaux structurants. Le Groupe Bogart a concentré ses efforts sur :

- La mise en place des normes sanitaires dans toutes les filiales du Groupe avec la plus grande prudence pour les 2000 salariés et les clients des parfumeries
- L'adaptation des charges à la réalité économique et l'évolution du chiffre d'affaires pour préserver autant que possible la rentabilité de l'entreprise :
 - o Négociation des loyers dans toutes les filiales
 - o Révision des contrats d'achats avec les marques
 - o Mise en place de mesures de chômage partiel
- Le développement de nouveaux produits (parfums et cosmétiques) pour profiter au mieux du rebond de consommation attendu post crise.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

A nouveau contraints par les fermetures administratives en Allemagne et en Israël au premier trimestre puis en France et en Belgique, la rigueur budgétaire a rythmé le début d'année 2021. Des accords d'activité partielle longue durée (ALD) ont été signés avec les partenaires sociaux dans les sociétés françaises.

Signature d'un contrat de location-gérance

Le Groupe Bogart a signé un contrat de location-gérance pour l'exploitation du fonds de commerce de SFFC avec la société Cosmefab pour une durée de 3 ans renouvelable.

La société SFFC a confié la gérance à deux industriels chevronnés qui permettra de développer l'activité avec des investissements adaptés.

Ce partenariat permet à Bogart de concentrer ses investissements et son temps sur du développement de nouveaux produits et l'optimisation de son réseau de distribution.

TUP

Au premier semestre 2021, les actifs des sociétés April SAS et Rose de France SAS ont été transférés à la société Athenaïs par transmission universelle de patrimoine.

Suite à cette opération, l'ensemble du réseau français de parfumeries est intégré dans une seule société.

Parallèlement, l'activité logistique de la société Athenaïs a été recentrée au sein de la société Distriplus.

SUR LES AMORTISSEMENTS

Conformément à la législation en vigueur, il a été procédé aux amortissements nécessaires pour que le bilan soit sincère et donne une image fidèle de la Société.

A noter que la société Distriplus a modifié la durée d'amortissement de certaines immobilisations corporelles passant de 8 à 10 ans.

SUCCURSALES EXISTANTES

Jacques Bogart Portugal (Portugal): succursale de J.Bogart Espana SL

FILIALES ET PARTICIPATIONS

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

- April Beauty L.L.C.

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a cédé les participations suivantes :

- Néant

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Dans le cadre des différents programmes de rachat d'actions visés par les Assemblées générales, 727 740 actions Jacques Bogart sont détenues par la société au 31 décembre 2020, soit 4,64% du capital.

La société Jacques Bogart SA a mis fin à son contrat de liquidité avec la société Louis Capital Markets le 30 octobre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les opérations intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

En euros	Nombre de titres	Cours Moyen	Cours fin de période	Valeur	Valeur de fin de période	Ecart
Au 31.12.19	501 933	7,78	11,10	3 907 242,95	5 571 456,30	1 664 213,35
Au 31.12.20	727 740	8,08	10,50	5 878 946,02	7 641 270,00	1 762 323,98

Par ailleurs, il est proposé à la prochaine assemblée générale Mixte appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020 de renouveler ce programme sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables.

En résumé, ce nouveau programme de rachat par la société de ses titres serait le suivant :

a) Objectifs :

- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le Conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la précédente Assemblée Générale ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues, notamment les décisions de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 22 mars 2005 et 1er octobre 2008, et conforme à la charte de déontologie AMAFI du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
 - Sous-condition suspensive de l'adoption de résolution relative à l'attribution gratuite des actions dans les conditions prévues par ladite résolution.

b) Limite :

10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 1 action, ramenée à 5 % pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

c) Conditions financières :

Prix maximum d'achat par action : 30 euros.

Montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions autorisé : 20.000.000 euros.

d) Durée de l'utilisation :

A compter de l'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020, pour 18 mois au plus, étant précisé que la prochaine Assemblée Générale Mixte annulera la précédente autorisation et le précédent programme et y substituera, sans discontinuité, la nouvelle autorisation.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons des salariés (ou anciens salariés) de la société, et des salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 et qui détiennent une quelconque participation en tant qu'actionnaire nominatif dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2020 :

- Monsieur Nicolas DEWITTE, Directeur Général adjoint, titulaire d'un contrat de travail détient 35.333 actions
- Monsieur Jonathan KONCKIER, détient 2.083 actions
- Madame Patricia SFARA, détient 820 actions

INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

La composition du capital de la Société JACQUES BOGART SA est la suivante :

	Actions	% actions
S.B.N.	8 241 460	52,57
L.D.J.	4 842 879	30,89
David KONCKIER	712 560	4,55
Régine KONCKIER	60	NS
Jacques KONCKIER	60	NS
Total concert familial	13 797 019	88,01%
Public et autres	1 878 002	11,99%
TOTAL	15 675 021	100,00%

Participation dans le capital

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous donnons les indications suivantes en fonction des informations reçues en vertu des dispositions des articles L 233-7 et L 233-12 du même Code :

I – Identité des personnes morales ou physiques détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social au 31 décembre 2020 :

- plus du quart : SC L.D.J
- plus de la moitié : SC SBN

II – Participation dans d'autres Sociétés :

Nos diverses participations au 31 décembre 2020 figurent dans l'annexe aux comptes sociaux.

VARIATIONS DU COURS DU TITRE BOGART

31 décembre 2019 : 11,10 €

31 décembre 2020 : 10,50 €

Année 2020 :

Cours le plus haut : 11,60 €
Cours le plus bas : 6,16 €

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des créances et des dettes hors Groupe, par date d'échéance :

Le solde fournisseurs hors Groupe se décompose comme suit :

	<u>Inférieur à 60 jours</u>	<u>Supérieur à 60 jours</u>	<u>Total</u>
au 31/12/2019	554 382 €	56 119 €	610 501 €
au 31/12/2020	31 511 €	820 313 €	851 824 €

Le solde clients hors Groupe se décompose comme suit :

	<u>Inférieur à 60 jours</u>	<u>Supérieur à 60 jours</u>	<u>Total</u>
au 31/12/2019	4 275 €	2 007 €	6 282 €
au 31/12/2020	4 339 €	6 404 €	10 743 €

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

En application des dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 5 du Code de commerce, nous vous présentons les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société ainsi que ses engagements dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités et en faveur de l'économie circulaire: [rapport ci-joint](#)

INDICATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESENTATION DES MESURES PRISES POUR LES REDUIRE EN METTANT EN OEUVRE UNE STRATEGIE BAS CARBONE (ARTICLE L.225-100-1 4°)

L'activité du Groupe n'est pas directement concernée par les changements climatiques. Le Groupe a mis en place des mesures permettant de diminuer ses rejets de gaz à effet de serre, notamment avec des actions telles que l'installation de panneaux photovoltaïques en Belgique, l'installation d'éclairage LED basse consommation dans beaucoup de magasins...

PRESENTATION DES COMPTES ET ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE

La Société JACQUES BOGART SA est la Société holding du Groupe. Elle fournit à ses filiales opérationnelles des prestations de services matérielles et intellectuelles qu'elle facture. Elle a un rôle d'animation et de direction générale de ses filiales.

La Société a clôturé son exercice avec un chiffre d'affaires de 7 130 064 € au 31 décembre 2020, contre 8 922 873 € au 31 décembre 2019.

Le résultat net comptable de l'exercice s'inscrit à 11 099 582 €, contre 5 930 874 € au 31 décembre 2019.

Affectation des résultats

Les comptes de la Société JACQUES BOGART SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 font ressortir un résultat net d'un montant de 11 099 582,11 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de 11 099 582,11 € de la façon suivante :

- Au poste « Autres réserves » pour un montant de 7 494 327,28 € qui deviendra ainsi créditeur pour la somme de 41 485 825,14 €,
- Au paiement de dividendes pour un montant de 3 605 254,83 €

Le dividende net revenant à chaque action s'établit comme suit :

- dividende net distribué au titre de l'exercice 2020 : 3 605 254,83 €
- dividende distribué par action : 0,23 €

La mise en paiement du dividende sera effectuée le 06/07/2021.

Montant des dividendes des trois derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes, au titre des trois précédents exercices et le montant des revenus éligibles à l'abattement des 40 % ainsi que le montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégories d'actions :

Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices					
Exercice	Revenus éligibles à l'abattement			Autres revenus non éligibles à l'abattement	
	Dividendes		Autres revenus distribués		
	dividendes	dividendes net par action			
2017	2 664 753,57 €	0,17 €			
2018	3 135 004,20 €	0,20 €			
2019	3 605 254,83 €	0,23 €			

Les distributions au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2017 sont éligibles en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30%, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social était divisé en 15.675.021 actions ordinaires de € 0,076224520 chacune, soit un total de 1 194 820,94 €.

Sur les dépenses et charges somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne font pas état des sommes correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Sur les frais généraux non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinques du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne font pas état de sommes correspondant à des amortissements non déductibles fiscalement (article 39-5 du C.G.I.).

Tableau des résultats des cinq dernières années

Au présent rapport, est joint le tableau prévu à l'article R 225-102 du Code de Commerce, et faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

MONTANT DES PRETS CONSENTE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant.

Nous espérons que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises, et ainsi donner quitus aux membres du Conseil d'Administration et à Monsieur David KONCKIER, Président du Conseil d'Administration, pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration



Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Jacques Bogart SA

76-78 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

SAS CABINET DE SAINT FRONT

3, rue Brindejonc des Moulinais - 31500 Toulouse

Tél. : 05 61 24 74 40 - www.cabinetdesaintfront.fr - e-mail : secretariat@cabinetdesaintfront.fr

Cabinet de Saint Front, Cabinet spécialisé en Développement durable

N° SIRET : 494 642 978 00014 - CODE NAF / 7022Z

Société anonyme par actions simplifiée – Capital de 8 800,00€

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - o Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹ ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans au paragraphe introductif du Modèle d'affaires ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 41% et 100 % des données sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre février et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de 12 semaines. Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration [représentant notamment les directions générale, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

¹ *Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :*

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- *Pourcentage de produits vendus par les marques qui répondent aux guidelines clean*
- *Consommation d'énergie usines : KWH/produit fabriqué*
- *Part du chiffre d'affaires réalisé via la carte de fidélité*
- *Taux d'absentéisme*

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous attirons l'attention du lecteur sur :
 - o le périmètre de la Déclaration précisé dans le paragraphe introductif du Modèle d'affaires ;
 - o la variabilité des modalités de calcul du taux d'absentéisme entre les entités, telle que précisée dans la Note méthodologique associée à cet indicateur ;
 - o les consommations d'énergie ne couvrant que les 2 usines de production du Groupe.

Fait à Toulouse, le 28 avril 2021

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front

Présidente



GROUPE BOGART

DÉCLARATION DE PERFORMANCES
EXTRA-FINANCIÈRES 2020

DÉCLARATION DE PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES 2020

DÉCLARATION DE PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES 2020

Le Mot du Président – Introduction	4
Modèle d'affaires	6
Stratégie & Valeurs	7
Description des marques & du retail	8
Gestion de la COVID-19.....	13
Tableau des risques	14
 1. Concevoir des produits vertueux	15
<i>Formules responsables</i>	
<i>Vigilance accrue à toutes les étapes du cycle de vie du produit</i>	
<i>Plus d'écoconception dans les packagings</i>	
 2. Diminuer l'empreinte environnementale de notre activité	23
<i>Réduction de la consommation énergétique</i>	
<i>Réduction des pollutions et déchets</i>	
 3. Satisfaire nos clients	26
<i>Produits efficaces</i>	
<i>Offre en ligne avec les aspirations des clients</i>	
<i>Expérience multicanale</i>	
 4. Garantir le bien-être de nos salariés.....	31
<i>Santé, sécurité et bien être au travail</i>	
<i>Emploi et développement des compétences</i>	
<i>Diversité et inclusion</i>	
 Principaux Fait Marquants de 2020.....	35
Conclusions et Perspectives	36

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Si 2020 et sa crise sanitaire sans précédent a bouleversé toutes les prévisions du secteur et ralenti l'activité de notre Groupe, elle a conforté des choix stratégiques opérés au cours des dernières années sur nos marques et notre réseau retail et confirmé de grandes tendances de consommation.

Les mutations récentes dans les usages et actes d'achat des produits de beauté, avec notamment l'émergence d'un consomm'acteur hyperconnecté et exigeant trouvent un écho dans nos derniers lancements, cleans et respectueux de l'environnement, mais que nous souhaitons inscrire dans une expérience encore plus forte et unique.

La satisfaction client est centrale dans notre démarche, une quête permanente qui mobilise toutes les énergies sur tous nos marchés : siège, filiales, sites industriels et points de vente collaborent étroitement pour établir une relation transparente et durable avec les clients sur laquelle nous bâtissons notre croissance de demain.

Enfin, l'intégration progressive de nouvelles entités et la gestion de la covid-19 ont challengé nos organisations, et de prochains changements structurels nous permettront de mieux appréhender les enjeux environnementaux et sociétaux et de poursuivre notre dynamique positive et responsable. »

David Konckier
Président-Directeur Général



STENDHAL
PARIS

ÉLIXIR
DE LYS

Le Concentré
Concentrate

Au Complexe
d'Acides de Fleurs

Depuis 1975, le Groupe Bogart est spécialisé dans la création, fabrication et commercialisation de parfums et de produits cosmétiques de luxe, vendus dans plus de 80 pays dans le monde.

Ses activités ont évolué progressivement, jusqu'à la maîtrise totale de la chaîne de valeur des produits de beauté : de l'idée à la formulation, de la production à la distribution.

L'activité Diffusion du Groupe concerne le développement des marques :

- ✓ Création de 8 marques de parfum et de cosmétiques dans ses bureaux parisiens
- ✓ Formulation des produits de beauté dans ses laboratoires à Mourenx
- ✓ Production dans ses 2 usines françaises :
 - o l'usine SFFC, à Mourenx pour les cosmétiques pour le compte de ses marques, ou pour le compte de tierces marques en tant que faonnier,
 - o l'usine SFFP de Pacy sur Eure pour les parfums. Cette dernière usine est également la plateforme logistique de distribution des marques du Groupe.

L'activité Boutiques englobe la Distribution dans ses 371 parfumeries sélectives et drugstores situés en France, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et en Israël.

Le Groupe Bogart possède également des filiales en Espagne, au Portugal et à Dubaï) qui ont été exclues de la présente étude). Il exploite par ailleurs la marque Ted Lapidus (vêtement, horlogerie, parfums, maroquinerie) et en assure le développement par l'intermédiaire de licenciés.

DÉCLARATION DE PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES 2020

8 MARQUES

EN PROPRE OU SOUS LICENCE

PARIS
PARIS
JACQUES BOGART

TED LAPIDOUIS

CARVEN
PARIS
PARFUMS

Chevignon

STENDHAL
PARIS

MÉTHODE
JEANNE PIAUBERT
PARIS

April
PARIS

Close

FABRIQUANT-RETAILER

DE PRODUITS DE BEAUTÉ

- ✓ Groupe créé en 1975 spécialisé dans la création, la fabrication et la commercialisation de parfums et cosmétiques.
- ✓ 1860 collaborateurs dans le monde
- ✓ 220M€ de chiffre d'affaires
- ✓ Actionnariat à 90% familial
- ✓ Côté sur le marché réglementé d'Euronext Paris
- ✓ Modèle vertueux d'intégration verticale
 - ➔ Maîtrise de toute la chaîne de valeur
 - ➔ Compréhension et appréhension des enjeux des retailers dans la création des marques



R&D

40 actifs étudiés, projet CLEAN en 2019



NATURAL ORIGIN
INGREDIENTS



14 lancements

81 lancements

10 lancements



PRODUCTION

EN 2020

SFFP

Usine de Parfums
Pacy sur Eure (27)
4 millions d'unités



SFFC

Usine de Cosmétiques
Mourenx (64)
2,3 millions d'unités

RÉSEAU PROPRE

371 parfumeries sélectives
et drugstores sur 5
territoires



HC
PARFUMERIE

APRIL



PLANET PARFUM

MILADY



AUTRES RETAILERS

8000 points de vente
80 pays



AMBITIONS POUR DEMAIN

- ✓ S'appuyer sur des marques fortes et complémentaires, respectueuses de la peau et de l'environnement pour consolider et étendre leur distribution internationale et leur notoriété.
- ✓ Développer le réseau de points de vente, et renforcer leurs synergies pour devenir un acteur incontournable de la distribution de produits de beauté et améliorer la satisfaction client.

STRATÉGIE & VALEURS

Le Groupe Bogart s'appuie sur des experts métier pour développer des marques fortes aux positionnements image et prix complémentaires. Fort de son réseau de boutiques et d'une distribution internationale qui consolident sa connaissance client, il adapte son offre pour répondre aux tendances, aux contraintes et aux aspirations de tous : distributeurs, retailers ou consommateurs.

Pour ce faire, le Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs et chacun des projets soient animés par ses valeurs cardinales :

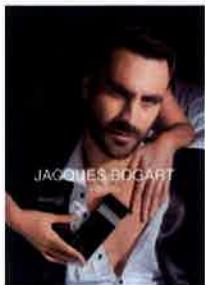
- La quête de l'Excellence : à toutes les étapes de la création et de la distribution et dans toutes les disciplines, ils remettent en question les dogmes pour toujours améliorer la satisfaction des clients.
- L'encouragement de la Créativité : le Groupe promeut les idées nouvelles et, du fait de son modèle de fabricant-retailer (marques et réseaux challengers), favorise le partage des bonnes pratiques inter-métiers pour apporter des solutions innovantes et ainsi se différencier de ses grands compétiteurs.
- Le goût d'Entreprendre : valeur pionnière du groupe qui a débuté dans les années 70 par une extraordinaire aventure familiale, la passion de l'univers de la beauté et la vision de ses dirigeants lui a permis d'accélérer sa croissance au cours des dernières années.

Ses perspectives de développement s'articulent aujourd'hui autour de ses 2 activités :

- Diffusion : consolider ses marques et en développer de nouvelles (créations ou rachats)
- Boutiques : rentabiliser et développer son réseau en améliorant son maillage territorial

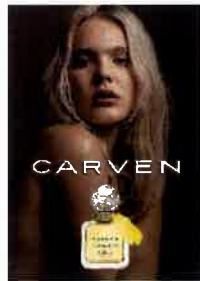
MARQUES

Depuis sa création, le Groupe Bogart s'est constitué un portefeuille de 8 marques, de parfums puis de soins et de maquillage, aux positionnements volontairement complémentaires pour couvrir l'ensemble des besoins des clients. Elles sont au cœur de sa stratégie de développement. Des projets de création ou de transformation de marques portant des valeurs d'écoresponsabilité sont en cours pour 2021.



JACQUES BOGART

« Je ne crée que pour l'homme », telle est la devise de la marque JACQUES BOGART depuis sa création. Elle ne cesse d'affirmer son univers 100% masculin où virilité et force de caractère sont reines.



CARVEN

La mythique Maison Carven continue son aventure olfactive avec des créations féminines et masculines en qui bouillonne toute la belle énergie de la mode.



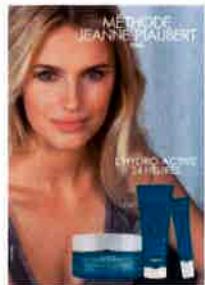
TED LAPIDUS

TED LAPIDUS s'épanouit dans l'univers du parfum autour de quatre valeurs essentielles : la sensualité, la simplicité, la qualité et la naturalité.



CHEVIGNON

C'est en 1991 que naît le premier parfum Chevignon. Dès lors, authenticité et qualité empreintes de la culture ouest-américaine ont signé tous les lancements de cette marque.



MÉTHODE JEANNE PIAUBERT

Fidèle à l'esprit de sa fondatrice, cette marque de soins experts s'appuie sur une méthode unique de rajeunissement et de remodelage du visage et du corps.



STENDHAL

Incarnant le luxe et l'élégance à la française depuis plus de 70 ans cette marque offre une efficacité et une sensorialité inégalées sur les axes soin, maquillage et parfum.



APRIL

Cette marque généreuse offre un large choix de produits de bain, de soin et de maquillage aux formules sensorielles made in France pour faire craquer toutes les femmes.



CLOSE

100% belge et pas peu fière de l'être, cette marque qui, comme son nom l'indique, se veut au plus près des passionnées de beauté et de leurs envies, propose du maquillage et des soins d'un luxe accessible.

DÉCLARATION DE PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES 2020

Que ce soit en B2B, où le Groupe a une offre très variée à proposer aux distributeurs et aux retailers, ou en B2C dans ses propres points de vente, sa volonté est de développer des marques fortes, aux ADN différents pour pouvoir toucher une clientèle large, quels que

soit son pouvoir d'achat ou ses critères d'achat. La totalité de la routine beauté des femmes est couverte avec ce portefeuille de marques.

	Jacques Bogart	Carven	Ted Lapidus	Chevignon	Méthode Jeanne Piaubert	Stendhal	April	Close
Parfum	X	X	X	X		X	X	
Soin	X				X	X	X	X
Maquillage						X	X	X
Bain	X	X	X	X			X	X



DISTRIBUTION

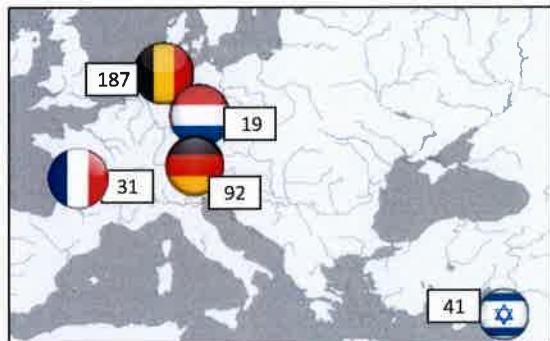
Comme beaucoup de groupes cosmétiques, Bogart a une double-activité Business-to-consumer (B2C) et Business-to-business (B2B).

- ✓ Le B2C concerne la vente en ligne directe aux clients finaux, via les sites e-shop des 3 marques Méthode Jeanne Piaubert, Stendhal et Carven (ventes Sell-out)
- ✓ Le B2B englobe tout le reste de l'activité avec 3 types de clients :
 - les distributeurs qui sont des intermédiaires et revendent les produits aux retailers en échange de prestations diverses pour les marques,
 - les retailers pour un modèle de distribution Direct-to-retail,
 - les retailers du Groupe.

Le groupe jouit d'une forte internationalisation comme l'illustre sa présence dans 80 pays (Brésil, Espagne, Allemagne et Russie pour les plus importants).

Depuis 2004, le Groupe Bogart a racheté différents réseaux de boutiques nationaux pour constituer un maillage territorial unique, en Europe et en Israël.

- ✓ Allemagne : 92 parfumeries sélectives HC Parfümerie et Gottmann
- ✓ Belgique : 80 parfumeries sélectives Planet Parfum et 107 drugstores Di
- ✓ France : 31 parfumeries sélectives APRIL
- ✓ Israël : 41 parfumeries sélectives APRIL
- ✓ Luxembourg : 3 Planet Parfum et 17 boutiques Milady



Répartition géographique des boutiques en propre

DYNAMIQUE RESPONSABLE

Le Groupe Bogart a pour ambition de construire sa stratégie de développement autour des enjeux sociaux, sociétaux, éthiques et environnementaux, propres au secteur de la distribution de produits de parfums et cosmétiques. Ainsi, il est important d'identifier les principaux risques pouvant impacter l'activité du Groupe, afin de mieux les maîtriser.

La Déclaration de performance extra-financière du Groupe Bogart découle de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, qui transpose la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières (anciennement dispositif Grenelle II).

Les informations sociales, environnementales et sociétales du présent rapport couvrent l'ensemble des activités du Groupe du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. La compilation des données présentées et le choix des indicateurs tiennent compte des seuls impacts pertinents et significatifs au regard de l'activité du Groupe. Sa politique globale n'étant pas strictement formalisée, des indicateurs probants ne peuvent être, à ce jour, mis en évidence pour l'intégralité des risques identifiés.

Ayant conscience que la responsabilité sociétale des entreprises et la gestion des risques partagent de plus en plus d'enjeux, les responsables des principaux services du Groupe Bogart se sont réunis afin d'identifier les risques associés à son modèle économique. Ces risques sont globaux et interdépendants, et peuvent engendrer des répercussions à l'échelle du Groupe. Leur anticipation et prévention sont indispensables pour la pérennité de l'entreprise. Leur maîtrise est essentielle à la croissance du Groupe.

De cette étude ressortent 4 risques majeurs qui mettent en exergue les performances extra-financières du Groupe et mobilisent l'ensemble des collaborateurs au quotidien.

Par conséquent, ce rapport présente les politiques, actions, résultats et indicateurs de performance relatifs aux risques identifiés.

Le respect du bien-être animal n'a pas été retenu comme risque, bien que conformément à la législation européenne qui interdit toute expérimentation animale pour tous les produits cosmétiques finis mis sur son marché, le Groupe Bogart ne teste pas ses produits sur les animaux.

Les différents accords collectifs existants n'étant pas, pour l'instant, généralisés et adaptés à l'ensemble des entités du Groupe, il n'a pas été considéré comme opportun de l'intégrer dans la présente DPEF. Sont exclus également de l'étude les risques autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, l'alimentation équitable, responsable et durable puisqu'ils ont été jugés peu pertinents au regard de l'activité du Groupe.

Et bien qu'il n'existe pas encore de « Guide des Politiques et Procédures » en la matière, la lutte contre le blanchiment d'argent et plus généralement les fraudes parmi lesquelles l'évasion fiscale ainsi que la lutte contre la corruption font partie des valeurs fondamentales du Groupe, en application du Principe 10 du Pacte Mondial des Nations Unies. Les risques qu'ils induisent n'ont toutefois pas été jugés pertinents pour la présente analyse.

A horizon 2022, le Groupe tend à formaliser l'ensemble de ses politiques, ce qui traduira plus particulièrement via la rédaction de politiques sur les enjeux de « Préservation des ressources » et « Collaborateurs motivés ». Des indicateurs clés de performance seront ainsi identifiés pour l'ensemble des enjeux

GESTION DE LA COVID-19

Ce risque sanitaire inédit n'avait pas été anticipé et a nécessité la mise en place dès mars 2020 de mesures strictes pour assurer la santé et sécurité de l'ensemble des salariés, puis dans un second temps d'adaptation pour veiller à pérenniser l'activité tout en garantissant le bien-être des salariés.

Les différents sites et pays ont adapté leur organisation suivant les contraintes légales et les conditions sanitaires locales.

Sièges

Depuis mars 2020, une partie des équipes sont en télétravail. L'accès au bureau est autorisé en cas de nécessité et les gestes barrières stricts. Les masques et gel sont distribués quotidiennement aux salariés.

Les déplacements nationaux et internationaux ont été annulés, au profit de réunions en vidéoconférence. Des mesures de chômage partiel ont été prises et adaptées en fonction du niveau d'activité des services, pour pérenniser l'emploi.

Tous les projets ont été maintenus grâce à la mobilisation des collaborateurs et la mise en place progressive de serveurs à distance et d'équipement informatique adéquat pour garantir une reprise d'activité optimale.

La situation sanitaire, ayant profondément modifié les modes de consommation de produits de beauté, a accéléré le projet de refonte des sites e-commerce et du CRM des retailers. Il verra le jour courant 2021.

Usines

Les lignes de production des 2 usines à Pacy-Sur-Eure et Mourenx ont également fermé dès mars 2020.

La reprise de l'activité a été très progressive, suivant les différentes phases de déconfinement sur le site de Mourenx. Ce site de cosmétique du groupe a fait des dons de produits de soin, masques et blouses aux EPHAD locaux.

L'usine de parfums a rapidement repris un niveau d'activité normale, notamment pour produire du gel hydroalcoolique. 8584 litres ont été fabriqués pour la protection des collaborateurs et distribués gracieusement aux collectivités du département de l'Eure (EPHAD, mairies, maisons de santé, pompiers, ...)

Boutiques

Nos salariés dans les boutiques étant les plus exposés, des protocoles sanitaires très stricts ont été implémentés pour assurer leur sécurité ainsi que celle des clients lors du déconfinement et dans le respect rigoureux des règles gouvernementales locales.

Un fond d'aide pour certains salariés en difficulté a été mis en place en Israël, tout comme leur accompagnement dans les démarches administratives.

TABLEAU DES RISQUES

	PRODUIT	ENVIRONNEMENTAL	COLLABORATEURS	CLIENTS
Description du risque	<ul style="list-style-type: none"> *Risque sanitaire lié à un produit provoquant des allergies ou contenant des MP décriées, de dénigrement de la marque. *Risque médiatique de mauvais commentaires clients sur les réseaux sociaux ou les sites de retailers. *Risque financier à devoir retirer un produit du marché. 	<ul style="list-style-type: none"> *Risque financier lié à une de surconsommation énergétique. *Risque écologique de non maîtrise des impacts environnementaux de notre chaîne de valeur. *Risque médiatique lié aux sourcings lointains des MP et packagings 	<ul style="list-style-type: none"> *Risque de perte de savoir-faire induisant un ralentissement des process. *Risque de démotivation des collaborateurs *Risque médiatique de mauvaise image de marque-employeur. 	<ul style="list-style-type: none"> *Risque financier de baisse de la fréquentation des boutiques. *Risque médiatique de mauvais commentaires sur l'expérience client.
Indicateur Clef de Performance	Pourcentage de produits vendus par les marques qui répondent aux guidelines clean	Consommation d'énergie : *Usines : KWH/produit fabriqué	Absentéisme	Pourcentage d'achats encartés en part de chiffre d'affaire (fidélité)
Objectif / Engagement	100% du portefeuille de marques répondant à une charte clean en 2026	Réduction de 20% de la consommation énergétique des usines entre 2019 et 2024	Diminution de l'absentéisme d'un quart par entité d'ici 2023.	Augmentation de 10 points d'achats encartés en plus entre 2020 et 2023 par retailer
Diligences	<ul style="list-style-type: none"> *Durcissement de la black list *Augmentation du nombre de matières premières interdites *Diminution du nombre d'ingrédients sur les INCI *Veille réglementaire *Produits Made in France *Lancement de produits de soin exclusivement vegan 	<ul style="list-style-type: none"> *Installation de panneaux solaires en Belgique fin 2019 *Travaux d'isolation *Sensibilisation des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> *Dotations aux salariés *Mise en place du télétravail *Mise à disposition du réseau sur dropbox *Augmentation de l'équipement en ordinateur portable des équipes 	<ul style="list-style-type: none"> *Visite de clients mystères *Améliorer l'UX online et offline

STENDHAL
PARIS

PUR LUXE
Le Soin Global Anti-Âge

1 CONCEVOIR
DES PRODUITS
VERTUEUX

DES SOINS PROPRES

Le groupe Bogart a toujours prêté une attention accrue à mettre sur le marché des produits de qualité, reflétant son savoir-faire et ses valeurs, étant bien conscient des risques sanitaires que pourraient engendrer des produits ayant provoqué des allergies ou autres réactions cutanées, ou des produits défectueux ; son image de marque étant en jeu. Cette attention a été décuplée ces dernières années au vu de plusieurs éléments : la recherche des consommateurs de toujours plus de transparence et d'éthique de la part des marques, l'utilisation d'applications d'évaluation des produits, et la puissance de frappe des réseaux sociaux qui permettent la prise de parole facile et immédiate des consommateurs.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a été une source de questionnements et de remise en question et n'a fait que renforcer ces tendances sociétales. En effet les consommateurs veulent consommer moins mais mieux, veulent se tourner vers des produits sûrs, vers des marques qui rassurent par leur savoir-faire, leur qualité, leur engagement. Cette crise a également provoqué des questions sur la mondialisation : pour les consommateurs, qui sont restés confinés chez eux, la question de l'environnement proche, de ce que peut offrir le local, la proximité a pris un sens nouveau. Pour les entreprises, la dépendance aux fournisseurs étrangers est un risque puisqu'il implique des retards de livraison, une complexité logistique, une inertie certaine ; tandis que le « local » a montré une certaine souplesse, une rapidité et une agilité dans les processus de fabrication. Il répond de plus à une volonté de la population de consommer au plus proche de chez elle, avec moins d'intermédiaires, et plus de transparence.

Aussi, le groupe Bogart, prenant en compte tous ces signaux forts, s'est fixé comme objectif d'avoir à horizon 2026 100% de son portefeuille cosmétique « clean » (au sens où il répond à une charte de formulation stricte fixée en interne). Il a même renforcé ce dispositif par de nouvelles mesures, l'a étendu à l'activité parfumerie, et souhaite étudier d'autres pistes, notamment l'approfondissement du sourcing français.

Le projet CLEAN porte ses fruits

Le chantier CLEAN, initié en 2018, a commencé à porter ses fruits cette année. Pour rappel, ce projet impose une nouvelle charte de formulation pour ses marques propres suivant un principe de prudence et allant bien au-delà de ce que la législation européenne impose. Elle permet au Groupe Bogart de se prémunir à terme contre les risques médiatiques liés à des ingrédients controversés ou à des reformulations réglementaires. L'objectif est de réduire les risques d'allergies ou autres réactions du consommateur (via la baisse du nombre d'ingrédients dans nos formules et via la suppression systématique de toute matière première

suspectée type phén oxythanol, perturbateurs endocriniens), également de réduire l'impact écologique des formules (via l'interdiction des silicones, des tensioactifs sulfatés) et enfin de réduire le risque médiatique (via l'interdiction des huiles minérales, des parabènes).

C'est un chantier complexe et de grande ampleur qui s'inscrit dans la durée. En effet, les temps de développement sont longs, propres à chaque marque, et peuvent s'avérer complexes au vu des contraintes mais l'objectif que s'est fixé le groupe pour ses marques cosmétiques est clair.

100% du portefeuille de chacune des marques de soin devra être clean en 2026. A date l'état des lieux est le suivant :

	2019	2020	Objectif 2021
Méthode Jeanne Piaubert	0%	9%	12%
Stendhal Hors make-up	11%	34%	51%
April Hors make-up	2,9%	76%	78%

Part des soins cosmétiques « clean » dans le portefeuille soins total de chaque marque propre du Groupe

Outre le projet Clean, les marques de cosmétiques du groupe se sont données comme objectifs à horizon 2026 que chaque nouvelle formule soit végane et ait au moins 95% d'ingrédients d'origine naturelle dans leurs formules. Ces nouveaux critères sont pris en compte en amont puisqu'ils figurent dans les briefs produits depuis cette année.



Stendhal a ainsi lancé cette année 8 nouveaux soins aux formules made-in-France, véganes et cleans (sans phénoxy, sans parabène, sans silicone) : Elixir de Lys Le Concentré et la gamme Pur Luxe. Stendhal a de la même manière qu'April développé des pictogrammes qui précisent les engagements de la marque en matière de naturalité

Des parfums plus respectueux de la peau

Concernant notre activité parfums, l'année 2020 a été marquée par deux chantiers :

Le premier chantier a concerné **l'abandon des phtalates** : ces substances (qui permettent de dénaturer l'alcool) bien que n'étant pas interdites, sont controversées car potentiellement considérées comme des CMR ou perturbateurs endocriniens.

Le groupe Bogart a donc décidé de les supprimer et de les remplacer par un autre dénaturant produit en France : le TDA-Bitrex. Tous nos parfums fabriqués depuis septembre 2020 sont donc sans phtalate !

Le deuxième chantier fut la mise en place d'une **charte de formulation des parfums**. Les parfums, dont les concentrés élaborés par les maisons de parfum sont strictement confidentiels et dont les compositions sont beaucoup plus courtes que des soins cosmétiques, ont été scrutés, évalués par les journalistes, applications et associations de consommateurs plus tardivement que les soins cosmétiques. Néanmoins, dans un souci de transparence et de responsabilité vis-à-vis de ses consommateurs, le groupe Bogart a mis au point cette année sa blacklist parfum, fondé sur le même principe de précaution que celle des cosmétiques, en allant au-delà de ce que la réglementation impose et en excluant toute substance controversée et autres allergènes décriés médiatiquement.

Enfin, le projet de lancement d'une nouvelle marque en 2021 a mobilisé les équipes : elle poussera le curseur du « clean » et de la naturalité bien plus loin que le fait le marché.

Vigilance accrue à toutes les étapes du cycle de vie du produit

Afin de garantir l'innocuité, la qualité et l'efficacité du produit tout au long de son cycle de vie, une série de tests et de contrôle rigoureux sont réalisés à différentes étapes. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que l'évolution des formules (réduction du nombre d'ingrédients, augmentation de la naturalité, substitutions de conservateurs) tend à augmenter le risque potentiel d'allergie des consommateurs. Bien conscient de l'enjeu, le Groupe Bogart a nommé en 2019 un nouveau Responsable de la Qualité sur chacun de ses sites de production, sites soumis BPF Cosmétiques (ISO 22716), de manière à garantir le développement de produits cosmétiques de qualité.

Les matières premières, les articles de conditionnement, les formules, et les lots ainsi que les produits finis font l'objet de différents tests et contrôles.

Une attention très particulière est apportée à l'efficacité et à la sensorialité des formules lancées sur le marché. Pour tout développement de formules cosmétiques, des contrôles de stabilité, bactériologiques, et d'innocuité sont réalisés, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction sur un panel représentatif de consommateurs pour valider les allégations formulées sur les packagings.

De plus en plus, des tests sous contrôle dermatologique et ophtalmologique sont réalisés, et couplés à des tests cliniques de mesure de l'efficacité pour pouvoir prouver l'efficacité des produits.

Chaque nouveau produit développé donne lieu à l'élaboration d'un dossier d'auto-évaluation de l'efficacité, conformément aux recommandations et procédures techniques établies par le COLIPA (Comité de liaison de la parfumerie) ou Cosmetics Europe. Cette association européenne des cosmétiques veille au développement de produits sûrs pour les consommateurs, via des recommandations qui permettent la réalisation d'un dossier produit, avant sa commercialisation.

DEVELOPPEMENT				
MATIÈRES PREMIÈRES	FORMULATION	PRODUIT FINI		
Sélection au delà des exigences de conformité réglementaire et de sécurité	Guides internes dédiés des exigences de conformité réglementaire et de sécurité	Test de satisfaction, clinique sous contrôle dermatologique ou ophtalmologique		
PRODUCTION				
MATIÈRES PREMIÈRES & ARTICLES DE CONDITIONNEMENT	FABRICATION & CONDITIONNEMENT			
Contrôles qualité stricts	Contrôles qualité réalisés tout le long de la chaîne de production			
COMMERCIALISATION				
PRODUITS FINIS				
Prélèvement d'échantillons qui sont conservés, suivis de stabilité réalisés sur les vracs. Cosmétovigilance				

Etapes de contrôle le long du cycle de vie du produit

Tout nouveau parfum fait l'objet d'un certificat IFRA établi par le fabricant, attestant que la procédure de fabrication est strictement conforme aux standards de l'industrie. Les matières parfumantes et les taux de concentration doivent correspondre aux exigences de la réglementation en vigueur. Ces standards IFRA garantissent ainsi l'obtention d'un produit de parfumerie sûr pour le consommateur.

En aval du process, les procédés de fabrication et de conditionnement sont soumis à des contrôles qualité stricts tout au long de la chaîne de production (contrôles de processus, contrôles qualité microbiologiques et physicochimiques).

Avant la mise sur le marché, tous ces résultats et ces méthodes sont consignés dans un document, le Dossier d'Information sur le Produit (DIP) établi afin d'attester de la qualité et sécurité de chaque nouveau produit cosmétique.



Enfin, une procédure de Cosmétovigilance est mise en place pour que le client final ou le retailer puisse signaler toutes allergies ou autres réactions, et que des mesures d'investigation complémentaires soient lancées si nécessaire. En ce qui concerne la division cosmétique, elle est cette année revenue au chiffre honorable de 3 cas seulement recensés, en baisse donc par rapport à 2019. Le pôle parfum quant à lui a pour objectif de formaliser clairement sa procédure de cosmétovigilance en 2021.

Aucun retrait ou rappel de produit n'a été réalisé pour l'ensemble des marques du groupe cette année, comme c'était déjà le cas l'année précédente.

Des packagings plus écoconçus

En parallèle de sa démarche d'écoconception de ses formules, le Groupe Bogart s'inscrit depuis 2018 dans une démarche d'éco-conception de ses packagings pour enrayer le risque de pollution lié aux déchets issus de la consommation de ses produits de beauté.

Réduire les emballages

Dès 2018, la marque Méthode Jeanne Piaubert a fait un premier pas vers la réduction de ses emballages en supprimant toutes les notices de ses produits. Cette année, d'autres marques du groupe ont adopté cette démarche et sont même allés au delà :

Stendhal a initié la réduction de ses packagings en 2020, en lançant 8 nouveaux soins dont les packagings ont été étudiés pour minimiser les déchets : les spatules ont été supprimées ; les étuis sont certifiés FSC et ne comportent ni notice ni cale.



La nouvelle ligne grooming Silver Scent Care a quant à elle été lancée sans étuis et sans notice de fait.

D'autres projets œuvrant dans ce sens sont actuellement en cours de développement et verront le jour en 2021, notamment le lancement de la ligne d'accessoires dont le packaging a été réduit au minimum.

D'autres initiatives s'inscrivent dans cette démarche de réduction des emballages, comme la mise en place de systèmes de recharge qui permet de réutiliser (et donc ne pas jeter) le contenant primaire. La recharge quant à elle est constituée de moins de plastique qu'un emballage complet. Plusieurs de nos marques s'engagent sur cette voie pour 2021 : Stendhal mettra à disposition en 2021 des recharges pour tous ses soins en pots. April proposera également un système de recharge sur sa nouvelle ligne de make-up qui sortira l'an prochain.

Privilégier ce qui est recyclable

En ce qui concerne les packs primaires, le groupe utilise du verre (parfums, soins de jour en pots pour Stendhal et Méthode Jeanne Piaubert) matériau recyclable, et dans une plus grande proportion du plastique PET, PP, PE, PEHD (pour tous ses flacons et tubes) dont la recyclabilité varie selon son assemblage à d'autres matériaux. Le carton de ses étuis est quant à lui issu de forêts gérées durablement et recyclable.

Nos principaux axes d'amélioration en matière de recyclabilité sont :

- l'utilisation de davantage de packs démontables, non sertis et/ou monomatériau pour pouvoir enlever une pompe par exemple ou une capsule qui ne sont pas du même matériau que le flacon ou la jupe du tube)
- la généralisation des pictogrammes ou informations sur nos emballages, supports de vente, plateformes digitales pour pouvoir guider le consommateur, l'aider dans sa démarche de recyclage.



Exemple de pictos Vegan et FSC sur l'étui Stendhal Pur Luxe Soin Global Anti-Âge

Intégrer du plastique « recyclé »

La troisième étape de l'éco-conception packaging est l'utilisation de matière recyclée. A ce jour, le groupe Bogart n'utilise pas encore de plastique recyclé dans ses emballages. C'est néanmoins un axe de travail prioritaire à partir de 2021 pour la division cosmétique : tous les briefs produits (partie packaging) initiés en 2021 devront mentionner les matériaux recyclables et recyclés choisis, l'objectif que le groupe s'est fixé étant le suivant : 100% de nos emballages plastique doivent contenir du plastique recyclé (à minima 50%) à horizon 2026.

Utiliser des matières renouvelables ou biodégradables

Au-delà de cette démarche, se pose la question des matières renouvelables ou biodégradables aussi bien pour les emballages primaires que pour les emballages secondaires.

Pour ces derniers par exemple, les équipes de notre usine de Pacy sur Eure se sont mobilisées cette année pour remplacer le cellophane plastique par un cellophane biodégradable. Ce chantier portera ses fruits en début d'année prochaine et c'est notre nouvelle marque de parfum qui sera la première à en bénéficier. Une fois le stock de cellophane plastique écoulé, tous les autres produits conditionnés à Pacy seront pourvus de ce cellophane plus écologique.

Plus de sourcing français

Le Groupe Bogart assure le développement de marques emblématiques du patrimoine français dans les univers de la mode et de la beauté, et a pour spécificité de concevoir et surtout de fabriquer et de conditionner ses produits dans ses 2 usines françaises depuis plus de 20 ans. La fabrication française est une des fiertés du Groupe Bogart et représente un atout indéniable pour ses marques. Il défend le savoir-faire français dans le secteur de la beauté et permet de préserver l'emploi sur ses sites de production .

Aujourd'hui, il étudie la faisabilité de miser davantage sur ce savoir-faire et de s'associer à des partenaires français (ingrédients, actifs, packagings) afin :

*D'assurer une meilleure traçabilité, de ses ingrédients en particulier, et, en cas de crise sanitaire par exemple, la maîtrise de ses approvisionnements et in fine de sa production.

*De garantir un niveau de qualité pour ses marques, les valoriser davantage et de rester compétitif dans l'univers exigeant du luxe.

*De s'adapter à ses consommateurs qui ont besoin dans le contexte actuel d'être rassurés, et pour qui le « made in France » est gage de savoir-faire, d'éthique, et d'efficacité.

*De participer au rayonnement et à la pérennisation de toute l'industrie cosmétique française.

Ce projet ambitieux va être dans un premier temps éprouvé sur un périmètre restreint, sur la marque Méthode Jeanne Piaubert qui travaille sur une nouvelle ligne au sourcing exemplaire pour 2022.



**2 DIMINUER
L'EMPREINTE DE
NOTRE ACTIVITÉ**

DÉCLARATION DE PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES 2020

Le changement climatique est une réalité contre laquelle chaque initiative fait sens. De par la nature de ses activités, le groupe Bogart consomme de l'énergie et produit des déchets mais il aspire à les diminuer pour contribuer à sa mesure à l'enrayement du réchauffement climatique et donc réduire les risques de pollution aux différentes étapes de sa chaîne de valeur et de gaspillage énergétique (bâtiments mal isolés entraînant une surconsommation d'énergie, destruction de papier liée à un mauvais calibrage des besoins en publicité sur le lieu de vente, dispositifs lumineux énergivores, surprotection des produits dans les colis du eshop). Si les risques de pollution liés aux produits ont été traités dans le chapitre précédent, les principaux enjeux pour le groupe se situent donc au niveau de ses deux sites industriels, son usine de cosmétique à Mourenx et son usine de parfums et entrepôt logistique à Pacy sur Eure, mais également au niveau de ses circuits de distribution (boutiques en propre).

Plusieurs chantiers entrepris en 2019 ont porté leur fruit en 2020, permettant ainsi de réduire la consommation énergétique, la pollution et les déchets des activités du groupe.

Le Groupe a pour ambition de réduire de 20% sa consommation électrique par unité produite dans ses sites de production entre 2019 et 2024 et dans son retail et réfléchit spécifiquement pour celui-ci à la formalisation d'un objectif plus ciblé en consommation énergétique par m² pour 2022.

Réduire la consommation énergétique

A Pacy sur Eure, les travaux entrepris en 2019 comme la réfection de la toiture du bâtiment de préparation des commandes ont permis une meilleure isolation, et une baisse de la consommation énergétique en 2020 (-3% pour le gaz et -13% pour l'électricité), notamment dû au fait que les lignes de production aient été fermées.

Malheureusement, le volume de production ayant baissé encore plus drastiquement (-19%), la consommation énergétique par unité produite a augmenté en 2020, en passant de 0,45 à 0,53 kWh/unité produite.

2020	Mourenx	Pacy
Gaz (kWh)	2 339 777	1 759 338
Electricité (kWh)	643 910	400 049
Nombre d'unité	2 339 777	4 065 473
kWh / unité produite	1,28	0,53

Réduction de la consommation de gaz liée à au remplacement des chaudières à Pacy-sur-Eure

Distriplus, le distributeur belge du Groupe, a quant à lui, fait le choix de l'énergie photovoltaïque : au siège social et à l'entrepôt logistique, à Anderlecht, 3100 panneaux solaires au total ont été installés fin 2019 ce qui a contribué à une baisse drastique de la facture énergétique.



Réduire la pollution et les déchets

L'installation des panneaux solaires sur les sites belges contribue à réduire les émissions de CO2 de 396 tonnes en 2020 d'après les études préliminaires qui avaient été réalisées de l'opérateur en 2019.

Dans l'enseigne DI, les sacs shopping sont désormais réalisés en matière recyclable et le catalogue est désormais réalisé en papier recyclé.

Au-delà des déchets induits par la fabrication des produits sur leur site industriel, les lancements génèrent du matériel éphémère que les distributeurs jettent, une fois le lancement passé (panneaux, brochures).

Il impose depuis 2020 à ses partenaires un cahier des charges respectueux de l'environnement pour utiliser moins de carton et moins de matière polluante.

Aussi, il a choisi un partenaire certifié Imprim'vert. Médallé de bronze 2020 RSE à Ecovadis. Il utilise une matière 100% FSC et recyclable alors qu'une matière pelliculée non recyclable était préalablement utilisée.

Désormais, 100% de nos panneaux sont fabriqués en matière recyclable à 100% et recyclée à 70%.

Le poids unitaire du panneau a diminué de 42%.



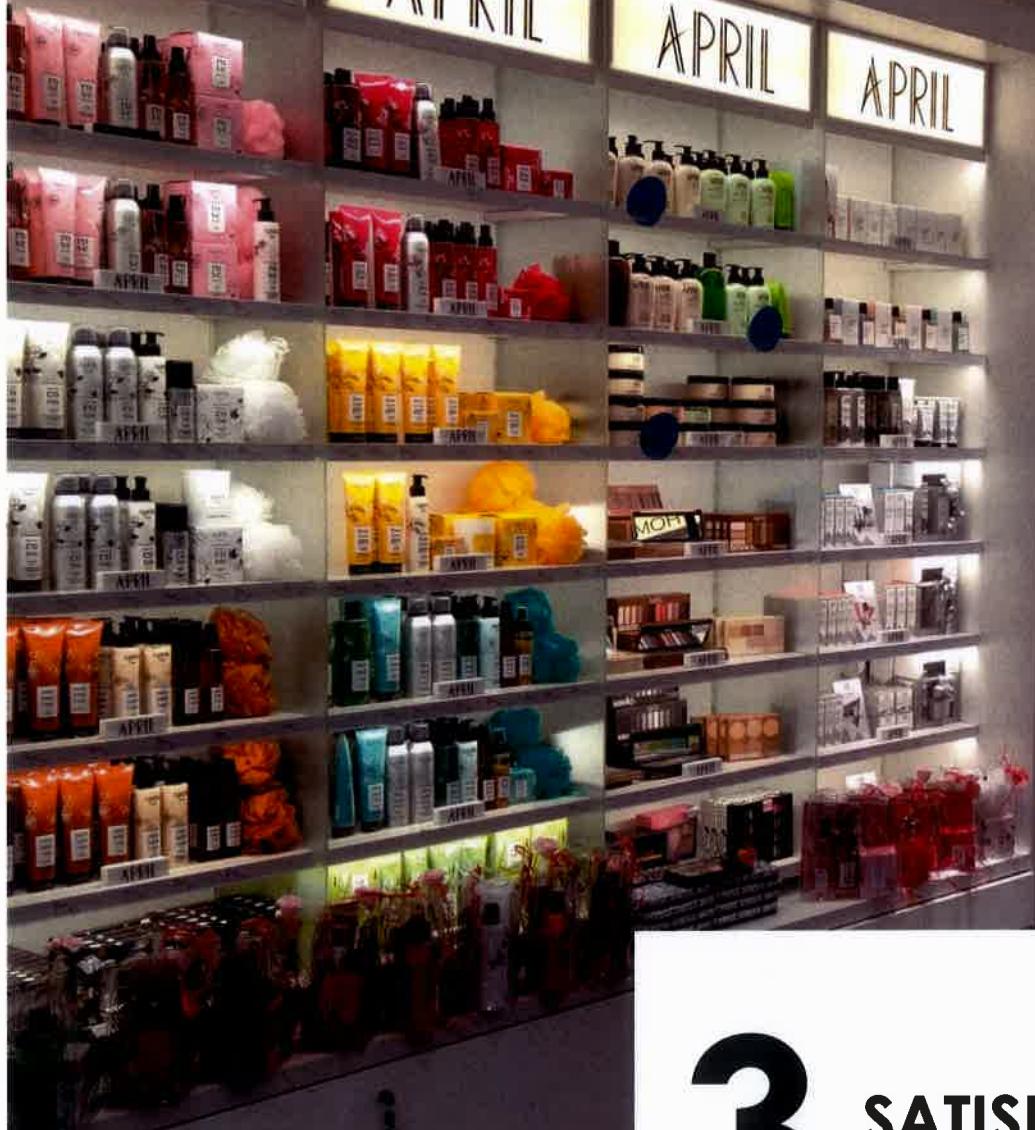
Et parce que tous les actes du quotidien contribuent à réduire notre empreinte environnementale, une charte de bonne pratique est en cours de rédaction et sera mise en application dès le second semestre 2021.

APRIL

APRIL

APRIL

APRIL



3 SATISFAIRE NOS CLIENTS



Le groupe Bogart œuvre depuis sa création pour satisfaire le client final en le plaçant au cœur de sa stratégie de marque. Aujourd’hui plus que jamais, ce client est la pierre angulaire de son écosystème puisque le Groupe n'est plus seulement fabricant mais retailer. En agrandissant son réseau de distribution, le groupe Bogart témoigne de sa volonté de maîtriser et consolider toute la chaîne de valeur, et s'impose la nécessité de proposer à son client une expérience exemplaire, non plus seulement en matière de performance produit mais également au travers de tous les points de contact physiques ou digitaux (boutiques, sites marchands, réseaux sociaux etc).

Cette excellence à tous les niveaux de la relation client a pour objectif d'anticiper un risque potentiel de désintérêt du consommateur pour les marques (lié à un niveau de qualité déceptif ou à un manque de visibilité) ou pour l'offre proposée dans les points de vente du groupe (programme de fidélité et assortiment non attractifs, mauvais diagnostic du client). Les équipes marketing des marques ainsi que les équipes marketing et commerciales du retail renouvellent chaque année leur engagement à proposer un service exemplaire aux clients. La crise sanitaire a globalement poussé tous les acteurs de la profession à revoir leur expérience client digitale et physique et le groupe a choisi de piloter en particulier le taux de fidélité de son retail, et notamment le pourcentage d'achats encartés avec l'objectif de progresser de 10 points entre 2020 et 2023.

Des produits efficaces

En tant que fabricant, le groupe Bogart s'attache à mettre sur le marché des produits innovants et efficaces. Notre niveau d'exigence est élevé, comme en témoigne le budget prévisionnel dédié aux tests qui s'élève à plus de 120 000€ cette année. Chacun des lancements est testé auprès de panélistes qui évaluent la sensorialité, l'efficacité et l'intention d'achat, mais aussi souvent évalué par des études cliniques.

La marque Méthode Jeanne Piaubert a lancé cette année un complexe d'actifs exclusif, Hyaluro-3, au cœur de 4 nouveaux soins qui ont obtenu d'excellents résultats de test.



Une offre en ligne avec les aspirations des clients

Pour se prémunir du risque de voir reculer la fréquentation des points de vente du retail, il est indispensable que l'offre produit soit adaptée aux aspirations des consommateurs et que chacun trouve des produits correspondants à son budgets et à ses valeurs.

Le Groupe Bogart propose un panel de marques pour tout budget : du plus accessible au plus cher, du positionnement le plus naturel au plus scientifique, et ce sur toute la routine beauté : le parfum, le soin, le maquillage, l'hygiène.

Les retailers du Groupe ont également décidé d'intégrer un nombre croissant de marques dites naturelles ou veganes, puisque c'est une demande croissante de ses clients

A titre d'exemple, la chaîne belge DI a intégré en 2020 9 marques véganes et Planet Parfum 1. Un nouveau concept de magasin DI a été redessiné autour d'un arbre et d'un corner green dédié aux marques engagées (naturelle, végane, cosmétique solide etc) (99 à ce jour dans tout le parc).

L'eshop DI a directement intégré une rubrique NATUREL qui intègre les marques précitées.

Au-delà des guidelines de formulation plus strictes et de conceptions packagings plus respectueuses de l'environnement, les marques sont à l'écoute des aspirations des consommatrices et s'associent avec des experts d'autres secteurs pour leur proposer des produits toujours plus performants. Ex : Pour la marque Méthode Jeanne Piaubert le lancement de DECOLLETE 3D Coques Volumatrices en partenariat avec Lytess ou encore la collaboration avec D-LAB Nutricosmetics pour le Complément Alimentaire Acide Hyaluronique Triple Spectrum de la ligne L'Hydro-Active 24H.



Une expérience multicanale

Pour les retailers

La compréhension du client et sa satisfaction sont essentielles à l'activité Retail du Groupe puisque la qualité et la personnalisation de cette relation impactent directement la fréquentation des boutiques, le réachat et donc le chiffre d'affaires. Consolider cette relation et apporter un conseil sur-mesure aux clients permettent de limiter le risque de baisse de fréquentation des points de vente physiques au profit des pur-players en ligne.

Cela implique un accompagnement multicanal (téléphone, email, courrier, réseaux sociaux), adaptée à chaque client partout dans le monde, avec une réponse rapide, en terme de produits, d'offres promotionnelles et de contenu.

Le site de e-commerce des Parfumeries April obtient une très bonne évaluation, liée aux avis clients pour les achats en ligne. Ces distinctions consolident la notoriété des retailers du Groupe et contribuent à l'effet vertueux des programmes de fidélisation.

Calculé à partir de 84 avis déposés sur les 12 derniers mois. *



La refonte prochaine des sites de e-commerce des réseaux européens contribuera à harmoniser et améliorer l'expérience client, avec un CRM plus ciblé, et un programme de fidélité plus favorable au client.

Celui-ci est incontournable puisqu'au-delà de la relation transactionnelle, il confère aux membres actifs des réductions et avantages cumul de points, bonus sur les achats annuels, cadeaux, échantillons, soirées « VIP », etc, ce qui enrôle le sentiment de lassitude et le risque de baisse de fréquentation des retailers.

Part de chiffre d'affaires réalisée via la carte de fidélité (sauf Belgique Drugstore en nombre de tickets*)

- Belgique sélectif : 73%
- Belgique drugstore : 55%*
- Allemagne : 46%
- France : 77%
- Israël : 68%



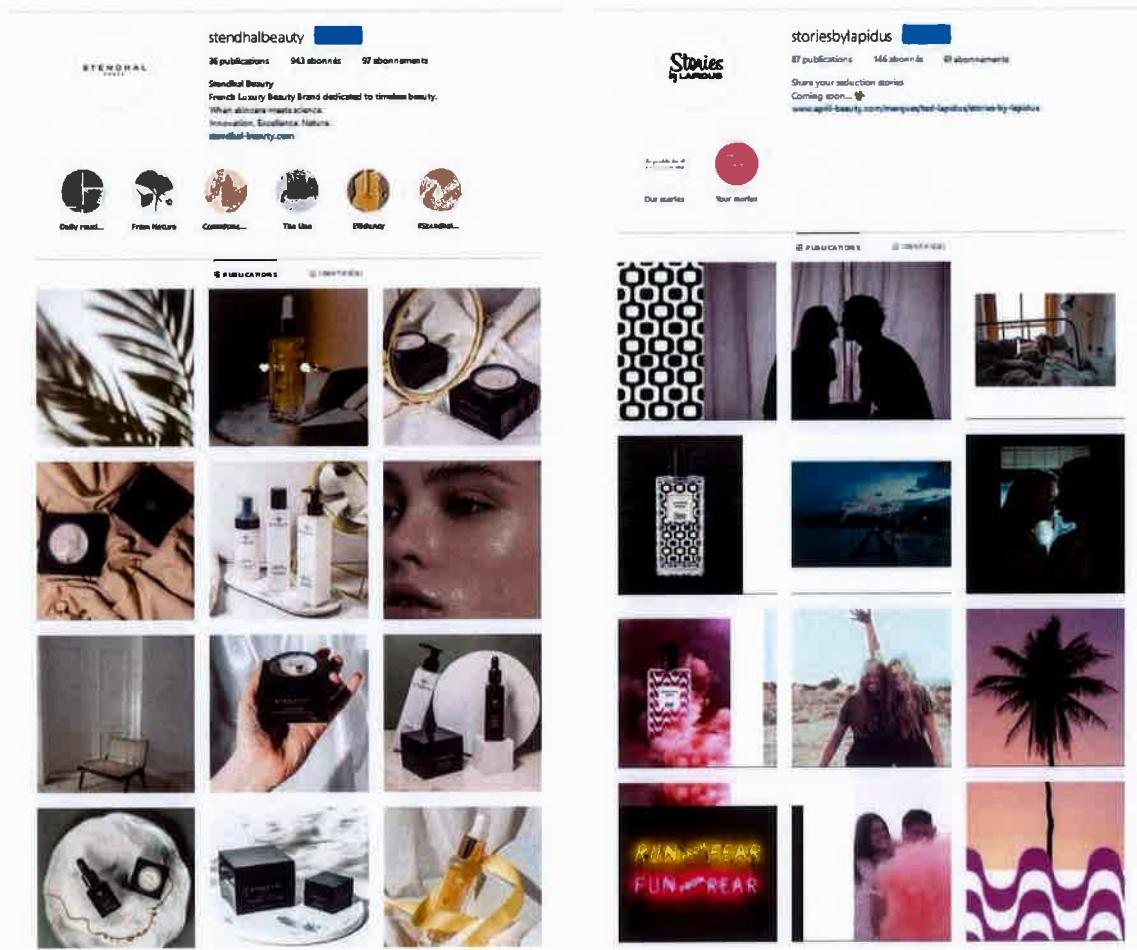
Pour les marques

L'amélioration de l'expérience client dans le retail du Groupe est interdépendante de son amélioration au sein de ses marques. Et la fidélité des clients aux marques (exclusives aux retailers du Groupe sur certains territoires comme la Belgique, le Luxembourg, Israël) augmente mécaniquement la fréquentation des boutiques.

En 2020, le Groupe Bogart a poursuivi sa présence sur les réseaux sociaux puisque les marques Stendhal et Stories by Lapidus ont aussi rejoint Instagram. Elles interagissent ainsi avec leurs consommateurs de plus en plus nombreux. La communauté d'April beauty a été multipliée par 10 en 6 mois.

Des projets de création d'instashop sont à l'étude, ils permettront aux clients de poursuivre leur expérience en ayant la possibilité d'acheter les produits directement en ligne.

Enfin la refonte de la plateforme digitale du groupe permettra également d'améliorer ce parcours client lié aux marques.



30



4 GARANTIR
LE BIEN-ÊTRE DE
NOS SALARIÉS

Garantir la santé de l'ensemble des salariés

L'année 2020 a été particulièrement complexe pour le Groupe Bogart qui historiquement s'attèle à construire pour ses collaborateurs un cadre de travail agréable, épanouissant et enrichissant où chacun participe à la réussite du collectif.

Que ce soit dans les sites de production, au siège, dans les filiales ou dans les boutiques, l'objectif principal a été de garantir la santé de l'ensemble des salariés et de leur permettre de travailler dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Des protocoles sanitaires ont été déployés et un fascicule regroupant les consignes sanitaires au siège et dans les usines a été créé. Des solutions hydroalcooliques (produites par notre usine de Pacy Sur Eure et des masques chirurgicaux ont été mis quotidiennement à la disposition des salariés devant se rendre sur leur lieu de travail.

Le télétravail a été largement instauré pour les fonctions le permettant, notamment les équipes commerciales et marketing. Le Groupe Bogart a aussi largement investi dans des technologies facilitant l'agilité des employés dont des ordinateurs portables mais aussi un service de serveur cloud et un logiciel CRM permettant le travail à distance.

L'activité partielle a bouleversé l'organisation de multiples services mais ne nous a pas détourné de nos objectifs principaux à savoir assurer le bien-être physique et intellectuel des employés en les mobilisant sur des projets professionnels stimulants permettant ainsi de se prémunir des risques d'accident du travail, d'absentéisme et de démotivation qui nuisent à la bonne marche de l'entreprise.

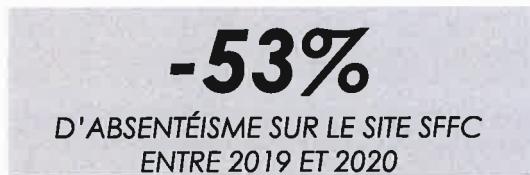
Les départements des Ressources Humaines des différentes entités tout comme les directeurs de service apportent une attention particulière à limiter l'absentéisme et les accidents du travail. L'objectif pour 2021 est de rester à 0 accident sur les 2 sites de production et de réduire l'absentéisme d'un quart à horizon 2023. Note méthodologique : les modalités de calcul de l'absentéisme variant d'une entité à l'autre, le groupe a pour objectif de voir tous ses modes de calcul harmonisé pour la prochaine DPEF.

Sauvegarde de l'emploi

Les mesures de chômage partiel ainsi que les révisions budgétaires ont permis de maintenir l'emploi dans le groupe globalement, en sécurisant les lancements, et pour que l'activité puisse repartir de plus belle au déconfinement.

Sites de production

Les dispositifs mis en place au niveau des sites de production de Mourenx et de Pacy sur Eure depuis 2019 génèrent des résultats:



A Mourenx, le site travaille avec la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) pour améliorer l'ergonomie des postes. Deux sessions de formations PRAP (Prévenir les Risques liés aux Activités Physiques) ont eu lieu cette année pour l'ensemble du personnel de conditionnement. Le site a également constitué un groupe de réflexion en interne pour prévenir les risques de TMS (troubles musculo squelettiques). Ces initiatives de prévention et ces optimisations ont permis de maintenir en 2020 le nombre d'accident de travail du site à zéro.

Le site de Pacy sur Eure a également pris des mesures cette année pour limiter les risques de TMS, et a installé un nouveau poste de travail avec un ergonome pour une opératrice.

Retail

Les salariés du retail ont été durement mis à l'épreuve à deux titres.

Les parfumeries étant considérées par les gouvernements comme commerces comme non essentiels, elles ont dû longtemps fermer leurs portes, avec un impact catastrophique sur les ventes. Au déconfinement, les salariées des boutiques ont dû totalement revoir leurs méthodes de travail, certaines devant même surpasser leur propre peur, pour garantir aux clients des conditions sanitaires irréprochables.

	ABSENTÉISME
BELGIQUE	3,28%
LUXEMBOURG	3,15%
FRANCE	3,26%
ALLEMAGNE	7,31%
ISRAËL	3,03%

	ABSENTÉISME FRANCE DETAILS		
	2019	2020	VAR %
SFFP	6,84%	5,49%	-19%
SFFC	4,18%	1,94%	-53%
Siège	2,44%	2,36%	-1%

Note méthodologique : les modalités de calcul de l'absentéisme variant d'une entité à l'autre, le groupe a pour objectif de voir tous ses modes de calcul harmonisé pour la prochaine DPEF.

Développer les compétences

Le Groupe a conscience de la nécessité d'accompagner ses employés pour qu'ils participent activement à sa dynamique, dans un contexte où le périmètre d'activité s'agrandit et les rôles et missions peuvent évoluer. Garantir la formation de chacun réduit le risque de démotivation des salariés et contribue pleinement à la bonne image du Groupe.

Ces formations sont variées : langue et prise de parole pour le siège, marques ou leadership dans le retail, règlementaire ou prévention sécurité sur les sites de production.

En 2020, le contexte a malheureusement contraint le Groupe Bogart à reporter la large majorité des formations prévues. Le Groupe espère pouvoir reprendre sur une tendance positive en 2021.

La culture produit et la connaissance des marques du Groupe sont un axe de formation stratégique pour les salariés du retail puisqu'elles constituent l'essence même du modèle fabriquant/retailer.

Le Groupe Bogart travaille à l'uniformisation de niveau de formation de ses équipes mais aussi à créer des axes de développement transversaux notamment avec l'équipe marketing. Un projet majeur « Bogart One Team » dans ce sens devrait être lancé en 2021.



Afin de prendre en compte les évolutions du marché et l'internationalisation de son activité, le Groupe proposera à partir de 2021 des formations éco-conception et linguistiques plus poussées aux équipes concernées.

Diversité et inclusion

Le Groupe est particulièrement attentif à promouvoir la diversité et à lutter contre toutes sortes de discrimination qui pourraient intervenir dans ses différentes entités, pour se prémunir du risque de ternir son image et sa réputation. Un des enjeux majeurs est de promouvoir la diversité et l'inclusion et d'harmoniser les pratiques au sein de ses Activités, qui fonctionnaient jusqu'à présent de manière indépendante. Aussi, la présente DPEF exclut volontairement les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées. La prochaine DPEF les traiteront de manière harmonisée.

LES FAITS MARQUANTS DE 2020

Lancements

Bogart
Silver Scent Care

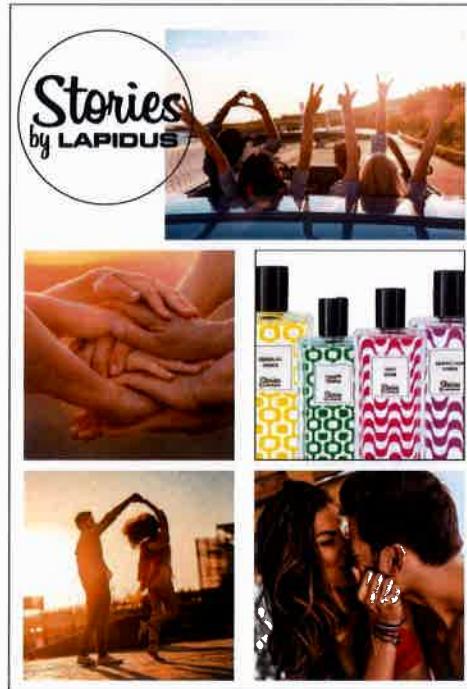
Carven
Dans Ma Bulle de Fleurs
Carven pour Homme Eau de Parfum

Ted Lapidus
Stories by Lapidus

Méthode Jeanne Piaubert
Ligne L'Hydroactive 24h Tri Hydratation
Décolleté 3D+
Régénactive Sérum Redensifiant

Stendhal
Elixir de Lys
Ligne Pur Luxe

April
Ligne de bain et maison
Palettes maquillage
Gamme Noël



R&D

Projet CLEAN : élargissement à l'activité Parfums

Environnement

Utilisation de matériaux recyclés et recyclables dans la fabrication des PLV.

Boutiques

Acquisition de 8 parfumeries Gottman en Allemagne

CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

En raison de cette crise sans précédent, chaque collaborateur du Groupe a dû se réinventer et adapter ses pratiques à une nouvelle organisation du travail, plus digitale et agile. Ce qui pouvait apparaître comme une contrainte a laissé entrevoir des opportunités et enclenché une dynamique positive de challenge de l'existant, challenge essentiel au regard des profondes mutations des modes de comportement et d'achat.

La présente évaluation des performances extra-financières témoigne que le Groupe s'est engagé dans la bonne direction pour ses marques et son retail, en prenant conscience des enjeux environnementaux et sociaux. Leur anticipation, via des initiatives globales ou locales, renforce les fondations sur lesquelles le Groupe bâtit sa croissance de demain.

Ses principaux enjeux extra-financiers de 2021 seront l'harmonisation des pratiques à l'échelle du Groupe, la réaffirmation du Groupe comme acteur de l'économie locale, et la sensibilisation à l'écoconscience des parties prenantes de sa chaîne de valeur au sein des activités Diffusion et Boutiques.

GROUPE BOGART

JACQUES BOGART

**Société anonyme au capital de 1.194.820,94 €
Siège social : 76/78 avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 304 396 047 (75 B 06343)**

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Exercice clos au 31 décembre 2020

Les informations présentées dans ce rapport ont été établies en application de l'article L 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été préparé par le Conseil d'Administration avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la société.

I) INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (L.225-51-1)**

Le Conseil d'administration rappelle que la Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration.

- **COMPOSITION DU CONSEIL**

Le Conseil d'Administration est composé des 5 membres suivants :

- Monsieur David KONCKIER, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- Monsieur Jacques KONCKIER, Administrateur,
- Madame Régine KONCKIER, Administrateur, Directrice Générale Déléguee,
- Madame Patricia SFARA, Administrateur.
- Monsieur Michael BENHAMOU, Administrateur

La durée du mandat de chaque administrateur est devenue de 4 années depuis l'Assemblée générale Mixte du 29 juin 2018.

Tableau des mandats et fonctions des mandataires sociaux :

Conformément à l'article L.225-37-4 1° du Code de Commerce, vous trouverez joint en annexe pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des membres du Conseil d'Administration, par le Président Directeur Général, par la Directrice Générale Déléguee, ainsi que les dates de leur nomination et la durée du mandat.

<u>NOM PRENOM</u>	<u>DATE DE NOMINATION</u>	<u>EXPIRATION DU MANDAT</u>	<u>FONCTIONS CHEZ BOGART SA</u>
Monsieur David KONCKIER	AG du 22 juillet 2020	Approbation des comptes de l'exercice 2023	- Président - Directeur Général - Administrateur
Monsieur Jacques KONCKIER	AG du 10 juin 2016	Approbation des comptes de l'exercice 2021	- Administrateur
Madame Régine KONCKIER	AG du 10 juin 2016	Approbation des comptes de l'exercice 2021	- Administrateur - Directrice Générale Déléguée
Madame Patricia SFARA	AG du 22 juillet 2020	Approbation des comptes de l'exercice 2023	- Administrateur
Monsieur Michael BENHAMOU	AG du 29 juin 2018	Approbation des comptes de l'exercice 2021	- Administrateur

- **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En outre, nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes titulaire et de Commissaire aux Comptes suppléant ne venant à expiration, il n'y aura pas lieu de porter la question du renouvellement à l'ordre du jour de l'assemblée.

Commissaires aux comptes titulaires	Fin de mandat	Commissaires aux comptes suppléants	Fin de mandat
S & W ASSOCIES	Approbation des comptes de l'exercice 2021	Madame Frédérique BLOCH	Approbation des comptes de l'exercice 2021
Cabinet OPSIONE	Approbation des comptes de l'exercice 2021	MADELEINE AUDIT CONSEIL	Approbation des comptes de l'exercice 2021

- **POLITIQUE DE DIVERSITE DU CONSEIL**

Le Conseil d'Administration est composé de presque autant de femmes que d'hommes, assurant ainsi une représentation équilibrée en son sein. S'agissant d'un nombre impair d'administrateur, la stricte égalité s'avère impossible.

- **DETENTION OBLIGATOIRES D'ACTIONS PAR LES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Selon l'article 21 des statuts en vigueur au 29 juin 2018, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Les fiches relatives à chaque administrateur mentionnent le nombre d'actions détenues par chacun d'eux. (Tableau des mandats et fonctions des mandataires sociaux)

- **INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les critères suivants, conformes au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, ont été retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant :

« Est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ne peut être qualifié d'indépendant, l'administrateur :

- *salarié ou dirigeant mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe (ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) ;*
- *dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;*
- *ayant la qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;*
- *ayant un lien familial proche avec un mandataire social ;*
- *ayant été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;*
- *ayant la qualité d'administrateur depuis plus de douze ans.*

Sont qualifiés d'indépendants les administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

Conformément aux recommandations de l'AMF, un nouvel administrateur a été nommé lors à l'Assemblée générale du 29 juin 2018, indépendant et disposant de compétences particulières en matière financière et comptable.

II) CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• CONDITIONS DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

PRESENCE DE COMITES

Le Conseil d'Administration est assisté dans l'exécution de sa mission par un Comité d'audit.

Comité d'audit

Le Comité est chargé de contrôler la gestion et vérifier la fiabilité et la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché, assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité.

Il assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne pour les procédures d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières.

Il assure le suivi de la réalisation de la mission du ou des Commissaire aux comptes, du respect de leur indépendance, et rend compte régulièrement au Conseil des résultats de la mission de certification ainsi que de la contribution de cette mission sur l'intégrité de l'information financière.

Il formule des recommandations sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

Il approuve la fourniture par les Commissaires aux comptes des prestations de services autre que la certification des comptes.

Il se penche sur les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts.

Il examine les risques et les engagements hors bilan significatifs, apprécie l'importance des dysfonctionnements ou faiblesses et en informe le Conseil.

COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, organe collégial, outre ses compétences légales ou réglementaires a pour missions notamment de :

- être informé et, le cas échéant, approuver les grands choix stratégiques ;
- être informé de (i) toute acquisition ou cession dans le cadre de la stratégie du Groupe et (ii) de toute acquisition ou cession. Ces opérations font l'objet d'une approbation formelle par le Conseil ;
- approuver les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée ;
- suivre la mise en œuvre des décisions prises ;
- examiner et arrêter les comptes ;
- approuver la nomination des membres des Comités spécialisés ;
- suivre la communication financière du Groupe de façon à s'assurer que les investisseurs reçoivent une information pertinente, équilibrée et stratégique sur la stratégie, le modèle de développement et les perspectives à long terme de la Société.

• CONDITIONS D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant les réunions.

• LES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020

CONVOCATIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 22 des statuts.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels, et surtout sujet au regard desquels ils peuvent apporter aux membres du conseil une opinion éclairée.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au principal établissement de la Société : 13, rue Pierre Leroux – 75007 PARIS.

LES COMPTE-RENDUS DE SEANCE

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois, et a pris les décisions suivantes :

Lors de la séance du **29 mai 2020 à 15 h**, le Conseil d'Administration a examiné les points fixés à l'ordre du jour suivants :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Point sur les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ;
- Proposition d'affectation du résultat de la Société ;
- Elaboration et adoption du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de la Société et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- Elaboration et adoption du rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- Autorisation à conférer au conseil d'administration en matière de rachat de titres ;
- Elaboration du rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions ;
- Elaboration du rapport sur les attributions gratuites d'actions ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur David KONCKIER et Madame Patricia SFARA,
- Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire ;
- Détermination de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire ;
- Adoption des projets de résolutions soumises aux délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire ;
- Prime allouée à Monsieur David KONCKIER au titre de l'exercice 2019 pour ses fonctions de Président Directeur Général, de 1% sur le résultat net consolidé du groupe ;
- Autorisation d'opérer la recapitalisation de certaines filiales déficitaires françaises et étrangères de la Société ;
- Autorisation donnée au Président Directeur Général de consentir des lettres de confort en faveur des filiales dont la situation nette les ont rendues nécessaires ;
- Autorisation donnée au Président de renouveler l'ensemble des garanties, cautions et lettres de confort données lors des exercices précédents ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- Elaboration du rapport du Conseil d'Administration sur les documents de gestion prévisionnelle ;
- Communication du rapport et des documents de gestion prévisionnelle au Comité d'entreprise et aux Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses

Lors de la séance du **22 juillet 2020 à 16 heures**, le Conseil d'Administration a examiné les points fixés à l'ordre du jour suivants :

- Mise en œuvre de l'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2020, de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions ;
- Mise en œuvre de l'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2020, d'attribuer des actions ordinaires de la Société au profit des mandataires sociaux et du personnel salarié de la Société ou du Groupe ;
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration
- Pouvoir pour formalités.

Lors de la séance du **29 septembre 2020 à 16 heures**, le Conseil d'Administration a examiné les points fixés à l'ordre du jour suivants :

- Point sur l'activité de la Société au cours du premier semestre 2020 ;
- Mandat donné au Président du Conseil d'Administration de certifier les comptes semestriels du premier semestre 2020,
- Mandat donné au Président du Conseil d'Administration de faire établir l'attestation relative aux comptes semestriels,
- Etablissement et approbation du rapport financier sur l'activité du premier semestre 2020 ;
- Mandat donné au Président du Conseil d'Administration de faire procéder aux communications et aux publications légales consécutives,
- Questions diverses.

Lors de la séance du **13 octobre 2020 à 15 heures**, le Conseil d'Administration a examiné les points fixés à l'ordre du jour suivants :

- Investissement dans la société à responsabilité limitée (LLC) dans l'Émirat de Dubaï, Émirats Arabes Unis
- Nomination du représentant légal de la LLC
- Pouvoirs du représentant légal de la LLC

Lors de la séance du **29 octobre 2020 à 15 heures**, le Conseil d'Administration a examiné les points fixés à l'ordre du jour suivants :

- Autorisation de donner une garantie au nom et pour le compte de la société pour la société PLANET PARFUMS SA
- Autorisation de donner une garantie au nom et pour le compte de la société pour la société DI SA

Lors de la séance du **28 décembre 2020 à 15 heures**, le Conseil d'Administration a examiné les points fixés à l'ordre du jour suivants :

- Approbation d'une convention visée aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Pouvoirs .

LES PROCES VERBAUX

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ont été établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux administrateurs et au Comité d'Entreprise.

- **LES REUNIONS DU COMITE D'AUDIT EN 2020**

Les membres du Comité d'audit et les Commissaires aux Comptes ont été convoqués conformément à la 8^{ème} résolution du Conseil d'administration du 29 juin 2018.

Les réunions du Comité d'audit se sont déroulées au principal établissement de la Société : 13, rue Pierre Leroux – 75007 PARIS.

LES COMPTE-RENDUS DE SEANCE

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni 1 fois, et a pris les décisions suivantes :

Lors de la séance du **29 mai 2020 à 14 heures**, le Conseil d'audit a examiné les points fixés à l'ordre du jour suivants :

1. Présentation de l'audit des comptes au 31/12/2019
 - Présentation du plan d'audit annuel 2019
 - Conclusion sur l'audit des états financiers annuels 2019
 - Compte rendu des auditeurs externes sur la réalisation de leur mission
2. Point sur la situation du marché et du secteur d'activité
3. Prévisions budgétaires

LES PROCES VERBAUX

Les procès-verbaux des réunions du Comité d'audit ont été établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux administrateurs.

III) PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE JACQUES BOGART SA

- **OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures de contrôle interne sont analysées par nos Commissaires aux Comptes au cours de leurs différentes interventions dans notre groupe.

Elles ont pour objectif :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

PRESENTATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les composantes du contrôle interne dans notre Société peuvent être résumées ainsi :

- un système d'organisation avec :
 - une définition des responsabilités,
 - une séparation des tâches et des fonctions,
 - une description des fonctions,
 - un système d'autorisation.
- un système de documentation et d'information avec :
 - des documents et supports de l'information,
 - des rapports financiers et de gestion.
- un système de preuve fondé sur le contrôle réciproque des tâches avec :
 - une organisation de la comptabilité,
 - des moyens informatiques,
 - une pré-numérotation et contrôle des séquences,
 - des contrôles des totaux,
 - des rapprochements,
 - une documentation des contrôles,

- un classement des documents.

Toutefois dans la mise en œuvre concrète de ces principes, notre Société tend à intégrer:

- la taille de la Société,
- le rapport entre le coût des procédures et les risques d'erreurs,

et est consciente :

- du risque de collusion entre plusieurs personnes,
- du rôle spécifique de la direction de la Société dans la connaissance des opérations significatives pour notre Société.

- **DIRECTION ET GESTION DE L'ENTREPRISE**

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer que :

- les dirigeants ont une présence suffisante dans la Société,
- les dirigeants maîtrisent l'activité de la Société,
- les dirigeants ont une connaissance suffisante de l'organisation interne de la Société, des questions significatives qui se posent et à résoudre à un moment donné.

Pour atteindre ces objectifs, notre Société applique notamment les procédures suivantes :

- toutes les données comptables sont arrêtées mensuellement,
- les arrêtés au 30 juin et au 31 décembre sont publiés et font l'objet d'un travail comptable complet,
- les signatures autorisées sont limitées à la Direction Générale permettant un contrôle important des dépenses, des investissements et placements financiers,
- les filiales étrangères sont administrées par des directeurs locaux qui remontent l'ensemble des informations financières mensuellement. Des audits de ces filiales sont réalisés deux fois par an.

- **PROCESSUS DE PRODUCTION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer :

- que la comptabilité est correctement organisée,
- de la fiabilité des informations enregistrées ou produites par le système comptable,
- de la qualité des tableaux de bord fournis aux dirigeants.

Pour atteindre ces objectifs, notre Société applique notamment les procédures suivantes :

- réception, contrôle et validation des interfaces de paie (pointage des comptes),
- suivi des immobilisations, constitution des dossiers, saisie des informations pour les calculs d'amortissements (rapprochements avec la comptabilité),
- gestion des assurances, suivi des dossiers, suivi des contrats, paiements,
- redevances de marques (suivi périodique selon les termes des contrats),

- clôture informatique mensuelle de tous les journaux (assurant qu'aucun utilisateur n'aura plus d'accès à la période donnée),
- éditions mensuelles (balances, états de comptes),
- comptabilisation journalière lors de la production des documents ou des traitements.

- **PROCESSUS DES SYSTEMES D'INFORMATION ET INFORMATIQUE**

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer que :

- les séparations de fonctions sont mises en place,
- les procédures de développement et de maintenance sont maîtrisées,
- l'accès aux données et au matériel est protégé,
- la sécurité des traitements est surveillée,
- la documentation des systèmes et procédures est mise à jour régulièrement.

Pour atteindre ces objectifs, notre Société applique notamment les procédures suivantes:

- mots de passe différents pour les différentes fonctions informatiques,
- une liste de tous les mots de passe est accessible à la direction informatique,
- une sauvegarde quotidienne est réalisée,
- les accès informatiques vers et depuis l'extérieur sont contrôlés, restreints et filtrés : anti-intrusion, anti-virus, accès internet.

- **PROCESSUS DES VENTES ET RELATIONS AVEC LES CLIENTS**

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer que :

- les séparations de fonctions sont suffisantes,
- toutes les ventes sont correctement facturées et comptabilisées,
- les rabais, remises, ristournes accordés aux clients et les créances passées en perte sont dûment autorisés et correctement comptabilisés,
- les créances sont relancées et recouvrées,
- le système de comptabilisation des comptes clients et des autres comptes affectés par les opérations de ventes est fiable.

Pour atteindre ces objectifs, notre Société applique notamment les procédures suivantes :

- une consultation sur Infogreffé ou une enquête auprès de Dun & Bradstreet, ainsi qu'une analyse de la dernière liasse fiscale peuvent être réalisées,
- une analyse des soldes clients est réalisée tous les mois afin de pouvoir établir les relances nécessaires,
- un suivi des séquences de numérotation des documents est effectué,
- un rapprochement mensuel des ventes comptabilisées avec les états issus de la gestion commerciale est réalisé.

- **PROCESSUS DES ACHATS ET RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS**

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer que :

- les séparations de fonctions sont suffisantes,
- toutes les commandes sont dûment autorisées, leur suivi permet de connaître les engagements pris par l'entreprise,
- les factures et les avoirs sont contrôlés avec les bons de commandes pour les prix et conditions de paiements. Ces factures et avoirs sont approuvés avant d'être enregistrés dans les comptes fournisseurs et dans les comptes de charge,
- toutes les dettes ou créances concernant des marchandises, les produits et services reçus ou retournés sont enregistrées dans les livres, même si les factures ou avoirs correspondants ne sont encore reçus ou approuvés.

Pour atteindre ces objectifs, notre Société applique notamment les procédures suivantes:

- vérification, numérotation et transmission des documents aux différents donneurs d'ordres pour obtenir selon les cas les bordereaux de livraison et les entrées en stock et/ou l'accord de la Direction concernée,
- suivi et relance des dossiers litigieux ou en instance,
- chaque bon de commande est visé par la direction des achats,
- chaque facture est transmise au service comptable pour enregistrement et préparation du règlement à viser par la direction générale,
- un inventaire des stocks est réalisé en fin d'année sous la surveillance de nos Commissaires aux Comptes.

- **PROCESSUS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer que :

- les séparations de fonctions sont suffisantes,
- les personnes figurant sur le journal de paie ont bien droit à leur rémunération,
- concernant la paie :
- la paie est établie correctement,
 - le paiement s'effectue avec la sécurité nécessaire,
 - l'enregistrement comptable est fiable,
 - les dispositions légales conventionnelles et contractuelles sont respectées,
 - les charges sociales sont correctement déclarées et réglées.

Pour atteindre ces objectifs, notre Société applique notamment les procédures suivantes:

- les paies sont établies par la responsable du personnel en application du droit social en vigueur.

- **PROCESSUS DE TRESORERIE**

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer que :

- les séparations de fonctions sont suffisantes,
- les paiements sont justifiés et dûment autorisés,
- les paiements sont correctement comptabilisés,
- les recettes sont intégralement et rapidement remises en banque,
- l'encaissement des effets est régulièrement suivi,
- toutes les recettes sont comptabilisées,
- le système de tenue et de comptabilisation de la caisse est fiable,
- les soldes caisses et banques dans les livres comptables reflètent la réalité.

Pour atteindre ces objectifs, notre Société applique notamment les procédures suivantes:

- le Président du Conseil d'Administration et la Direction Générale ont seuls pouvoir pour les signatures,
- les recettes ou les valeurs à encaisser sont déposées à la banque dès réception. Les remises se font par courrier et sont enregistrées régulièrement en comptabilité,
- les bordereaux de remise en banque indiquent le détail des recettes déposées,
- les espèces ne représentent pas de mouvement significatif et sont conservées dans un coffre,
- équilibrage de trésorerie journalier pour se conformer aux autorisations des concours bancaires par Société,
- comptabilisation des échéances fixes,
- gestion des placements et lignes de crédits,
- établissement mensuel des états de rapprochement de tous les comptes bancaires,
- situation de trésorerie à court terme hebdomadaire,
- vérification des conditions bancaires.

- **PROCESSUS DES INVESTISSEMENTS**

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer que :

- les séparations de fonctions sont suffisantes,
- les acquisitions d'immobilisation sont dûment autorisées et correctement comptabilisées,
- les sorties d'immobilisation sont dûment autorisées et correctement comptabilisées,
- les immobilisations existent, appartiennent bien à la Société, et sont correctement évaluées,
- les investissements sont protégés et utilisés au mieux des intérêts de la Société,
- les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation respectent les principes généralement admis,
- les produits sur titres et sur cessions d'immobilisation sont encaissés par l'entreprise et sont correctement comptabilisés.

Pour atteindre ces objectifs, notre Société applique notamment les procédures suivantes:

- un état détaillé des immobilisations et des bases d'amortissement est tenu à jour,

- ce registre est rapproché des comptes à chaque situation,
- une vérification physique périodique est effectuée afin de s'assurer de l'exactitude du registre et de procéder aux éventuelles mises au rebut.

- **APPRECIATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Eu égard aux informations fournies ci-dessus et à la taille de l'entreprise, nous pensons en dernière instance que globalement les procédures de contrôle interne au regard des objectifs précisés, de leur correcte application et de leur efficacité, sont satisfaisantes.

IV) ORGANISATION DES POUVOIRS DE DIRECTION ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur David KONCKIER, Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Directeur Général,

Madame Régine KONCKIER, Administratrice, exerce les fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

V) LES MODALITES PARTICULIERES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE OU LES DISPOSITIONS DES STATUTS QUI PREVOIENT CES MODALITES;

Aux termes de l'article 17, tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts de JACQUES BOGART SA.

Tout actionnaire exerçant le droit d'obtenir communication de documents et renseignements auprès de la Société, peut se faire assister d'un Expert inscrit sur une des listes établies par les Cours et les Tribunaux.

Aux termes de l'article 35 des statuts de la société, en principe tout actionnaire peut participer personnellement, ou par mandataire, aux assemblées générales, de quelque nature qu'elles soient.

Toutefois, son droit de participer aux Assemblées est subordonnée à son inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, cinq jours au moins avant la réunion.
Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité.

Les titulaires d'actions au porteur doivent déposer au siège social de la Société cinq jours avant la date de l'Assemblée un certificat constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites dans le compte tenu par un intermédiaire agréé jusqu'à la date de ladite assemblée.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'Assemblée.

INFORMATION COVID 19

En application de l'ordonnance 2020-1497 du 2 décembre 2020 prorogeant et aménageant, en ce qui concerne la tenue des assemblées générales à huis clos, l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, la tenue des assemblées à huis clos est autorisée, de façon exceptionnelle et temporaire, c'est-à-dire sans que leurs membres - et les autres personnes ayant le droit d'y assister n'y participent physiquement.

Le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 proroge jusqu'au 31 juillet 2021 la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 de sorte que les sociétés peuvent se prévaloir, jusqu'au 31 juillet prochain, du dispositif exceptionnel et dérogatoire mis en place dès le 25 mars 2020 pour faciliter et sécuriser la tenue des assemblées générales en période de crise sanitaire.

L'ordonnance du 2 décembre 2020 a renforcé certains droits des actionnaires dans le cadre des assemblées générales à huis clos.

En premier lieu, l'Ordonnance du 2 décembre 2020 limite la possibilité d'organiser une assemblée à huis clos aux cas dans lesquels les mesures restrictives en vigueur à la date de la convocation de l'assemblée ou à la date de sa réunion font effectivement et concrètement obstacle à la présence physique de ses membres.

Désormais, deux conditions cumulatives doivent être satisfaites pour pouvoir organiser une assemblée à huis clos :

- Première condition : « à la date de la convocation de l'assemblée ou à celle de sa réunion, une mesure administrative limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires fait obstacle à la présence physique à l'assemblée de ses membres ». Cela est bien le cas en ILE DE FRANCE.
- Seconde condition : l'assemblée générale doit se tenir pendant la durée d'application de l'ordonnance, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2021.

En second lieu, l'Ordonnance du 2 décembre 2020 fait désormais obligation aux émetteurs d'assurer « la retransmission de l'assemblée en direct, à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission ». Cette retransmission intervient en format vidéo ou, à défaut, en format audio. Les actionnaires doivent être informés par la société des conditions dans lesquelles ils peuvent assister à la retransmission de l'assemblée, soit dans la convocation, soit, en cas de basculement d'une assemblée générale « en présentiel » vers une assemblée générale à huis clos, dans le communiqué ad hoc par lequel ils sont informés du changement du mode de tenue de l'assemblée générale.

Contrairement à la rediffusion de l'assemblée générale en différé, cette retransmission en direct n'intervient pas nécessairement sur le site internet de la société (par exemple, en cas d'ouverture d'un flux audio).

Les émetteurs doivent également assurer une rediffusion de l'assemblée en différé sur leur site internet « dès que possible à l'issue de l'assemblée, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré à compter de la date » de l'événement. Là encore, cette rediffusion intervient en format vidéo ou, à défaut, en format audio. Cette rediffusion doit demeurer disponible pendant au moins deux ans.

En outre, l'ordonnance du 2 décembre 2020 et le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 renforce les droits des actionnaires en matière de questions écrites :

- le délai dont les actionnaires disposent pour poser des questions écrites est allongé. Désormais, « les questions écrites sont prises en compte dès lors qu'elles sont reçues avant la fin du second jour ouvré précédent la date de l'assemblée générale » ;
- l'ensemble des questions écrites et des réponses qui y sont apportées (y compris en séance) doivent être publiées dans la rubrique du site internet de la société consacrée aux questions-réponses « dès que possible à l'issue de l'assemblée, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré à compter de la date de l'assemblée ».

Ces obligations de rediffusion de l'assemblée générale en direct et en différé, et de publication des questions écrites et de leurs réponses sur le site internet, perdurent lorsque, après avoir d'abord décidé que l'assemblée se tiendrait à huis clos, l'organe compétent pour convoquer l'assemblée décide finalement que les membres de l'assemblée et les autres personnes ayant le droit d'y assister peuvent être présents physiquement.

Enfin, le décret du 18 décembre 2020 prévoit que le procès-verbal des décisions de l'organe compétent pour convoquer l'assemblée devra préciser « les considérations de droit et de fait qui fondent cette décision, en particulier la nature de la mesure administrative » qui justifie la tenue de l'assemblée à huis clos et préciser la façon dont il a été fait application des dispositions relatives à la désignation des scrutateurs en cas de tenue de l'assemblée à huis clos.

Ces informations doivent être « portées à la connaissance des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'assister à l'assemblée, dès que possible et par tous moyens permettant d'assurer leur information effective ».

Ces dispositions sont applicables jusqu'au 31 juillet 2021. Elles pourront ainsi s'appliquer aux réunions des assemblées

En conséquence, dans une telle hypothèse, les actionnaires ne pourront exercer leur droit de vote qu'à distance, avant l'assemblée générale, à savoir en :

- votant par correspondance via un formulaire de vote ;
- donnant un mandat de vote (également appelé « procuration ») à une personne de son choix ou à l'émetteur sans indication de mandataire (pouvoir « en blanc ») ;
- votant sur Internet via une plateforme de vote sécurisée, si cette modalité de vote est prévue par la société cotée. En pratique, ce vote s'exerce avant l'assemblée générale.

Afin d'assurer une information appropriée des actionnaires et d'accompagner au mieux les sociétés cotées dans ce contexte exceptionnel et difficile, l'AMF encourage les émetteurs à suivre les bonnes pratiques suivantes :

- mettre en place, le plus tôt possible en amont de l'assemblée générale, une communication claire, précise et accessible à l'attention de l'ensemble des actionnaires concernant :
 - les modalités particulières de tenue de l'assemblée générale dans le contexte de crise sanitaire (rappelant que l'assemblée se tiendra à huis clos, sans présence des actionnaires),
 - les différentes modalités d'information des actionnaires (et notamment de consultation des documents relatifs à l'assemblée générale, y compris la liste des actionnaires),
 - les différentes modalités de participation possibles, mentionnant notamment :
 - les modalités pour poser des questions en amont de l'assemblée générale,
 - le cas échéant, l'impossibilité de poser des questions pendant l'assemblée générale,
 - le cas échéant, l'impossibilité de proposer des résolutions nouvelles pendant l'assemblée générale,
 - les différentes modalités de vote disponibles.
- permettre aux actionnaires de voter sur Internet via une plateforme de vote sécurisée.
- mettre en évidence, sur la page d'accueil du site internet de l'émetteur, un lien vers les pages dédiées à l'assemblée générale afin de permettre aux actionnaires de trouver sans difficulté l'information pertinente.
- mentionner sur les pages du site internet dédiées à l'assemblée générale les informations appropriées concernant les modalités particulières de tenue de l'assemblée générale et de participation des actionnaires, dans le contexte de crise sanitaire.

VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit rendre compte, dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise, des délégations en cours de validité qui lui ont été accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital et leur usage au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

A noter que ces délégations privent d'effet toute autorisation et/ou délégation consenties antérieurement.

Date :	Durée :	Plafond de la modification de capital autorisée:	Modalités de la modification de capital autorisée :	Usage pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019

AGE du 22.07.2020 <i><u>13^{ème} résolution</u></i>	26 mois <i><u>soit jusqu'au 22.09.2022</u></i>	200.000 euros de montant nominal d'augmentation de capital et 40.000.000 euros de montant nominal des obligations et autres titres de créances	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	Aucun
AGE du 22.07.2020 <i><u>14^{ème} résolution</u></i>	26 mois <i><u>soit jusqu'au 22.09.2022</u></i>	200.000 euros de montant nominal d'augmentation de capital et 40.000.000 euros de montant nominal des obligations et autres titres de créances	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	Aucun
AGE du 22.07.2020 <i><u>15^{ème} résolution</u></i>	26 mois <i><u>soit jusqu'au 22.09.2022</u></i>	20% du capital social par an	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an	Aucun
AGE du 22.07.2020 <i><u>16^{ème} résolution</u></i>	18 mois <i><u>soit jusqu'au 22.01.2022</u></i>	200.000 euros de montant nominal d'augmentation de capital et 40.000.000 euros de montant nominal des obligations et autres titres de créances	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	Aucun
AGE du 22.07.2020 <i><u>20^{ème} résolution</u></i>	26 mois <i><u>soit jusqu'au 22.09.2022</u></i>	10.000 euros	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	Aucun

VII) INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous exposons ci-après les informations qui doivent figurer dans le rapport de gouvernement d'entreprise dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Aucun des éléments mentionnés par l'article L.225-37-5 du Code du Commerce n'aurait d'incidence en cas d'offre publique à l'exception des sujets suivants :

- la structure du capital de la Société, mentionnée dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires et mise en ligne sur le site web de la Société ;
- les prises de participation directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12, mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires et mises en ligne sur le site web de la Société ;
- suite à l'adoption des résolutions lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2020, le Conseil d'Administration bénéficie des délégations de pouvoir concernant l'émission et le rachat d'actions.

VIII) REMUNERATION ET AVANTAGES

• PRINCIPES GENERAUX

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'administration en suivant les principes du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF suivants :

- **exhaustivité** : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. L'ensemble des éléments de la rémunération doit être retenu dans l'appréciation globale de la rémunération
- **équilibre entre les éléments de la rémunération** : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt social de l'entreprise
- **comparabilité** : cette rémunération doit être appréciée dans le contexte d'un métier et du marché de référence. Si le marché est une référence, il ne peut être la seule car la rémunération d'un dirigeant mandataire social est fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle peut aussi dépendre de la nature des missions qui lui sont confiées ou des situations particulières (par exemple redressement d'une entreprise en difficulté)
- **cohérence** : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise

- **intelligibilité des règles** : les règles doivent être simples, stables et transparentes. Les critères de performance utilisés doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicites et autant que possible pérennes;
- **mesure** : la détermination des éléments de la rémunération doit réaliser un juste équilibre et prendre en compte à la fois l'intérêt social de l'entreprise, les pratiques du marché, les performances des dirigeants, et les autres parties prenantes de l'entreprise.

Ces principes s'appliquent à l'ensemble des éléments de la rémunération, en ce compris les rémunérations de long terme et exceptionnelles.

- **RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX DE JACQUES BOGART SA**

Dans le contexte de la loi SAPIN 2, il sera demandé à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et à la Directrice générale déléguée, ainsi que le montant des rémunérations versées sur l'année écoulée.

Les membres du conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération à raison de leur fonction d'administrateur au cours de la période considérée.

La rémunération de Monsieur David KONCKIER, Directeur général, et celle de Madame Régine KONCKIER, Directrice générale déléguée comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le Conseil d'administration.

1. REMUNERATION FIXE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS

Président du Conseil d'administration

Rémunération

Monsieur David KONCKIER ne perçoit aucune rémunération en tant que Président du Conseil d'administration.

Jetons de présence

En tant qu'administrateur de la Société, aucun jeton de présence n'est versé au Président.

Directeur Général

Une rémunération fixe de 107 155 euros brute a été accordée au Directeur Général, au titre de ses fonctions au sein du groupe BOGART.

Directrice Générale Déléguée

Madame Régine KONCKIER, Directrice Générale Déléguée, a perçu une rémunération de 23 872 euros brute en tant que Directrice Générale Déléguée au titre de ses fonctions au sein du groupe BOGART

Jetons de présence

En tant qu'administrateur de la Société, aucun jeton de présence n'est versé à la Directrice Générale Déléguée.

2. REMUNERATION VARIABLE ANNUELLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS

Directeur Général

Le Directeur Général n'a pas perçu de rémunération variable en 2020.

3. AVANTAGES SOCIAUX : REGIMES COLLECTIFS DE PREVOYANCE, DE FRAIS DE SANTE ET DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient au même titre que l'ensemble du collège des cadres des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur dans la Société.

4. AVANTAGES EN NATURE

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un véhicule de fonction, dans le respect des règles internes à la Société.

Le Directeur Général bénéficie d'un avantage en nature s'élevant à 9 147 euros pour 2020.

5. REMUNERATIONS BRUTES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA PART DES SOCIETES CONTROLEES :

- Madame Patricia SFARA, Directrice Générale Mode (Société TED LAPIDUS SAS) : 43 969 € (partie fixe) et aucune partie variable.

IX) CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 et suivants DU CODE DE COMMERCE

1/ Conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

En application des articles L225-38 et L.225-40 du code de commerce, nous vous rappelons les conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration.

Cautions et lettres d'intention

S.A.S. Stendhal

- Emission de lettre d'intention au profit des banques de cette filiale à hauteur de 835 000 euros.

S.A.S. Athenaïs

- Emission de lettre d'intention au profit d'une banque de cette filiale à hauteur de 1 700 000 euros.

Parfums Jacques Bogart S.A.S.U.

- Emission de lettre d'intention au profit d'une banque de cette filiale à hauteur de 2.500.000 euros .

Société Distribal S.A.S.

- Emission de lettre d'intention au profit d'une banque de cette filiale à hauteur de 500 000 euros.

S.A.S April :

- Caution solidaire donnée au profit d'une banque de cette filiale à hauteur de 1.099.942 euros au 31 décembre 2020 afin de garantir un prêt servant à financer l'acquisition de 13 fonds de commerce, ainsi que le financement d'une partie des stocks de ces fonds.
- Caution solidaire donnée au profit d'une banque de cette filiale à hauteur de 750.656 euros afin de garantir un prêt servant à financer l'acquisition de 7 fonds de commerce, ainsi que le financement d'une partie des stocks de ces fonds.
- Caution solidaire donnée au profit d'une banque de cette filiale à hauteur de 104.387 euros dans le cadre d'une souscription de crédit.

S.A.S. Sariel

Personne intéressée : Monsieur Jacques Konckier, président de la société Sariel et administrateur de la société Jacques Bogart S.A.

Le conseil d'administration du 29 avril 2009 a pris acte de la situation quant aux demandes de mainlevée des différentes garanties bancaires données par la société Jacques Bogart S.A. en faveur de ses anciennes filiales, les sociétés Richer Montmartre S.A.S., Immobilière Cécile S.A.S., S.C.I. Lou Pinet, Benkiraï Hôtel S.A.S., Ypéron Technology S.A.S. et Jacquelin Pe S.A.S., actuellement maintenues et contregaranties par la société Sariel S.A.S. De plus, le conseil d'administration du 1^{er} décembre 2009 a autorisé le maintien de l'engagement de la société Jacques Bogart S.A. en qualité de caution solidaire notamment des sociétés Richer Montmartre S.A.S..

Dans le cadre de crédits sollicités antérieurement par les sociétés sus mentionnées auprès des banques du groupe, la société Jacques Bogart avait été appelée à s'engager à l'égard de ces établissements bancaires sous forme de cautions bancaires et de lettres d'intention pour un montant total utilisé de 240.881 euros, soit :

<u>Cautions</u>	<u>Montant utilisés</u> Euros
-----------------	----------------------------------

▪ Richer Montmartre S.A.S.	240 881
----------------------------	---------

Les établissements financiers ayant exigé le maintien des garanties antérieures données par la société Jacques Bogart S.A, cette dernière a obtenu de la société Sariel S.A., cessionnaire, une lettre de contre garantie desdits engagements, étant précisé que les établissements financiers disposent déjà de garanties hypothécaires et de nantissements sur les fonds de commerce des sociétés concernées pour les crédits bancaires consentis.

Nantissement

S.A. JACQUES BOGART

- Autorisation de nantissement de 40 % des actions de la société DISTRIPLUS SA appartenant à la société BOGART en garantie de deux prêts bancaires souscrits auprès des banques PALATINE et HSBC d'une durée de 7 ans pour les montants respectifs de 5.7 M€ et de 2.8 M€

2/ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2020

S.A. JACQUES BOGART

- Autorisation de signature d'une convention entre la société SDV dont le gérant et associé est M. David KONCKIER et la société BOGART SA dont le Président et actionnaire est M. David KONCKIER ayant pour objet la sous location des locaux consentie par la SCI SDV à la société Jacques BOGART portant sur des locaux situés au 20 Avenue du Général Leclerc 27120 PACY-SUR-EURE et à « La Maladrerie 27120 MENILLES au prix global de 782.080 € HT HC en principal à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 10 années consécutives.
- Garantie donnée à la société L'OREAL BELGILUX pour sa filiale PLANET PARFUM SA pour le paiement de ses factures d'un montant pouvant aller jusqu'à 4.500.000 € TVAC, cette garantie étant donnée pour le paiement de ses factures émises et échues jusqu'au 20 janvier 2021 et prenant fin dès le paiement par la société PLANET PARFUM SA de l'ensemble de leurs factures.
- Garantie donnée à la société L'OREAL BELGILUX pour sa filiale DI SA pour le paiement de ses factures d'un montant pouvant aller jusqu'à 5.000.000 € TVAC, cette garantie étant donnée pour le paiement de ses factures émises et échues jusqu'au 20 janvier 2021 et prenant fin dès le paiement par la société PLANET PARFUM SA de l'ensemble de leurs factures.

X) RECOMMANDATIONS NON SUIVIES DU CODE AFEP-MEDEF

CODE DE GOUVERNANCE DE RÉFÉRENCE

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, dernièrement révisé en novembre 2016 (ci-après le « Code AFEP-MEDEF »), disponible sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF, est celui auquel se réfère la société JACQUES BOGART SA, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE « APPLIQUER OU EXPLIQUER »

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce et visée à l'article 27.1 du Code AFEP-MEDEF, la Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Toutefois, certaines dispositions ont été écartées pour les raisons expliquées dans le tableau ci-après :

<u>Recommandations écartées</u>	<u>Explications – Pratique suivie par JACQUES BOGART SA</u>
Comité en charge des nominations (point 16 du Code) Chaque conseil constitue en son sein un comité des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.	Le Président estime que, pour le moment, il n'est pas nécessaire de mettre en place un Comité en charge des nominations, et que la taille de la structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place d'un tel Comité.
Comité en charge des rémunérations (point 17 du Code) Le comité des rémunérations a la charge d'étudier et de proposer au conseil l'ensemble des éléments de rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux.	Le Président estime que, pour le moment, il n'est pas nécessaire de mettre en place un Comité en charge des rémunérations, et que la taille de la structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place d'un tel Comité.
L'évaluation du Conseil d'Administration (point 9 du Code) Le conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement.	La taille de la structure ne requiert pas une auto-évaluation périodique du Conseil d'administration qui implique des contraintes supplémentaires. Le conseil d'administration communique et informe ses actionnaires de ses travaux et qui n'appellent pas de remarque particulière sur l'organisation ou son fonctionnement.

Le Conseil d'Administration

JACQUES BOGART S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	<u>PAGES</u>
Bilan consolidé	1
Compte de résultat consolidé	2
Etat global des gains et pertes consolidés	3
Tableau d'évolution des capitaux propres consolidés	4
Tableau des flux de trésorerie consolidés	5
Notes annexes aux états financiers consolidés	6 – 39

JACQUES BOGART S.A.**BILAN CONSOLIDE**
(en milliers d'euros)

Actif	Note	31.12.2020	31.12.2019 Retraité*	31.12.2019 Publié
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition	69	28 830	30 469	30 469
Immobilisations incorporelles	70-71	9 094	8 455	8 455
Immobilisations corporelles	72-73	137 835	162 662	160 857
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises		177	162	162
Immobilisations financières	75	2 105	2 133	2 133
Actifs d'impôts différés	99	6 154	6 021	6 021
Total Actif non courant		184 195	209 902	208 097
Actif courant				
Stocks et en-cours	76	86 880	100 657	100 657
Créances clients et comptes rattachés	77	17 670	25 988	25 988
Autres créances et comptes de régularisation	79	11 344	17 317	17 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78	88 258	57 740	57 740
Impôt sur les résultats		-	-	-
Total Actif courant		204 152	201 702	201 702
TOTAL ACTIF		388 347	411 604	409 799
Passif		31.12.2020	31.12.2019 Retraité*	31.12.2019 Publié
Capitaux propres (part du groupe)				
Capital social	81	1 195	1 195	1 195
Réserves		95 673	90 888	89 561
Résultat de l'exercice		2 340	10 606	10 128
Total capitaux propres (part du groupe)		99 208	102 689	100 884
Intérêts minoritaires		-	-	-
Total Capitaux Propres		99 208	102 689	100 884
Passif non courant				
Provisions pour charges à plus d'un an	91	3 121	3 434	3 434
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	83	35 554	54 715	54 715
Dettes de location à plus d'un an	83	86 785	106 030	106 030
Total passif non courant		125 460	164 179	164 179
Passif courant				
Provisions pour charges	91	1 167	2 930	2 930
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	83	36 373	5 887	5 887
Dettes de location à moins d'un an		22 380	21 971	21 971
Concours bancaires	83	11 852	17 277	17 277
Fournisseurs et comptes rattachés		49 993	68 268	68 268
Autres dettes et comptes de régularisation	93	40 977	27 304	27 304
Impôt sur les résultats		937	1 099	1 099
Total passif courant		163 679	144 736	144 736
TOTAL DU PASSIF		388 347	411 604	409 799

*Dans le cadre d'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

JACQUES BOGART S.A.**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ**
(en milliers d'euros)

	Note	31.12.2020	31.12.2019 Retraité*	31.12.2019 Publié
Chiffre d'affaires		223 505	303 292	303 292
Autres produits des activités ordinaires		751	1 208	1 208
Autres produits		13 736	17 484	17 484
Matières premières, marchandises et consommables utilisés		(114 990)	(158 232)	(158 232)
Charges de personnel		(51 099)	(66 850)	(66 850)
Impôts et taxes		(1 233)	(1 837)	(1 837)
Dotations aux amortissements et provisions		(33 135)	(34 315)	(34 793)
Autres charges		(33 642)	(49 739)	(49 739)
Autres charges opérationnelles non courantes		(4 176)	(736)	(736)
Autres produits opérationnels non courants		9 333	7 842	7 842
Résultat opérationnel	97	9 050	18 117	17 639
Produits financiers		490	453	453
Coût de l'endettement financier brut		(4 467)	(5 037)	(5 037)
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		(3 977)	(4 584)	(4 584)
Autres produits et charges financières		(804)	(238)	(238)
Résultat financier	98	(4 781)	(4 822)	(4 822)
Société mise en équivalence		14	8	8
Provision écart d'acquisition		-	-	-
Résultat avant impôt		4 283	13 303	12 825
Impôts sur les bénéfices	99	(1 943)	(2 697)	(2 697)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 340	10 606	10 128
Part des intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat net part du groupe		2 340	10 606	10 128
Résultat par action publié (en euros)		0,1565	0,6990	0,6675
Résultat dilué par action publié (en euros)		0,1565	0,6990	0,6675

*Dans le cadre d'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

JACQUES BOGART S.A.

ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDÉS
(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019 Retraité*	31/12/2019 Publié
(en milliers d'euros)			
Résultat net consolidé de la période	2 340	10 606	10 128
Actifs disponibles à la vente	-	-	-
Impôts différés sur les éléments recyclables	-	-	-
Eléments recyclables en résultat	-	-	-
Gains et pertes actuariels	(73)	(175)	(175)
Impôts différés sur éléments non recyclables	20	54	54
Eléments non recyclables en résultat	(53)	(121)	(121)
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 287	10 485	10 007
Dont part des intérêts minoritaires	-	-	-
Dont part du groupe	2 287	10 485	10 007

*Dans le cadre d'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

JACQUES BOGART S.A.

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
(en milliers d'euros)

(en milliers euros)	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserves et résultat net	Situation nette
- Capital social, entièrement libéré	1 195	-	-	-	1 195
- Primes d'émission et Réserves	-	<u>15 759</u>	<u>395</u>	<u>76 933</u>	<u>93 087</u>
Au 1^{er} janvier 2019	<u>1 195</u>	<u>15 759</u>	<u>395</u>	<u>76 933</u>	<u>94 282</u>
- Distribution de dividendes	-	-	-	(3 048)	(3 048)
- Ecarts actuariels sur avantages au personnel	-	-	-	(121)	(121)
-Actions propres	-	-	-	(1 626)	(1 626)
-Attribution actions gratuites	-	-	-	(175)	(175)
- Mouvements de la réserve de conversion	-	-	1 444	-	1 444
- Résultat de l'exercice	-	-	-	<u>10 128</u>	<u>10 128</u>
Au 31 décembre 2019 Publié	<u>1 195</u>	<u>15 759</u>	<u>1 839</u>	<u>82 091</u>	<u>100 884</u>
Effet de l'harmonisation de durée d'amortissements					
-Réserves	-	-	-	1 327	1 327
-Résultat de l'exercice	-	-	-	478	478
Au 31 décembre 2019 Retraité*	<u>1 195</u>	<u>15 759</u>	<u>1 839</u>	<u>83 896</u>	<u>102 689</u>
- Ecarts actuariels sur avantages au personnel	-	-	-	(53)	(53)
-Distribution de dividendes	-	-	-	(3 455)	(3 455)
-Actions propres	-	-	-	(1 932)	(1 932)
-Attribution actions gratuites	-	-	-	(43)	(43)
- Mouvements de la réserve de conversion	-	-	(338)	-	(338)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	<u>2 340</u>	<u>2 340</u>
Au 31 décembre 2020	<u>1 195</u>	<u>15 759</u>	<u>1 501</u>	<u>80 753</u>	<u>99 208</u>

* Dans le cadre de l'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

JACQUES BOGART S.A.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

	31.12.2020	31.12.2019 Retraité*	31.12.2019 Publié
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net des sociétés intégrées avant impôts	4 283	13 303	12 825
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
▪ Amortissements et provisions	30 502	23 773	24 251
▪ Provision pour risques	-	-	-
▪ Coût de l'endettement	2 748	2 832	2 832
▪ Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(15)	(6)	(6)
▪ Plus-value de cession sur immobilisations cédées	(612)	356	356
▪ Variation d'impôt sur le résultat	<u>(2 218)</u>	<u>171</u>	<u>171</u>
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	34 688	40 427	40 427
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	<u>23 466</u>	<u>(9 230)</u>	<u>(9 230)</u>
Flux net de trésorerie générée par l'activité	<u>58 154</u>	<u>31 197</u>	<u>31 197</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions			
▪ Immobilisations incorporelles et fonds de commerce	(223)	(2 237)	(2 237)
▪ Immobilisations corporelles	(3 025)	(3 201)	(3 201)
▪ Remboursement / (augmentation) d'immobilisations financières	28	(479)	(479)
Cessions			
▪ Cession des immobilisations corporelles	7 000	-	-
Périmètre			
▪ Incidence des variations de périmètre	-	(138)	(138)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	<u>3 780</u>	<u>(6 055)</u>	<u>(6 055)</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Actions propres	(1 975)	(1 801)	(1 801)
Nouveaux emprunts	14 500	23 000	23 000
Augmentation de capital	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(3 455)	(3 048)	(3 048)
Intérêts minoritaires	-	(12)	(12)
Remboursements d'emprunts et dettes locatives	<u>(34 730)</u>	<u>(43 081)</u>	<u>(43 081)</u>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	<u>(25 660)</u>	<u>(24 942)</u>	<u>(24 942)</u>
Incidence des variations de cours des devises	<u>(331)</u>	<u>942</u>	<u>942</u>
Trésorerie d'ouverture	40 463	39 321	39 321
Trésorerie de clôture	<u>76 406</u>	<u>40 463</u>	<u>40 463</u>
Variation de trésorerie	<u>35 943</u>	<u>1 142</u>	<u>1 142</u>

*Dans le cadre d'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

JACQUES BOGART S.A.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont fournies en milliers d'euros (K€).

INFORMATIONS GENERALES

1. Le Groupe Bogart est spécialisé dans la création, la fabrication et la commercialisation de parfums et de produits cosmétiques de luxe.

Avec une position unique de fabricant-distributeur sur le marché, le Groupe est présent dans plus de 90 pays et assure la commercialisation de ses produits en France via les réseaux de parfumeries sélectives et à l'international par des distributeurs locaux et via les filiales du Groupe.

Le Groupe emploie 1 956 collaborateurs et réalise 92% de son chiffre d'affaires à l'étranger. En 2020, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 224 M€.

Le chiffre d'affaires par activité se répartit comme suit :

- Activité Marques (16%) : parfums (marques propres Bogart, Ted Lapidus et Carven, et marque sous licence Chevignon) et cosmétiques (marques propres Méthode Jeanne Piaubert, Stendhal et April) ;
- Activité Boutiques en propre (84%) réalisée au travers de chaîne de parfumerie en propre.

Le Groupe enregistre un total des revenus d'activités (licences Ted Lapidus incluses) de plus de 224,3 M€ sur l'exercice 2020.

Jacques Bogart, société mère du Groupe Bogart, est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 76/78 avenue des Champs Elysées – Paris 8^{ème}.

Le Groupe BOGART est coté sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Mnéémonique : JBOG – ISIN : FR0012872141).

Le site internet du Groupe est www.groupe-bogart.com.

Faits marquants de l'exercice 2020

Création de filiale

1. En fin d'année 2020, Groupe Bogart a créé la filiale April Beauty LLC aux Emirats Arabes Unis afin d'étendre son réseau de parfumeries April dans un sixième pays avec l'ouverture des 3 premières parfumeries du Groupe dans ce pays. La première implantation verra le jour au premier semestre 2021 au sein de l'emblématique Dubaï Mall, le plus grand centre commercial du monde.

Cession usine de Pacy sur Eure

2. Au cours du mois de novembre 2020, à l'issue du contrat de crédit-bail conclu avec FINAMUR en novembre 2010, la société Jacques Bogart SA a levé l'option d'achat de l'usine de Pacy sur Eure exploitée par sa filiale SFFP SAS. Au mois de décembre 2020, la société Jacques Bogart SA a cédé à la banque BPCE cette même usine moyennant un prix de cession de 7 M€.

Prêt Garanti par l'Etat

3. La société Jacques Bogart S.A. a obtenu un prêt garanti par l'Etat (PGE) de 14,5 M€ pour permettre de financer la période de crise pandémique.
La société a fait part aux établissements financiers concernés la volonté de reporter et d'amortir le paiement des sommes dues sur une période de 5 ans.

Développement du réseau de boutiques

4. Le Groupe a renforcé son réseau en Allemagne avec l'acquisition de 8 nouvelles parfumeries. Ces nouvelles parfumeries situées dans la région de Cologne vont permettre de compléter son maillage territorial dans la région là où le Groupe n'est pas encore présent.

Changement de règle d'évaluation

5. Pour une présentation homogène des comptes consolidés, la société Distriplus a modifié la durée d'amortissements de certaines immobilisations corporelles passant de 8 à 10 ans. L'impact à l'ouverture, soit au 1^{er} janvier 2020, est de 1 805 K€ et sur l'exercice 2020 de 486 K€.

Crise sanitaire

6. Dans ce contexte inhabituel et sans précédent de crise sanitaire, l'activité du Groupe a été impactée tout au long de l'année 2020. Après un bon démarrage en début d'année, le Groupe a dû fermer ses usines de parfums et cosmétiques et arrêter ses expéditions mi-mars ce qui a eu un impact sur la distribution des marques du Groupe dans les réseaux partenaires. Ces événements ont affecté significativement les états financiers de cet exercice. La fermeture des boutiques durant plusieurs mois dans la plupart des pays explique la réduction du chiffre d'affaires et la dégradation de la rentabilité de l'ensemble des secteurs d'activité.

Les mesures nécessaires pour amortir l'impact de cette baisse d'activité ont été prises par un recours au chômage partiel, la renégociation de loyers avec les bailleurs et de conditions tarifaires avec les fournisseurs mais également avec des reports d'échéances sociales et de remboursement d'emprunts.

Comme annoncé, le Groupe a également mené une revue en profondeur de la rentabilité structurelle de chaque point de vente et décidé de fermeture de points de vente et d'ouvertures de nouvelles boutiques supportant des loyers nettement inférieurs. De manière exceptionnelle, les expertises des fonds de commerce, initialement retenues pour confirmer la valeur de certains droits au bail, ont été reportées au regard de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le Groupe a du reporter au premier semestre 2021 les lancements des nouveautés Carven (Dans ma bulle de Fleurs), Méthode Jeanne Piaubert et Ted Lapidus (Stories) sur plusieurs marchés.

Evènements post-clôture

7. Les activités ont continué à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2021 et le Groupe s'attend à nouveau à un impact sur ses états financiers en 2021 et n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2020, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité à poursuivre son exploitation.

8. Naturellement, l'activité e-commerce a significativement progressé en 2020, cette croissance doit se poursuivre en 2021 avec l'ouverture de notre e-retail en Allemagne et le lancement d'une nouvelle version omnicanale des sites du Groupe en juillet 2021.

9. Au premier semestre 2021, les actifs des sociétés April SAS et Rose de France SAS ont été transférés à la société Athenaïs par transmission universelle de patrimoine. Suite à cette opération, l'ensemble du réseau français de parfumeries est intégré dans une seule société.

Parallèlement, l'activité logistique de la société Athenaïs a été recentrée au sein de la société Distriplus.

PRINCIPES COMPTABLES

10. Les comptes consolidés du Groupe Bogart en 2020 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la commission européenne <http://efrag.org/Endorsement>.

Référentiel IFRS appliqué

Les normes, amendements ou interprétations suivants en vigueur à compter du 1er janvier 2020 sont appliqués par la société dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2020 :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS

Ces amendements n'ont pas d'impact dans les comptes consolidés.

- Amendement IAS 1 et IAS 8 « Définition du significatif »

Ces amendements n'ont pas d'impact dans les comptes présentés, le Groupe n'a pas eu à arbitrer selon le caractère significatif d'un élément financier.

- Amendement IFRS 9, IAS 39, IFRS7 « Réforme des taux bancaires »

Ces amendements n'ont pas d'impact dans les comptes présentés. Le Groupe n'a pas fait appel à des instruments de couverture de ces taux d'emprunt.

- Amendement IFRS 16 « Aménagements loyers »

Ces amendements concernent les allégements de loyers liés au Covid-19.

11. Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et des interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2020.

Utilisation d'estimations

12. Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du Bilan ou Compte de Résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans les états financiers et annexes. Il s'agit notamment de la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels, de l'évaluation des contrats de location et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Méthodes de consolidation

13. Les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses

activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu, jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

14. Le groupe consolide par mise en équivalence les entreprises associées dans lesquelles il détient une influence notable. L'influence notable existe lorsque le groupe détient le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles, sans toutefois pouvoir contrôler ou exercer un contrôle conjoint sur ces politiques et qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50%.

15. Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminées lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

16. Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle (à l'exception des actifs ou des passifs d'impôt différé et des actifs ou des passifs liés aux avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages au personnel, respectivement).

17. A la date de première consolidation, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- ✓ la juste valeur de la contrepartie transférée ;
- ✓ la quote-part dans le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur.

Le prix d'acquisition et son affectation doivent être finalisés dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

En cas d'acquisition avantageuse, à savoir un prix payé inférieur à la quote-part dans la juste valeur de l'ensemble des actifs acquis et passifs repris, l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges non courants ».

18. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test sont décrites en note 21.

Perte de valeur des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles ou corporelles

19. Les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test annuel de dépréciation, même en l'absence d'indicateurs de perte de valeur, pour déterminer si leur valeur comptable n'excède pas leur valeur de

recouvrement, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts des ventes et sa valeur d'utilité estimée à partir des flux prévisionnels issus des plans pluriannuels établis sur 5 ans et actualisés à l'infini. Ils sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

20. Les tests de dépréciation s'appuient sur des regroupements d'unités génératrices de trésorerie appréciés au niveau des entités juridiques exploitant les marques distribuées dans le cadre de l'activité de ventes en gros de parfums et de produits cosmétiques. Concernant l'activité « retail », les unités génératrices de trésorerie correspondent, à l'international, aux entités juridiques et au niveau des points de vente pour le réseau français. Pour les réseaux de magasins français, le Groupe est parfois amener à établir des expertises indépendantes des baux commerciaux pour confirmer la valeur comptable des actifs.

21. Les tests de dépréciation sont établis sur la base d'hypothèses raisonnables et des prévisions passées. Ces plans pluriannuels à 5 ans sont revus tous les ans. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nos hypothèses tiennent compte généralement à un retour d'activité d'avant crise au cours de l'année 2024. Les hypothèses opérationnelles retenues pour la préparation des plans sont des variations de chiffres d'affaires comprises entre 1,5 et 8% en scénario normal et 1 et 5% en scénario dégradé. La variation des taux de +/- 0,5% du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini ne modifie pas la valeur recouvrable au point de la rendre inférieure à la valeur comptable.

22. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital (WACC) de 6,83 % au 31.12.20. Ce taux a été déterminé à partir du taux d'intérêt à long terme correspondant au taux des OAT à 10 ans de -0,34%, du taux de rendement attendu par un investisseur dans ce secteur et de la prime de risque propre à l'activité de ce secteur. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 1% au 31.12.20.

23. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

24. Les frais de développement sont intégralement comptabilisés en charges, ainsi que les frais relatifs à la propriété industrielle développée en interne par le groupe y compris les frais de premier dépôt, dès lors qu'ils ne répondent pas aux critères cumulatifs pour la constatation d'actifs incorporels générés en interne.

25. Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

26. Les marques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et ont une durée d'utilité indéfinie. Elles ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

27. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'origine pour le groupe, nets des amortissements et des éventuelles dépréciations.

28. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations, compte tenu des valeurs résiduelles éventuelles. Les principales durées d'utilisation retenues, afin de rendre homogène l'évaluation des immobilisations corporelles, sont les suivantes :

Constructions	20 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Agencements, aménagements	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Stands	2 à 3 ans

Actifs financiers

29. Les actifs financiers étaient constitués de titres de placement à court terme, de valeurs mobilières de placement.

30. Les placements à court terme ou équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Les gains et les pertes de valeur, latents ou réalisés, sont constatés en compte de résultat.

Contrats de location

31. La norme IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et un passif « Dettes de location ».

32. En application de la norme, les contrats de location, principalement les boutiques et les locaux de bureaux et entrepôts, sont désormais reconnus à l'actif par un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements des loyers futurs. Pour déterminer la durée de location à prendre en compte pour chaque contrat, le Groupe a retenu deux approches : contractuelle et la durée de location fondée sur des critères économiques et commerciaux. La durée exécutoire identifiée pour chaque contrat correspond à la durée maximum pour laquelle le preneur a le droit de bénéficier du droit d'utilisation de l'actif. Elle correspond à la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive de preneur. Les critères économiques retenus pour l'appréciation de l'exercice des renouvellements prennent en compte la qualité de l'emplacement ainsi que sa rentabilité.

33. Les taux implicites des contrats ne sont pas facilement déterminables. Le Groupe a fixé les taux d'actualisation sur la base d'un taux d'emprunt marginal.

34. Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019. La première application a été réalisée selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » ; voir Note 9-A de l'annexe aux comptes consolidés 2019 concernant les détails relatifs à la première application sur les états financiers 2019.

Stocks

35. Les stocks sont valorisés au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur probable de réalisation. Le prix de revient des stocks de matières premières et approvisionnements est déterminé principalement selon les prix d'achat. Cette méthode de valorisation donne des résultats équivalents à ceux qui seraient obtenus avec la méthode premier entré, premier sorti. Le prix de revient des produits finis et semi-finis comprend le

prix d'achat de la partie matière, le coût standard pour la main d'œuvre et les frais directs et indirects de production.

36. Les stocks détenus par les boutiques du groupe sont valorisés à leur coût d'acquisition moyen pondéré déduction faite des remises commerciales.

37. Les stocks sont valorisés à la clôture de chaque exercice sur la base des quantités inventoriées au 31 décembre de chaque année.

38. Conformément à la norme IAS 38, les articles publicitaires détenus par les filiales de distributions étrangères et remis gratuitement aux clients sont constatés en charges dès leur achat. A l'inverse, les articles publicitaires stockés par les sociétés françaises qui sont vendus avec marge sont stockés.

Créances

39. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

40. La politique du Groupe en matière de maîtrise du risque client repose sur les principes suivants :

- ✓ vigilance en amont se matérialisant notamment par un processus d'analyse du risque client lors de la prise de commande ;
- ✓ suivi à intervalle régulier des retards de paiements en phase de réalisation et mise en œuvre dans les meilleurs délais des actions nécessaires à l'encaissement des créances nées.

En raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les créances restantes impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des montants confirmés par les clients. Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas en prenant en considération le risque spécifique de non-recouvrement.

41. Une dépréciation, correspondant au montant des créances que le Groupe risque de ne pas recouvrer, est constatée lorsque les clients deviennent insolubles ou lorsque les créances sont en litige en fin d'exercice ou lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

42. La trésorerie, dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie, correspond aux disponibilités, aux valeurs mobilières de placement et aux dépôts à court terme. Les composantes de la trésorerie sont à court terme (inférieur à trois mois) et très liquides et ne présentent pas de risque significatif au niveau de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme des actifs en juste valeur par contrepartie de résultat ; les dépôts bancaires à court terme et les disponibilités sont considérés comme des prêts et créances et comptabilisés au coût amorti. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans les crédits court terme et découverts bancaires.

Actions propres

43. Les actions Jacques Bogart détenues par le groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôts.

Transactions en devises étrangères

44. Les transactions libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier.

Conversion des comptes des sociétés hors zone euro

45. Les états financiers du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère. Toutes les données financières sont arrondies au millier d'euros le plus proche. La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions.

46. Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :

- les bilans sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les comptes de résultat et les flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen de la période ;
- les écarts résultant de ces conversions sont portés en capitaux propres sur la ligne « Ecarts de conversion ».

Investissements permanents dans les filiales

47. Par exception au principe décrit ci-dessus, les différences de change nées de la conversion des créances en devises détenues par la société mère sur des filiales étrangères intégrées globalement sont passées en mouvement de la réserve de conversion lorsqu'elles correspondent à des investissements permanents de la société mère dans ces filiales.

Impôts sur les résultats

48. Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où ces résultats sont taxables.

49. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat, ou en capitaux propres si ces impôts concernent des éléments enregistrés directement en capitaux propres. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat

de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants.

50. La charge (le produit) d'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période, déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

51. Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés pour les besoins de la consolidation ainsi que les différences temporaires entre les résultats imposables fiscalement et les résultats comptables génèrent des éléments de fiscalité différée. Ces différences, donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon l'approche bilancielle, qui consiste à constater un actif ou un passif d'impôts différés sur toute différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

52. Les actifs d'impôts différés, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, des retraitements fiscalisés ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fin d'exercice en fonction des derniers taux d'impôts votés. Ils sont compensés au sein de chaque société ou entité fiscale.

Gestion des risques

53. Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques présentés ci-dessous, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et gestion des risques. La Direction Générale du Groupe veille à la définition et au contrôle de la politique de gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe.

54. Le groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires en devises, principalement sur le dollar américain et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de cette devise. La politique de risques de change de la société vise à couvrir les créances commerciales de l'exercice en dollars américains. La société utilise des contrats de vente à terme. La couverture de change n'est pas systématique.

Retraites

55. Les engagements de la société en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités assimilées sont évalués sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date de clôture et tenant notamment compte de l'ancienneté et de la rotation de ces derniers, conformément à l'IAS 19R et font l'objet d'une provision inscrite au poste « provision pour risques et charges ».

Autres provisions pour risques et charges

56. Les provisions pour risques et charges comptabilisées en fin d'exercice sont destinées à couvrir les risques et charges, nettement précisés dans leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Ces provisions sont réévaluées à chaque clôture en fonction de l'évolution de ces risques. Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable, sans contrepartie attendue. Le montant figurant en provision correspond à la meilleure estimation qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

57. Les litiges connus dans lesquels des sociétés du Groupe pourraient être impliquées ont fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques connus.

Emprunts

58. Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.
A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

59. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé net des remises et taxes sur les ventes. Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes au départ de nos entrepôts vers nos distributeurs et agents et des ventes vers les détaillants pour la part d'activité réalisée par les filiales du groupe. Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires dès lors que le contrôle des biens a été transféré au client. Le transfert a lieu au moment de la livraison selon les conditions définies avec le client. Le montant constaté en revenu correspond à la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles. La créance est comptabilisée dès que le Groupe a satisfait à ses obligations.

Evaluation à la juste valeur

60. IFRS 7 requiert une information obligatoire sur la présentation sur trois niveaux de la juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

61. Le tableau ci-après présente les actifs évalués à leur juste valeur par niveau.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers courants et non courants	■		
Valeurs mobilières de placement	■		
Instruments dérivés	■		

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

62. Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour gérer ses risques de change.

63. Les dérivés qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

Résultat par action

64. Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net du groupe par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions propres inscrites en diminution des capitaux propres. Le résultat dilué par action est établi à partir du nombre moyen pondéré d'actions majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulteraient de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existante.

Information sectorielle

65. L'information sectorielle présentée est élaborée à partir de celle utilisée par le management au titre du suivi de l'activité du groupe. Le groupe est organisé et piloté par la holding autour de 3 centres de profits : activité Diffusion parfums et cosmétiques, activité Boutiques parfums et cosmétiques, activité licence. Le groupe a une activité internationale et analyse son chiffre d'affaires par zone géographique.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PERIMETRES DE CONSOLIDATION

66. Au cours de l'exercice 2020, le périmètre du groupe Jacques Bogart a été modifié comme suit :

La filiale April Beauty LLC (U.A.E.) est entrée dans le périmètre en fin d'année 2020.

67. La liste des sociétés consolidées est la suivante :

(a) Par intégration globale

Sociétés françaises

	% d'intérêt	
	31.12.2020	31.12.2019
Jacques Bogart S.A.	Société mère	
Parfums Ted Lapidus S.A.S.	100,00	100,00
Société Française de Fabrication de Parfumerie S.A.S.	100,00	100,00
Institut Jeanne Piaubert S.A.S.	100,00	100,00
Jeanne Piaubert S.A.S.	100,00	100,00
Stendhal S.A.S.	100,00	100,00
Ted Lapidus S.A.S.	100,00	100,00
Distribal S.A.S.	100,00	100,00
Parfums Jacques Bogart S.A.S.	100,00	100,00
Société Française de Fabrication de Cosmétiques S.A.S.	100,00	100,00
I.S.D. S.A.S.	100,00	100,00
Athenaïs S.A.S.	100,00	100,00
Carven Parfums S.A.S.	100,00	100,00
Rose de France S.A.S.	100,00	100,00
April S.A.S.	100,00	100,00

Sociétés étrangères

Parfulux S.A., Belgique	100,00	100,00
Jacques Bogart GmbH, Allemagne	100,00	100,00
Jacques Bogart International BV, Pays-Bas	100,00	100,00
Jacques Bogart Espana S.L., Espagne	100,00	100,00

	% d'intérêt	
	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
April Beauty LLC, UAE	100,00	-
April Cosmetics and Perfumes Chain Sores Ltd, Israël	100,00	100,00
Parfulux Ltd, Israël	100,00	100,00
Parfulux FZE Dubaï, UAE	100,00	100,00
April GmbH, Allemagne	100,00	100,00
Parfumerie HC GmbH, Allemagne	100,00	100,00
HC Verwaltungs GmbH, Allemagne	100,00	100,00
Distriplus S.A., Belgique	100,00	100,00
Immoni S.A., Belgique	100,00	100,00
DI S.A., Belgique	100,00	100,00
Planet Parfums S.A., Belgique	100,00	100,00
GMPC S.A., Belgique	100,00	100,00
Delshop S.A., Belgique	100,00	100,00
GPL S.A., Luxembourg	100,00	100,00
Dishop S.A., Luxembourg	100,00	100,00

(b) Sociétés mises en équivalences

La société Perfumes y Disenos, société de droit espagnol et filiale à 30% de Jacques Bogart Espana, est mise en équivalence du fait de l'influence notable exercée par cette dernière.

(c) Sociétés non consolidées

Néant

Evolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles

68. Les évolutions de la valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles se présentent de la manière suivante :

	Ecarts d'acquisition	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2020 publié	30 469	8 455	160 857	199 781
Harmonisation durée d'amortissements	-	-	1 805	1 805
Solde au 1 ^{er} janvier 2020 retraité*	30 469	8 455	162 662	201 586
Affectation écart d'acquisition**	(1 350)	1 350	-	-
Autres mouvements	-	-	(387)	(387)
Acquisitions	50	173	13 365	13 588
Cessions	(339)	(9)	(6 049)	(6 397)
Dotations aux amortissements et provisions	-	(875)	(31 755)	(32 630)
Solde au 31 décembre 2020	<u>28 830</u>	<u>9 094</u>	<u>137 836</u>	<u>175 760</u>

*Dans le cadre d'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

**Affectation écart d'acquisition réseau parfumeries Milady (Luxembourg) en fonds de commerce

Ecarts d'acquisition

69. Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

	Valeur brute 31.12.2020	Provision	Valeur Comptable
Parfumerie HC GmbH	8 432	-	8 432
April Cosmetics & Perfumes Chain Stores Ltd	4 399	-	4 399
Jacques Bogart International B.V.	3 539	-	3 539
Institut Jeanne Piaubert S.A.S.	2 982	(324)	2 658
Parfums Ted Lapidus S.A.S.	566	-	566
Ted Lapidus S.A.S.	280	-	280
Athenaïs S.A.S.	5 334	-	5 334
April S.A.S.	3 622	-	3 622
 Total	 <u>29 154</u>	 (324)	 <u>28 830</u>

Immobilisations incorporelles

70. Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

	31.12.2019	Changement Périmètre	Autres Mouvements	Augmentation	Cession	31.12.2020
Marques*	6 097	-	-	-	-	6 097
Logiciels	10 820	-	-	173	(9)	10 984
Droit au bail	444	-	-	-	-	444
Fonds de commerce**	-		<u>1 350</u>			<u>1 350</u>
Autres	<u>281</u>	-	-	-	-	<u>281</u>
	<u>17 642</u>	-	<u>1 350</u>	<u>173</u>	<u>(9)</u>	<u>19 156</u>

* :Les marques sont composées de la marque Carven pour 2.1 M€ ainsi que de la marque Rose de France pour 4 M€

**Affectation écart d'acquisition réseau parfumeries Milady (Luxembourg) en fonds de commerce

71. Les mouvements des amortissements des immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

	31.12.2019	Changement Périmètre	Autres Mouvements	Dotation	Reprise	31.12.2020
Logiciels	9 052	-	-	845	(9)	9 888
Autres	<u>135</u>	-	-	<u>39</u>	-	<u>174</u>
	<u>9 187</u>	-	-	<u>884</u>	<u>(9)</u>	<u>10 062</u>

Immobilisations corporelles

72. Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>Changement Périmètre</u>	<u>Autres Mouvements</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Cession</u>	<u>31.12.2020</u>
Terrains	722	-	-	-	(362)	360
Constructions	24 185	-	-	24	(4 678)	19 531
Agencements boutiques	22 165	-	(284)	53	-	21 934
Matériel et outillage	15 052	-	-	130	(10)	15 172
Autres immobilisations corporelles	74 245	-	-	2 420	(1 576)	75 089
Droits d'utilisation	148 918	-	(407)	10 340	(6 028)	152 823
Avances et acomptes sur immobilisations	<u>197</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>398</u>	<u>-</u>	<u>595</u>
	<u>285 484</u>	<u>-</u>	<u>(691)</u>	<u>13 365</u>	<u>(12 654)</u>	<u>285 504</u>

73. Les mouvements des amortissements des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>Autres Mouvements</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>31.12.2020</u>
	<u>Publié</u>	<u>Retraité*</u>				
Constructions	16 005	16 005	-	641	(2 339)	14 307
Agencements boutiques	16 412	16 412	(238)	598	-	16 772
Matériel et outillage	14 451	14 451	-	216	(10)	14 657
Droits d'utilisation	23 585	23 585	(66)	24 000	(2 782)	44 737
Autres immobilisations corporelles	<u>54 174</u>	<u>52 369</u>	<u>-</u>	<u>6 300</u>	<u>(1 474)</u>	<u>57 195</u>
	<u>124 627</u>	<u>122 822</u>	<u>(304)</u>	<u>31 755</u>	<u>(6 605)</u>	<u>147 668</u>

*Dans le cadre d'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

74. Les montants relatifs aux immobilisations achetées en crédit-bail inclus dans les tableaux qui précèdent sont les suivants :

	<u>31.12.2019</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>31.12.2020</u>
Terrains	362	-	(362)	-
Constructions	<u>4 678</u>	<u>-</u>	<u>(4 678)</u>	<u>-</u>
Valeur brute	5 040	-	(5 040)	-
Amortissements cumulés	<u>(2 125)</u>	<u>(214)</u>	<u>2 339</u>	<u>-</u>
Valeur nette	<u>2 915</u>	<u>(214)</u>	<u>(2 701)</u>	<u>-</u>

Immobilisations financières

75. Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Prêts	76	69
Autres immobilisations financières*	<u>2 029</u>	<u>2 064</u>
	<u>2 105</u>	<u>2 133</u>

*les autres immobilisations financières se composent essentiellement de dépôts et cautionnements.

Stocks

76. Les stocks se décomposent de la manière suivante :

	<u>Stocks bruts</u> <u>31.12.2020</u>	<u>Provisions</u>	<u>Stocks nets</u> <u>31.12.2020</u>	<u>Stocks nets</u> <u>31.12.2019</u>
Matières premières	10 186	(1 541)	8 645	8 789
Marchandises	81 004	(3 587)	77 417	89 276
En cours de production de biens	313	(5)	308	308
Produits finis et semi-finis	<u>1 552</u>	<u>(1 042)</u>	<u>510</u>	<u>2 284</u>
Total	<u>93 055</u>	<u>(6 175)</u>	<u>86 880</u>	<u>100 657</u>

Clients et comptes rattachés

77.

31.12.2020 31.12.2019

Clients et comptes rattachés	20 363	28 843
Provision pour dépréciation	<u>(2 693)</u>	<u>(2 855)</u>
Net	<u>17 670</u>	<u>25 988</u>

La ventilation des créances clients par secteur d'activité :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Retail	6 206	9 050
Diffusion	10 854	16 495
Licence	604	440
Holding	<u>6</u>	<u>3</u>
Net	<u>17 670</u>	<u>25 988</u>

Le Groupe a examiné et évalué les créances clients en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables. Sur la base de la perte de crédit attendue à maturité une provision de 228 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2020 (137 K€ en 2019).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

78.

31.12.2020 31.12.2019

Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires	<u>88 258</u>	<u>57 740</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>88 258</u>	<u>57 740</u>

Autres créances et comptes de régularisation

79. Les autres créances et comptes de régularisation comprennent les éléments suivants :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Créances liées au personnel	161	783
Etat	2 124	2 435
Avoir à recevoir	6 509	9 639
Acomptes versés	481	117
Charges constatées d'avance*	1 304	2 181
Comptes courants filiales**	33	367
Divers	<u>732</u>	<u>1 795</u>
Total	<u>11 344</u>	<u>17 317</u>

* : Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers payés d'avance.

** : Les filiales Jacques Bogart Hong Kong et Jacques Bogart Italie en cours de fermeture ont été exclues du périmètre de consolidation.

Echéancier des créances

80. (a) Les échéances des créances au 31 décembre 2020 s'analysent de la façon suivante :

	31.12.2019	Echéance au 31.12.2020			
	Montant Total	Montant Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances de l'actif non courant					
Prêts	69	76	-	76	-
Autres immobilisations financières	2 064	2 029	-	368	1 661
Créances de l'actif courant					
Clients et comptes rattachés	25 988	17 670	17 670	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	<u>17 317</u>	<u>11 344</u>	<u>11 344</u>	-	-
Total	<u>45 438</u>	<u>31 119</u>	<u>29 014</u>	<u>444</u>	<u>1 661</u>

(b) Les autres immobilisations financières à plus d'un an correspondent, principalement, à des loyers versés d'avance à titre de caution.

Capital social

81. Au 31 décembre 2020, le capital social était divisé en 15 675 021 actions ordinaires de € 0,0762245 chacune, soit un total de 1 194 820,94 €.

Actions propres

82. Dans le cadre des différents programmes de rachat d'actions visés par les Assemblées Générales, 727 740 actions Jacques Bogart S.A non affectés à des plans d'attribution sont détenues par la société au 31 décembre 2020, soit 4,64% du capital. Les mouvements sur la période se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur d'acquisition
Au 31 décembre 2019	501 933	3 907,2
Acquisition	338 059	2 843,0
Cession	(112 252)	(871,3)
Au 31 décembre 2020	727 740	5 878,9

- le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action, hors frais d'acquisition ;
- le total des actions détenues ne peut dépasser 10% du nombre d'actions composant le capital de la société ;

Emprunts et dettes financières

83. Ils s'analysent comme suit :

	31.12.2019		Echéance au 31.12.2020		
	Montant Total	Montant Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Compte courant d'actionnaires	1 500	1 500	-	1 500	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	59 102	70 427	36 373	33 734	320
Emprunts sur acquisitions en crédit-bail	541	-	-	-	-
Dettes de loyers	127 460	109 165	22 380	66 657	20 128
Concours bancaires courants, intérêts courus	<u>17 277</u>	<u>11 852</u>	<u>11 852</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total au 31 décembre	<u>205 880</u>	<u>192 944</u>	<u>70 605</u>	<u>101 891</u>	<u>20 448</u>

84. Les emprunts et les dettes auprès des établissements de crédit correspondent à des dettes libellées en euros et majoritairement à taux variable.

Dettes financières assorties de Covenants

85.

Covenants des dettes principales de Jacques Bogart SA	Capital restant dû	Echéance Finale
Dettes financières nettes conso / EBIDTA Conso < 3	20 000	13/10/2022
Dettes financières nettes conso / Capitaux propres conso < 1		

Dettes financières nettes conso / EBIDTA Conso < 4	2 819	15/03/2026
Dettes financières nettes conso / Capitaux propres conso < 1		
Dettes financières nettes conso / EBIDTA Conso < 4	5 680	15/03/2026
Dettes financières nettes conso / Capitaux propres conso < 1		
Dettes financières nettes conso / EBIDTA Conso < 4	2 481	7/10/2026
Dettes financières nettes conso / Capitaux propres conso < 1		
Dettes financières nettes conso / EBIDTA Conso < 4	1 264	7/10/2026
Dettes financières nettes conso / Capitaux propres conso < 1		

Au 31 décembre 2020, les covenants sont respectés.

86.

<u>Covenants des dettes principales d'April SAS</u>	<u>Capital restant dû</u>	<u>Echéance Finale</u>
Dettes financières nettes conso / EBIDTA Conso < 3	1 100	30/01/2022
Dettes financières nettes conso / Capitaux propres conso < 1		
Dettes financières nettes conso / EBIDTA Conso < 3	751	05/11/2022
Dettes financières nettes conso / Capitaux propres conso < 1		

Au 31 décembre 2020, les covenants sont respectés.

87.

<u>Covenants des dettes principales de Distriplus</u>	<u>Capital restant dû</u>	<u>Echéance finale</u>
Dettes financières nettes / EBIDTA <= 2	10 290	2023
Fonds propres > 20 000 K€		
(sur les comptes consolidés du groupe Distriplus)		

Au 31 décembre 2020, les covenants sont respectés.

88. Le compte courant d'actionnaire correspond à une avance rémunérée faite par un actionnaire.

89. La répartition des emprunts et dettes financières par devise de remboursement est la suivante :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Euros	172 146	177 464
Shekels	<u>20 798</u>	<u>28 416</u>
	<u>192 944</u>	<u>205 880</u>

90. Les variations des emprunts et des dettes à court et long terme se présentent de la manière suivante :

	<u>31.12.2019</u>	<u>Effet de change</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Remboursement</u>	<u>31.12.2020</u>
Compte courant d'actionnaires	1 500	-	-	-	1 500
Emprunts auprès des établissements de crédit	59 102	-	14 500	(3 175)	70 427
Dettes de loyers	127 460	(355)	14 848	(32 788)	109 165
Emprunts sur acquisition en crédit-bail	<u>541</u>	-	-	(541)	-
	<u>188 603</u>	<u>(355)</u>	<u>29 348</u>	<u>(36 504)</u>	<u>181 092</u>

Provisions

91. (a) Les mouvements des provisions s'analysent de la façon suivante :

	<u>31.12.2019</u>	<u>Changement Périmètre</u>	<u>Autres Mouvements</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>31.12.2020</u>
Provisions pour risques :						
Provisions pour risques sociaux	1 924	-	-	20	(1 497)	447
Indemnités de départ en retraite	3 434	-	61	27	(401)	3 121
Autres	<u>1 007</u>	-	-	<u>33</u>	<u>(319)</u>	<u>721</u>
	<u>6 365</u>	-	<u>61</u>	<u>80</u>	<u>(2 217)</u>	<u>4 289</u>
Provisions pour dépréciation :						
Stocks	6 274	-	(2)	1 095	(1 192)	6 175
Clients	2 855	-	(5)	418	(575)	2 693
Autres	<u>2 999</u>	-	-	<u>8</u>	-	<u>3 007</u>
	<u>12 128</u>	-	<u>(7)</u>	<u>1 521</u>	<u>(1 767)</u>	<u>11 875</u>
Total	<u>18 493</u>	-	<u>54</u>	<u>1 601</u>	<u>(3 984)</u>	<u>16 164</u>
Dont résultat opérationnel				<u>1 593</u>	<u>(3 984)</u>	
Dont résultat financier				<u>8</u>	-	
(b) Les reprises de provisions s'analysent ainsi :						
Reprises de provisions devenues sans objet					(2 792)	
Reprises de provisions suite à des consommations					(1 192)	
					<u>(3 984)</u>	

92. Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes pour 2020 :

- Prise en compte des facteurs de rotation de personnel et de mortalité
- Taux annuel de progression des salaires de 2 %
- Age de départ à la retraite de 65 ans
- Taux d'actualisation de 0,34 % (taux Iboxx AA 10+ du 31 décembre 2020)

Répartition des indemnités de départ à la retraite par pays

France	1 706
Belgique	293
Allemagne	470
Israël	624
U.A.E.	<u>28</u>
Total	3 121

Autres dettes et comptes de régularisation

93. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Avances et acomptes	679	717
Dettes fiscales et sociales*	31 593	20 134
Avoirs à établir	235	617
Compte courant d'associés	350	331
Dettes cartes clients	3 610	3 820
Dettes loyers reportés	2 427	-
Autres	<u>2 083</u>	<u>1 685</u>
	<u>40 977</u>	<u>27 304</u>

*l'augmentation des dettes fiscales et sociales est principalement liée aux demandes de report effectuées dans le cadre des mesures gouvernementales de soutien en faveur des entreprises impactées par la Covid-19, en France et à l'étranger.

Instruments financiers

94. Ventilation des actifs et passifs financiers par catégories

Les tableaux ci-dessous présentent les instruments financiers au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39.

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actif disponible à la vente	Prêts et créances ou dettes	Instruments dérivés
<u>Au 31 décembre 2020</u>						
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises	177	177			177	
Immobilisations financières	2 105	2 105			2 105	
Actifs financiers non courants	-	-			-	
Créances clients et comptes rattachés	17 670	17 670			17 670	
Autres créances et compte de régularisation	11 344	11 344			11 344	
Actifs financiers courants	-	-			-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 258	88 258			88 258	
Actifs	119 554	119 554			119 554	
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	35 554	35 554			35 554	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	36 373	36 373			36 373	
Concours bancaires	11 852	11 852			11 852	
Fournisseurs et comptes rattachés	49 993	49 993			49 993	
Autres dettes et comptes de régularisation	40 977	40 977			40 977	
Passifs	174 749	174 749			174 749	

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actif disponible à la vente	Prêts et créances ou dettes	Instruments dérivés
<u>Au 31 décembre 2019</u>						
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises	162	162			162	
Immobilisations financières	2 133	2 133			2 133	
Actifs financiers non courants	-	-			-	
Créances clients et comptes rattachés	25 988	25 988			25 988	
Autres créances et compte de régularisation	17 317	17 317			17 317	
Actifs financiers courants	-	-			-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 740	57 740			57 740	
Actifs	103 340	103 340			103 340	
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	54 715	54 715			54 715	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	5 887	5 887			5 887	
Concours bancaires	17 277	17 277			17 277	
Fournisseurs et comptes rattachés	68 268	68 268			68 268	
Autres dettes et comptes de régularisation	27 304	27 304			27 304	
Passifs	173 451	173 451			173 451	

95. Ventilation par méthode de valorisation des actifs et passifs financiers

Les instruments financiers se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur définis par l'amendement de la norme IFRS 7.

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Cotations boursières (niveau 1)	Modèle interne avec paramètres observables (niveau 2)	Cotations privées (niveau 3)
<u>Au 31 décembre 2020</u>					
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises	177	177		177	
Immobilisations financières	2 105	2 105		2 105	
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	17 670	17 670		17 670	
Autres créances et compte de régularisation	11 344	11 344		11 344	
Actifs financiers courants	-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 258	88 258	88 258		
Actifs	119 554	119 554	88 258	31 296	-
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	35 554	35 554		35 554	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	36 373	36 373		36 373	
Concours bancaires	11 852	11 852	11 852		
Fournisseurs et comptes rattachés	49 993	49 993		49 993	
Autres dettes et comptes de régularisation	40 977	40 977		40 977	
Passifs	174 749	174 749	11 852	162 897	-

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Cotations boursières (niveau 1)	Modèle interne avec paramètres observables (niveau 2)	Cotations privées (niveau 3)
<u>Au 31 décembre 2019</u>					
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises	162	162		162	
Immobilisations financières	2 133	2 133		2 133	
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	25 988	25 988		25 988	
Autres créances et compte de régularisation	17 317	17 317		17 317	
Actifs financiers courants	-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 740	57 740	57 740		
Actifs	103 340	103 340	57 740	45 600	-
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	54 715	54 715		54 715	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	5 887	5 887		5 887	
Concours bancaires	17 277	17 277	17 277		
Fournisseurs et comptes rattachés	68 268	68 268		68 268	
Autres dettes et comptes de régularisation	27 304	27 304		27 304	
Passifs	173 451	173 451	17 277	156 174	-

96. Ventilation des actifs et passifs financiers par catégories

Les tableaux ci-dessous présentent les instruments financiers au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IFRS 9.

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti
<u>Au 31 décembre 2020</u>					
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises	177	177			177
Immobilisations financières	2 105	2 105			2 105
Actifs financiers non courants	-	-			-
Créances clients et comptes rattachés	17 670	17 670			17 670
Autres créances et compte de régularisation	11 344	11 344			11 344
Actifs financiers courants	-	-			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 258	88 258			88 258
Actifs	119 554	119 554	-	-	119 554
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	35 554	35 554			35 554
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	36 373	36 373			36 373
Concours bancaires	11 852	11 852			11 852
Fournisseurs et comptes rattachés	49 993	49 993			49 993
Autres dettes et comptes de régularisation	40 977	40 977			40 977
Passifs	174 749	174 749	-	-	174 749

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti
<u>Au 31 décembre 2019</u>					
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises	162	162			162
Immobilisations financières	2 133	2 133			2 133
Actifs financiers non courants	-	-			-
Créances clients et comptes rattachés	25 988	25 988			25 988
Autres créances et compte de régularisation	17 317	17 317			17 317
Actifs financiers courants	-	-			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 740	57 740			57 740
Actifs	103 340	103 340	-	-	103 340
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	54 715	54 715			54 715
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	5 887	5 887			5 887
Concours bancaires	17 277	17 277			17 277
Fournisseurs et comptes rattachés	68 268	68 268			68 268
Autres dettes et comptes de régularisation	27 304	27 304			27 304
Passifs	173 451	173 451	-	-	173 451

Résultat opérationnel

97. (a) Les charges et produits opérationnels se décomposent de la manière suivante :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2019</u>
		<u>Retraité*</u>	<u>Publié</u>
- Chiffre d'affaires	<u>223 505</u>	<u>303 292</u>	<u>303 292</u>
Total chiffre d'affaires	223 505	303 292	303 292
- Revenus de licences	<u>751</u>	<u>1 208</u>	<u>1 208</u>
Total autres produits des activités ordinaires	<u>751</u>	<u>1 208</u>	<u>1 208</u>
- Participations commerciales	9 708	15 230	15 230
- Reprises de provisions (hors stocks)	745	2 249	2 249
- Divers	<u>3 283</u>	<u>5</u>	<u>5</u>
Total autres produits	<u>13 736</u>	<u>17 484</u>	<u>17 484</u>
Total produits opérationnels	<u>237 992</u>	<u>321 984</u>	<u>321 984</u>
- Matières premières, marchandises et consommables utilisées (Provisions sur stocks incluses)	(114 990)	(158 232)	(158 232)
- Charges de personnel	(51 099)	(66 850)	(66 850)
- Impôts et taxes	(1 233)	(1 837)	(1 837)
- Dotations aux amortissements et provisions (hors stocks)	(33 135)	(34 315)	(34 793)
- Autres charges	<u>(33 642)</u>	<u>(49 739)</u>	<u>(49 739)</u>
Total charges opérationnelles	<u>(234 099)</u>	<u>(310 973)</u>	<u>(311 451)</u>
- Autres charges opérationnelles non courantes	(4 176)	(736)	(736)
- Autres produits opérationnels non courants	9 333	7 842	7 842
Résultat opérationnel	<u>9 050</u>	<u>18 117</u>	<u>17 639</u>

*Dans le cadre d'harmonisation de durée d'amortissements de notre filiale Distriplus

(b) Les autres charges et produits non courants de décomposent de la manière suivante :

<u>Autres charges opérationnelles non courantes</u>	<u>31.12.20</u>	<u>31.12.19</u>
Valeurs nettes immobilisations cédées*	(3 143)	(259)
Litiges	-	(95)
Pertes sur créances	(574)	-
Autres charges exceptionnelles	<u>(459)</u>	<u>(382)</u>
	(4 176)	(736)

<u>Autres produits opérationnels non courants</u>	<u>31.12.20</u>	<u>31.12.19</u>
Reprise provision litiges	917	108
Produits cessions immobilisations*	7 003	462
Regroupement d'entreprise	1 120	7 067
Autres produits exceptionnels	<u>293</u>	<u>205</u>
Total	9 333	7 842

*Ces postes tiennent compte de la cession de l'usine de Pacy sur Eure pour un montant de 7M€ pour une valeur nette comptable de 2,7 M€.

Résultat financier

98. Le résultat financier est composé des éléments suivants :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Intérêts perçus	40	4
Intérêts et charges assimilées	(4 467)	(5 037)
Résultat de change	(808)	(484)
Dotation provisions liées à des participations	(8)	240
Cessions de valeurs mobilières	12	5
Produits de coopératives	450	450
	<u>(4 781)</u>	<u>(4 822)</u>

Impôts sur les résultats

99. La société Jacques Bogart et ses filiales françaises détenues à 95 % au moins ont opté pour le régime d'intégration fiscale de leurs résultats. La convention d'intégration prévoit que les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration.

La charge d'impôt sur les résultats se décompose comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Charge d'impôt courant	2 061	2 917
(Crédit)/charges d'impôt différé	<u>(118)</u>	<u>(220)</u>
Charge d'impôt, nette	<u>1 943</u>	<u>2 697</u>

Les créances et dettes d'impôts différés s'analysent de la façon suivante :

	<u>31.12.2019</u>	<u>Autres Mouvements</u>	<u>Variation Réserves</u>	<u>Variation Résultat</u>	<u>31.12.2020</u>
Différences temporaires fiscales	1 186	-	-	(21)	1 165
Evaluation en stocks	2 074	-	-	(444)	1 630
IFRS 16	(645)	-	-	752	107
Engagement retraites	494	-	21	(131)	384
Déficits fiscaux reportables	2 395	(6)	-	(33)	2 356
Provision risques	(3)	-	-	36	33
Autres différences temporaires	<u>519</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(40)</u>	<u>479</u>
	<u>6 020</u>	<u>(6)</u>	<u>21</u>	<u>119</u>	<u>6 154</u>

Les reports déficitaires proviennent uniquement d'une partie des pertes fiscales du groupe Distriplus (2,4 M€). Un plan d'utilisation de ces reports récupérables a été établi sur les 3 prochains exercices.

Les déficits reportables non reconnus concernent les sociétés Distriplus et Jacques Bogart Espagne et s'élèvent au 31.12.2020 à 48,9 M€.

La réconciliation du taux d'impôt effectif du groupe avec le taux d'impôt standard s'établit comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019 Retraité</u>	<u>31.12.2019 Publié</u>
Résultat avant impôt (dont intérêts minoritaires)	<u>4 282</u>	<u>13 303</u>	<u>12 825</u>
Impôt sur les résultats, au taux standard de 28%	(1 199)	(4 123)	(3 976)
▪ Impact des crédits d'impôt	-	-	-
▪ Effets d'impôt des filiales étrangères	285	227	227
▪ Variation taux d'IS	(243)	(343)	(343)
▪ Déficits non activés	(134)	(781)	(929)
▪ Contribution additionnelle	(24)	(23)	(23)
▪ Déficits imputés	(253)	108	108
▪ Autres éléments divers	(18)	(12)	(12)
▪ Charges et produits non déductibles	(325)	2 196	2 196
▪ Différences temporaires	(32)	54	54
Impôt sur les résultats effectif	<u>(1 943)</u>	<u>(2 697)</u>	<u>(2 697)</u>

Résultat par action

102. Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation pendant l'exercice. Le résultat non dilué par action pour l'année 2020 est de 0,15651€.

Le résultat dilué par action est identique au résultat de base, compte tenu de l'absence d'effet dilutif.

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2019</u>
	<u>Retraité</u>	<u>Publie</u>	
Résultat de base / dilué (en milliers d'euros)	2 340	10 606	10 128
Nombre d'actions	<u>14 947 281</u>	<u>15 173 088</u>	<u>15 173 088</u>
Résultat par action (en euro)	0,1565	0,6990	0,6675

Informations relatives aux parties liées

103 Les parties liées sont :

- la société mère,
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité,
- les filiales,
- les membres des organes d'administration et direction,
- les personnes ou les membres de la famille proche.

Organes d'administration et direction

104 Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'établit comme suit :

<u>Année 2020 (en milliers d'euros)</u>	<u>J.Bogart S.A.</u>	<u>Société contrôlée</u>
Traitements, salaires et avantages en nature	140	44
Avantages postérieurs à l'emploi (pensions, retraites,...)	-	-
Avantages à long terme (intéressement, primes différées)	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-
Paiement fondé sur les actions	-	-
Total rémunération	<u>140</u>	<u>44</u>

Transaction avec la société SDV, propriétaire des locaux de la société mère

105 La société SDV et la société Jacques Bogart S.A. ont des dirigeants communs. En application du contrat de location, les loyers, charges et taxes se sont élevés à 1 491 K€ H.T en 2020.

Honoraires d'audit

106

(En milliers d'euros)	S & W Associés		Opsons	
	Montant H.T.	En %	Montant H.T.	En %
Commissariat et certification des comptes individuels et consolidés				
- Emetteur	30,2	20 %	30,5	50 %
- Filiales françaises intégrées globalement	118,8	80 %	31,1	50 %
Sous-total audit	149,0	100 %	61,6	100 %
Services autres que la certification des comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total autres services	-	-	-	-
Total des honoraires 2020 sociétés françaises	149,0	100 %	61,6	100 %

Les honoraires de commissariat et certification des comptes individuelles des sociétés étrangères s'élèvent à 385 K€.

Effectif moyen employé pendant la période

107

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Cadres et agents de maîtrise	162	177
Employés et ouvriers	<u>1 794</u>	<u>1 804</u>
Total	<u>1 956</u>	<u>1 981</u>

Engagements hors bilan

108

(a) Effets escomptés non échus

Au 31 décembre 2020, le groupe n'avait escompté aucun effet non échu (2019 : 0 K€).

(b) Opérations sur devises

Au 31 décembre 2020, le montant des engagements sur devises s'élevait à 313 KUSD correspondant à des contrats de ventes à terme conclus en couverture de transactions commerciales.

(c) Litiges

La société et ses filiales sont engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

(d) Engagements donnés

La société Jacques Bogart S.A. est toujours caution pour les sociétés françaises cédées dans le cadre d'opération de recentrage du groupe Bogart sur les activités de parfums et de cosmétiques dans le cadre d'emprunts et de crédit-bail à hauteur de 240 K€ au profit d'établissements bancaires. Les banques ont en effet maintenu les garanties données par la société Jacques Bogart S.A. Cette dernière a obtenu de la société SARIEL S.A.S. le cessionnaire, une lettre d'intention de contre garantie desdits engagements, étant précisé que les banques disposent déjà de garanties hypothécaires et de nantissements des fonds de commerce des sociétés concernées pour les concours qui leur sont consentis.

(e) Nantissement des fonds de commerce

April SAS: Nantissement de 20 fonds de commerce de boutiques en faveur d'établissements bancaires pour un montant total de 1 851 K€

Athenaïs : Nantissement de 4 fonds de commerce de boutiques en faveur d'établissements bancaires pour un montant total de 10 K€

(f) Mandats hypothécaires et procuration fonds de commerce

Distriplus: Mandats hypothécaires et procuration fonds de commerce de biens immobiliers en faveur d'établissements bancaires pour un montant total de 56 643 K€.

(g) Nantissements de titres de participations

Jacques Bogart SA : Nantissement portant sur 40% des actions nominatives de la société Distriplus SA en faveur d'établissements bancaires pour un montant de 8 499 K€.

(h) Garanties données

Planet Parfums SA : garantie donnée par Jacques Bogart SA à la société L'Oréal Belgilux pour un montant de 4 500 K€.

Di SA : garantie donnée par Jacques Bogart SA à la société L'Oréal Belgilux pour un montant de 5 000 K€.

Information sectorielle

	<u>Activité holding</u>	<u>Activité Marques</u>	<u>Activité Boutiques</u>	<u>Activité licence</u>	<u>Total</u>
Solde au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires net (dont CA de nos marques propres)	-	18.5	205.0	-	223.5
Produits de licences	-	17.7	-	0.8	17.7
Résultat opérationnel	4.2	3.0	1.5	0.3	0.8
Actifs des secteurs	34.6	52.9	299.1	1.7	9.0
Passifs des secteurs	74.7	11.0	203.1	0.3	388.3
Investissements en immobilisations corporelles	0.1	0.4	2.4	-	289.1
Nouveaux droits d'utilisation	0.1	-	10.3	-	10.4
Amortissements des immobilisations corporelles	3.7	12.2	87.0	-	102.9
Amortissements droits d'utilisation	2.8	-	42.0	-	44.8
Charge d'impôt	0.1	1.3	0.4	0.1	1.9
Charge d'intérêt	0.7	-	1.1	-	1.8
Charges d'intérêt / droits d'utilisation	0.1	-	2.6	-	2.7
Solde au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires net (dont CA de nos marques propres)	-	30.8	272.5	-	303.3
Produits de licences	-	19.5	-	1.2	19.5
Résultat opérationnel	0.8	6.0	11.0	0.3	1.2
Actifs des secteurs	24.7	48.1	335.5	1.5	18.1
Passifs des secteurs	62.5	13.9	232.3	0.2	409.8
Investissements en immobilisations corporelles	0.7	0.3	2.7	-	308.9
Droit d'utilisation	6.9	-	142.0	-	3.7
Amortissements des immobilisations corporelles	3.9	12.0	83.3	-	148.9
Charge d'impôt	(0.8)	2.5	0.9	0.1	99.2
Charges d'intérêts	0.8	0.3	1.0	-	2.7
Charges d'intérêts / droits d'utilisation	0.1	-	2.8	-	2.1
Résultat opérationnel publié	0.8	6.0	10.5	0.3	17.6
Amortissements des immobilisations corporelles publié	3.9	12.0	85.1	-	101.0

110 Les chiffres présentés ci-dessous pour chaque zone géographique sont relatifs aux sociétés implantées dans cette zone. Ils ne traduisent pas l'importance des marchés.

	<u>France</u>	<u>Europe</u>	<u>Moyen Orient</u>	<u>Israël</u>	<u>Belgique</u>	<u>Allemagne</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>							
Chiffre d'affaires net	29,1	2,2	0,5	28,6	138,2	24,9	223,5
Produits de licences	0,8	-	-	-	-	-	0,8
Résultat opérationnel	5,9	(0,2)	-	2,0	0,3	1,0	9,0
Actifs des secteurs	105,9	10,5	1,1	41,3	195,9	33,6	388,3
Passifs des secteurs	92,0	0,6	0,1	28,1	155,7	12,6	289,1
Investissements en immobilisations corporelles	0,8	-	-	0,1	1,3	0,7	2,9
Droit d'utilisation	1,0	-	-	-	8,3	1,1	10,4
Amortissements des immobilisations corporelles	15,8	0,5	-	14,2	64,0	8,4	102,9
Amortissement droit d'utilisation	4,7	-	-	-	8,5	26,7	4,9
Charge d'impôt	1,3	-	-	-	0,3	0,1	0,2
Charges d'intérêts	0,8	-	-	-	0,2	0,6	0,2
Charges d'intérêts / droit d'utilisation	0,1	-	-	-	0,8	1,7	0,1
<u>Solde au 31 décembre 2019</u>							
Chiffre d'affaires net	51,0	2,9	0,8	38,9	180,5	29,2	303,3
Produits de licences	1,2	-	-	-	-	-	1,2
Résultat opérationnel	5,5	(0,1)	0,3	2,9	8,0	1,5	18,1
Actifs des secteurs	94,8	10,9	1,3	49,0	218,0	35,8	409,8
Passifs des secteurs	87,3	0,7	0,3	36,7	168,9	15,0	308,9
Investissements en immobilisations corporelles	1,4	-	-	0,4	1,7	0,2	3,7
Droit d'utilisation	11,2	-	-	27,1	100,6	10,0	148,9
Amortissement des immobilisations corporelles	17,5	0,5	0,1	13,5	59,7	7,9	99,2
Amortissement droit d'utilisation	2,4	-	-	-	4,3	14,3	2,6
Charge d'impôt	1,7	0,1	-	-	0,4	0,1	0,4
Charges d'intérêts	1,0	-	-	-	0,5	0,6	2,2
Charges d'intérêts/ droit d'utilisation	0,2	-	-	-	0,9	1,6	2,8
Résultat opérationnel publié	5,5	(0,1)	0,3	2,9	7,5	1,5	17,6
Amortissements des immobilisations corporelles publié	17,5	0,5	0,1	13,5	61,5	7,9	101,0

111 Le chiffre d'affaires par importance des marchés se décompose comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
France	17	29
Europe ① (Hors France)	196	256
Moyen-Orient	6	7
Amérique	4	7
Asie	2	2
Afrique	<u>(1)</u>	<u>2</u>
	<u>224</u>	<u>303</u>

① Y compris Israël et la Turquie

Capital (a)	Capitaux propres		Quoté-pièce du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus - Brute Euros	Valeur comptable des titres détenus - Nette Euros	Prêts et avances consenties par la société et non remboursées Euros	Montants des cautions et avances fournis par la société (b) Euros	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (b) Euros	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (b) Euros	Dividendes encaissés à partir de la société au cours de l'exercice (b)	Observations
	Euros	Euros									
Parfums Ted Lapidus S.A.S. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 330 076 472	381 250	5 158 273	100 %	3 264 299	3 264 299	14 943	-	-	4 164 929	494 429	1 000 000
Société Française de Fabrication de Parfumerie S.A.S. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 335 005 583	462 929	1 065 903	100	462 774	462 774	-	-	3 984 950	-	40 203	
Distribal S.A.S. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 438 572 299	150 000	212 217	99,9 %	1 751 000	0	2 716 692	500 000	1 601 559	(595 904)	300 000	Les prêts sont dépréciés à hauteur de 562 374€.
Stendhal S.A.S. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 672 016 292	152 500	119 920	100	40 184 157	0	4 764 832	835 000	1 223 375	(834 794)	90 000	
Institut Jeanne Plaubert S.A.S. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 303 411 698	228 750	496 699	100	6 683 328	3 707 328	12 447	-	-	59 658	59 658	
Jeanne Plaubert S.A.S. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 392 557 203	152 500	(40 501)	100	15 728 481	29 385	5 487 175	-	2 677 691	(82 614)		
Ted Lapidus S.A.S. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 402 926 794	152 500	1 046 388	100	609 339	609 339	59 667	-	2 106	218 168	100 000	
Cavien Parfums S.A.S. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 523 797 306	150 000	1 246 623	100	2 181 000	1 448 384	2 767 859	-	3 059 817	33 497	300 000	
Parfulux S.A. Pepsem Business Park -20 Bte L4 Bd Paepsem 1070 Bruxelles - Belgique	150 000	(116 979)	100	1 842 694	30 785	-	-	-	(2 227)		
Jacques Bogart Espana S.L. C/ Princesa 31 - 2B Planta Oficina 1/1 - 28020 Madrid - Espagne	604 005	(8 232 539)	100	1 209 020	0	6 477 030	-	2 202 532	(423 849)		
Jacques Bogart GmbH Kommoranweg 1 - 65201 Wiesbaden - Allemagne	27 516	72 466	100	2 132 582	0	-	-	-	(29 355)		
April Perfume GmbH Milchstr. 2 36890 Barsinghausen - Allemagne	25 000	4 221 844	100	25 000	25 000	15 174 128	-	-	1 282 900		
Parfums Jacques Bogart S.A.S.U. 76-78, av. des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 443 538 327	534 600	3 356 435	100	534 600	534 600	5 358 712	2 500 000	8 132 147	1 364 657	3 849 120	
Jacques Bogart International B.V. Parklaan 34 - 3016 BC Rotterdam Pays-Bas	68 067	5 092 359	100	5 874 506	2 643 283	-	-	-	184 233	175 000	
International Selective Distribution (ISD) 76-78, avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris N° Siren 484 941 497	40 000	(14 921)	100	486 737	118 864	54 664	-	49 446	93 784		

Athenaïs S.A.S
Centre commercial - Casino
Plan de Campagne
13480 Cabriès
N° Siren 950 425 249

Parfulux Dubai
Jebel Ali Free Zone,
LOB16 Office 16138
P. O. Box: 17368,
Dubai, U.A.E.

DISTRIPLEX S.A.
Route de l'ennik-551 Lennikskabaan
1070 Bruxelles - Belgique

April Beauty L.L.C
P. O. Box: 17638,
Office No 44-43
Al Fahidi, Bur Dubai
Dubai, U.A.E.

(a) Pour les sociétés étrangères les montants sont convertis au cours du 31 décembre 2020.
(b) Pour les sociétés étrangères les montants sont convertis au cours moyen de l'année 2020.

Pour la filiale Parfulux FZE, les taux utilisés sont :

clôture : 1 AED = 0,222190€
moyen : 1 AED = 0,232895€

Athenaïs S.A.S 77 000 1 830 394 100 4 500 000 4 500 000 9 088 203 1 700 000 9 738 260 (4 186 440)

Parfulux Dubai 221 900 913 986 100 212 409 212 409 399 302 368 512 49 549

DISTRIPLEX S.A. 173 220 092 (93 936 783) 100 25 275 351 25 275 351 103 500 5 741 759 125 884

April Beauty L.L.C 44 380 100 45 870 45 870 (6 511)

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

JACQUES BOGART S.A.

RAPPORT

**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires
Jacques Bogart S.A.
76 - 78, avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Jacques Bogart relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537 / 2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de règle d'évaluation » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif aux nouvelles durées d'amortissements retenues sur certaines immobilisations corporelles.

III. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823- 9 et R. 823- 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci- avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des écarts d'acquisition du Groupe s'élève à 28.830 Keuros au regard d'un total bilan de 388.347 Keuros. Cet actif immobilisé est composé par des écarts d'acquisitions reconnus lors des opérations de croissance externe.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs immobilisés est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations, comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés.

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, dont les modalités sont décrites dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés. Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées et les perspectives de marché. Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés, en particulier dans la Note « Perte de valeur des écarts d'acquisition ».

Provisions pour risques et charges

Les activités du Groupe sont menées dans un cadre réglementaire, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que les relations avec les bailleurs, la gestion du personnel, le calcul de l'impôt ou les relations avec les partenaires du Groupe (distributeurs, fournisseurs, etc.). Dans ce contexte, les activités du Groupe peuvent induire des risques, litiges ou situations contentieuses et les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales.

Nous avons considéré ces sujets comme des points clés de l'audit en raison de l'importance des montants qui peuvent être en jeu et du niveau de jugement requis pour le suivi des changements réglementaires en cours, en particulier en ce qui concerne la réglementation française.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le Groupe, de la documentation correspondante et revoir, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions ;
- apprécier la pertinence des analyses relatives à l'utilisation des provisions pour risques et charges préparées par le Groupe ;
- examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Evaluation des stocks

Le groupe valorise les stocks au plus bas du prix de revient ou de leur valeur probable de réalisation. Les stocks détenus par les boutiques du groupe sont valorisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des remises commerciales. Les articles publicitaires détenus par les filiales de distribution et remis gratuitement aux clients sont constatés en charge.

Ainsi, le montant des provisions pour dépréciations de stocks, le pourcentage de remises commerciales, impacté dans la valorisation des stocks, et le pourcentage d'écoulement des échantillons (remis gratuitement ou vendus) sont déterminés à partir de l'estimation des

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

perspectives d'écoulement sur les différents marchés, d'estimations et d'appréciations du groupe. Les stocks sont présents dans un grand nombre de filiales et les estimations, évoquées ci-dessus, reposent notamment sur le suivi des marges internes, annulées dans les comptes consolidés tant que les stocks ne sont pas vendus aux clients hors groupe.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les éventuelles provisions ou les retraitements impactant la valorisation des stocks qui en découlent sont par nature dépendants d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations du groupe.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les hypothèses retenues par le groupe pour l'estimation des provisions pour dépréciation de stocks, le calcul des remises commerciales impactant la valorisation des stocks et le pourcentage d'écoulement des échantillons (remis gratuitement ou vendus). Nous avons également vérifié la cohérence des niveaux de marges internes annulées dans les comptes consolidés, en examinant notamment le niveau de marge réalisé avec les différentes filiales de distribution et en vérifiant que le pourcentage d'élimination retenu est cohérent.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'Article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'Article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

V. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nos mandats de Commissaires aux comptes de la société Jacques Bogart ont été votés par votre Assemblée générale du 10 juin 2016.

A notre connaissance, compte tenu d'opérations successives de rapprochements intervenus dans l'historique du cabinet, S&W Associés est titulaire du mandat de commissaire aux comptes de la société à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2000. Par conséquent, au 31 décembre 2020, le cabinet S&W Associés était dans le vingt-et-unième (21^{ème}) exercice de sa mission sans interruption.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Opsione était dans le cinquième (5^{ème}) exercice de sa mission sans interruption.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

VII. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux- ci.

Comme précisé par l'article L. 823- 10- 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles- ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés, et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537 - 2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

OPSIONE

S & W ASSOCIES

Maïr Fereres

Maryse Le Goff

JACQUES BOGART S.A.

COMPTES ANNUELS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	<u>PAGES</u>
Bilan	1 - 2
Compte de résultat	3 - 4
Tableau d'évolution de la situation nette	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe aux comptes annuels	7 - 23

JACQUES BOGART S.A.**BILAN ACTIF**

Au 31 décembre 2020

ACTIF

	31.12.2020		31.12.2019	
	Montants Bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants Nets	Montants Nets
		€		
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions et droits similaires	<u>2 408 258</u>	<u>273 676</u>	<u>2 134 582</u>	<u>2 157 802</u>
Total immobilisations incorporelles	<u>2 408 258</u>	<u>273 676</u>	<u>2 134 582</u>	<u>2 157 802</u>
Immobilisations corporelles :				
Constructions	<u>152 449</u>	<u>152 449</u>	-	-
Autres immobilisations corporelles	<u>2 734 925</u>	<u>1 652 863</u>	<u>1 082 062</u>	<u>1 065 390</u>
Total immobilisations corporelles	<u>2 887 374</u>	<u>1 805 312</u>	<u>1 082 062</u>	<u>1 065 390</u>
Immobilisations financières :				
Participations	<u>113 015 736</u>	<u>66 876 833</u>	<u>46 138 903</u>	<u>47 082 055</u>
Prêts	<u>14 565 070</u>	-	<u>14 565 070</u>	<u>14 565 070</u>
Autres immobilisations financières	<u>878 575</u>	-	<u>878 575</u>	<u>884 608</u>
Total immobilisations financières	<u>128 459 381</u>	<u>66 876 833</u>	<u>61 582 548</u>	<u>62 531 733</u>
Total actif immobilisé	<u>133 755 013</u>	<u>68 955 821</u>	<u>64 799 192</u>	<u>65 754 925</u>
Actif circulant :				
Avances et acomptes sur commandes	<u>75 890</u>	-	<u>75 890</u>	<u>6 291</u>
Créances clients et comptes rattachés	<u>676 918</u>	<u>1 063</u>	<u>675 855</u>	<u>1 188 720</u>
Autres créances	<u>52 283 945</u>	<u>10 380 785</u>	<u>41 903 160</u>	<u>38 504 889</u>
V.M.P. et Dépôts à terme	<u>6 055 106</u>	-	<u>6 055 106</u>	<u>4 123 088</u>
Disponibilités	<u>22 108 885</u>	-	<u>22 108 885</u>	<u>3 617 869</u>
Charges constatées d'avance	<u>69 158</u>	-	<u>69 158</u>	<u>585 377</u>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	-	-	-	-
Total actif circulant	<u>81 269 902</u>	<u>10 381 848</u>	<u>70 888 054</u>	<u>48 026 234</u>
Ecart de conversion - actif	-	-	-	-
Total de l'actif	<u>215 024 915</u>	<u>79 337 669</u>	<u>135 687 246</u>	<u>113 781 159</u>

JACQUES BOGART S.A.

BILAN PASSIF

Au 31 décembre 2020

PASSIF	31.12.2020		31.12.2019	
	€		€	
Capitaux propres :				
Capital social	1 194 821		1 194 821	
Primes d'émissions	15 759 650		15 759 650	
Réserves :				
Réserve légale	119 482		119 482	
Autres réserves	33 991 498		31 515 984	
Résultat net de l'exercice	11 099 582		5 930 874	
Provisions réglementées	<u>539 500</u>		<u>290 500</u>	
Situation nette	<u>62 704 533</u>		<u>54 811 311</u>	
Provisions pour risques	<u>3 887 330</u>		<u>4 450 525</u>	
Total provisions pour risques et charges	<u>3 887 330</u>		<u>4 450 525</u>	
Dettes :				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 649 945		47 018 305	
Dettes financières diverses	3 962 220		4 044 009	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 601 892		689 468	
Dettes fiscales et sociales	2 207 471		2 083 060	
Autres dettes	673 855		684 481	
Produits constatés d'avance	<u>-</u>		<u>-</u>	
Total dettes	<u>69 095 383</u>		<u>54 519 323</u>	
Ecart de conversion - passif				
Total du passif	<u>135 687 246</u>		<u>113 781 159</u>	

JACQUES BOGART S.A.

COMPTE DE RESULTAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020 €	2019 €
Produits d'exploitation :		
Production vendue de services	<u>7 130 064</u>	<u>8 922 873</u>
Chiffre d'affaires, net	7 130 064	8 922 873
Autres produits de gestion courante	<u>244 960</u>	<u>434 972</u>
Total produits d'exploitation	<u>7 375 024</u>	<u>9 357 845</u>
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	4 132 650	4 371 339
Impôts, taxes et versements assimilés	289 486	304 335
Salaires et traitements	2 212 278	2 799 225
Charges sociales	1 036 372	1 362 203
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	<u>109 124</u>	<u>90 870</u>
Autres charges de gestion courante	<u>1 403</u>	<u>240</u>
Total charges d'exploitation	<u>7 781 313</u>	<u>8 928 212</u>
Résultat d'exploitation	<u>(406 289)</u>	<u>429 633</u>
Produits financiers :		
Produits financiers de participations	7 389 120	5 647 200
Intérêts et produits assimilés	615 954	613 756
Différences positives de change	515	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de Placements	47 479	39 356
Reprises sur provisions	1 153 514	2 843 785
Autres produits financiers	<u>-</u>	<u>-</u>
Total produits financiers	<u>9 206 582</u>	<u>9 144 097</u>

JACQUES BOGART S.A.

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
	€	€
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées	792 660	857 419
Différences négatives de change	96	-
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Autres charges financières	-	-
Valeurs nettes des titres cédés	38 587	33 751
Dotations aux provisions	<u>3 266 947</u>	<u>2 644 655</u>
Total charges financières	<u>4 098 290</u>	<u>3 535 825</u>
Résultat financier – bénéfice/(perte)	<u>5 108 292</u>	<u>5 608 272</u>
Résultat courant avant impôts - bénéfice	<u>4 702 003</u>	<u>6 037 905</u>
Produits exceptionnels :		
Opérations en capital	7 000 000	447 040
Reprises sur provisions	957 405	400 032
Divers	—	—
Total produits exceptionnels	<u>7 957 405</u>	<u>847 072</u>
Charges exceptionnelles :		
Opérations de gestion	2 735	95 948
Opérations en capital	-	342 023
Dotation aux provisions	<u>697 805</u>	<u>1 001 221</u>
Total charges exceptionnelles	<u>700 540</u>	<u>1 439 192</u>
Résultat exceptionnel – bénéfice/(perte)	<u>7 256 865</u>	<u>(592 120)</u>
Résultat avant impôts	11 958 868	5 445 785
Participation	(142 988)	-
Impôt sur les bénéfices (charge)/produit	<u>(716 298)</u>	<u>485 089</u>
Résultat net de l'exercice - bénéfice	<u>11 099 582</u>	<u>5 930 874</u>

JACQUES BOGART S.A.TABLEAU D'EVOLUTION DE LA SITUATION NETTE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	Capital social	Primes d'émission	Réserve Légale	Autres réserves	Provisions réglementées	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Situation nette
	€	€	€	€	€	€	€	€
- Capital social, entièrement libéré*	1 194 821							1 194 821
. Réserves et Primes d'émission		15 759 650	119 482	31 457 619	41 500			50 484 315
Au 1 ^{er} janvier 2019	<u>1 194 821</u>	<u>15 759 650</u>	<u>119 482</u>	<u>31 457 619</u>	<u>41 500</u>	<u>-</u>	<u>3 106 064</u>	<u>51 679 136</u>
Affectation résultat 2018	-	-	-	(28 940)	-	3 135 004	(3 106 064)	-
. Distribution de dividendes	-	-	-	87 305	-	(3 135 004)	-	(3 047 699)
. Provisions réglementées					249 000			249 000
. Résultat de l'exercice 2019								5 930 874
Au 31 décembre 2019	<u>1 194 821</u>	<u>15 759 650</u>	<u>119 482</u>	<u>31 515 984</u>	<u>290 500</u>	<u>-</u>	<u>5 930 874</u>	<u>54 811 311</u>
Affectation résultat 2019	-	-	-	2 325 619	-	3 605 255	(5 930 874)	-
. Distribution de dividendes	-	-	-	149 895	-	(3 605 255)	-	(3 455 360)
. Provisions réglementées					249 000			249 000
. Résultat de l'exercice 2020								11 099 582
Au 31 décembre 2020	<u>1 194 821</u>	<u>15 759 650</u>	<u>119 482</u>	<u>33 991 498</u>	<u>539 500</u>	<u>-</u>	<u>11 099 582</u>	<u>62 704 533</u>

Au 31/12/2020, le capital social est composé de 15 675 021 actions de € 0,0762245 chacune.

JACQUES BOGART S.A.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	31.12.2020	31.12.2019
	€	€
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net	11 099 582	5 930 874
Dotations aux amortissements	109 114	90 870
Dotations nettes aux provisions	2 566 437	1 517 774
Effet sortie filiale	-	112 267
Abandon de compte-courant d'actionnaire	-	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	<u>13 775 133</u>	<u>7 651 785</u>
(Augmentation)/Diminution des acomptes versés sur commandes	(69 599)	2 256
(Augmentation)/Diminution des créances clients et comptes rattachés	512 865	(94 508)
Augmentation/(Diminution) des dettes fournisseurs	912 424	(451 522)
(Augmentation)/Diminution des autres créances	(2 882 053)	(6 209 447)
Augmentation/(Diminution) des autres dettes	<u>59 189</u>	<u>(4 547 207)</u>
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	<u>(1 467 174)</u>	<u>(11 300 429)</u>
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	<u>12 307 959</u>	<u>(3 648 644)</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(102 566)	(436 158)
Acquisition filiale	-	-
Recapitalisation de filiales	(1 882 885)	(2 817 026)
Augmentation et diminution d'immobilisations financières	<u>6 039</u>	<u>(446 956)</u>
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	<u>(1 979 412)</u>	<u>(3 700 140)</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Remboursements emprunts	(867 898)	(6 045 379)
Nouveaux emprunts	14 500 000	23 083 913
Prêts accordés	-	-
Dividendes distribués	(3 455 361)	(3 047 699)
Augmentation de capital	-	-
Augmentation/Diminution dettes financières diverses	<u>(81 792)</u>	<u>(7 617 128)</u>
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	<u>10 094 949</u>	<u>6 373 707</u>
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie d'ouverture	2 739 563	3 714 640
Trésorerie de clôture	<u>23 163 059</u>	<u>2 739 563</u>
VARIATION DE TRESORERIE	<u>20 423 496</u>	<u>(975 077)</u>

JACQUES BOGART S.A.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2020

INFORMATIONS GENERALES

Jacques Bogart, société mère du Groupe Bogart, est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 76/78 avenue des champs Elysées – Paris 8^{ème}.

Le Groupe Bogart est spécialisé dans la création, la fabrication et la commercialisation de parfums et de produits cosmétiques de luxe.

Avec une position unique de fabricant-distributeur sur le marché, le Groupe est présent dans plus de 90 pays et assure la commercialisation de ses produits en France via les réseaux de parfumeries sélectives et à l'international par des distributeurs locaux et via les filiales du Groupe.

Le Groupe emploie 1 956 collaborateurs et réalise 92% de son chiffre d'affaires à l'étranger. En 2020, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 224 M€.

Le chiffre d'affaires par activité se répartit comme suit :

- Activité Marques (16%) : parfums (marques propres Bogart, Ted Lapidus et Carven, et marque sous licences Chevignon) et cosmétiques (marques propres Méthode Jeanne Piaubert, Stendhal et April) ;
- Activité Boutiques en propre (84%) réalisée au travers de chaîne de parfumerie en propre.

Le Groupe enregistre un total des revenus d'activités (licences Ted Lapidus incluses) de plus de 224,3 M€ sur l'exercice 2020.

Le Groupe BOGART est coté sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Mnéémonique : JBOG – ISIN : FR0012872141).

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2020, période comparable à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

Evènements de l'exercice

Création de la filiale April Beauty LLC

1. En fin d'année 2020, Groupe Bogart a étendu son réseau de boutiques April avec l'ouverture de trois parfumeries aux Emirats Arabes Unis. Ces implantations verront le jour au printemps 2021 dans des centres commerciaux de Dubaï dont le plus grand centre commercial du monde : Dubaï Mall.

Faits marquants

2. Au cours du mois de novembre 2020, à l'issue du contrat de crédit-bail conclu avec FINAMUR en novembre 2010, la société Jacques Bogart SA a levé l'option d'achat de l'usine de Pacy sur Eure exploitée par sa filiale SFFP SAS. Au mois de décembre 2020, la société Jacques Bogart SA a cédé à la banque BPCE cette même usine moyennant un prix de cession de 7 M€.

Crise Sanitaire

3 Dans ce contexte de crise sanitaire, des mesures pour amortir son impact ont été prises avec un recours au chômage partiel, la renégociation des conditions tarifaires avec les fournisseurs et des reports d'échéances sociales et des remboursements d'emprunts.

Prêt Garanti par l'Etat

4. La société Jacques Bogart a obtenu un prêt garanti par l'Etat (PGE) de 14,5 M€ pour permettre de financer la période de crise pandémique. La société a fait part aux établissements financiers concernés la volonté de reporter et d'amortir le paiement des sommes dues sur une période de 5 ans.

Evénements post-clôture

5 En janvier 2021, les actifs des sociétés APRIL SAS et ROSE DE France SAS ont été transférés à la société ATHENAIS SAS, filiale de Jacques Bogart SA, par Transmission Universelle de Patrimoine.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont continué à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2021 et l'entité s'attend à nouveau à un impact sur ses états financiers en 2021. La société n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2020, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Transactions avec les parties liées

6. La société n'a pas identifié de transactions d'importances significatives et non conclues à des conditions de marché avec les principaux actionnaires et les membres du Conseil d'administration.

Principes comptables

7 (a) Les comptes sont préparés suivant la méthode du coût historique dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, d'image fidèle, de continuité d'activité, de régularité et sincérité, de comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28), du

règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et applicable aux exercices clos le 31 décembre 2020.

Les principes comptables les plus importants retenus pour la préparation de ces comptes annuels sont les suivants :

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, non amorties, et de logiciels informatiques, amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties, suivant la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation estimée. Les principaux taux utilisés sont les suivants :

	<u>Méthode et %</u>	<u>Nombre d'années</u>
Construction	Linéaire 5 %	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire 15 %	6 ans 2/3
Installations générales, agencements et aménagements divers	Linéaire 10 %	10 ans
Matériel de transport	Linéaire 20 %, 33,33 %	3 ou 5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique, mobilier	Linéaire 10, 20 ou 33,33 %	10, 5 ou 3 ans

(d) Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur d'usage lorsqu'elle est inférieure. Cette dernière est déterminée en fonction de la rentabilité et des perspectives de développement des sociétés considérées, et plus généralement par référence aux objectifs poursuivis lors de leur acquisition ou leur création. De façon générale, les pertes encourues au cours des premières années d'exploitation par les filiales nouvellement créées ou rachetées sont considérées comme la contrepartie normale du développement des marques et du réseau. En cas de persistance des pertes au-delà de cette période initiale, des provisions sont constituées de façon à ramener la valeur nette des titres à leur valeur de mise en équivalence, compte tenu des survaleurs éventuellement payées en cas de rachat.

(e) Frais d'acquisition des titres

Les frais d'acquisition sont inclus dans le prix de revient des titres à la date d'acquisition et amortis ensuite sur 5 ans. L'amortissement s'enregistre par le biais d'un amortissement dérogatoire, inscrit dans les provisions réglementées (capitaux propres).

(f) Créances et dettes en devises étrangères

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, sauf pour les montants faisant l'objet d'une couverture à terme. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites à l'actif du bilan lorsqu'elles correspondent à une perte latente et au passif lorsqu'elles correspondent à un gain latent. Les gains latents n'interviennent pas dans la formation du résultat de l'exercice. Les pertes latentes, non compensées par une couverture de change, font l'objet d'une provision pour risques.

(g) Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts bancaires sont répartis sur la durée des emprunts au prorata de leur remboursement.

(h) Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et les comptes à terme sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur probable de négociation si elle est inférieure. Cette dernière est estimée par référence à la valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les S.I.C.A.V. et les certificats de dépôt. Pour les actions cotées, elle est établie sur la base de la moyenne des cours du dernier mois précédent la clôture de l'exercice.

(i) Retraites

Les engagements de la société en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités assimilées sont évalués sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date de clôture et tenant notamment compte de l'ancienneté et de la rotation de ces derniers, et font l'objet d'une information en annexe des comptes.

Immobilisations

8 a) Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations s'analysent de la façon suivante :

	<u>31.12.2019</u> €	<u>Autres</u> €	<u>Augmentations</u> €	<u>Diminutions</u> €	<u>31.12.2020</u> €
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Concessions et droits similaires	2 400 728	-	7 530	-	2 408 258
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	<u>2 400 728</u>	<u>-</u>	<u>7 530</u>	<u>-</u>	<u>2 408 258</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Constructions	152 449	-	-	-	152 449
Autres immobilisations corporelles	<u>2 639 889</u>	<u>-</u>	<u>95 036</u>	<u>-</u>	<u>2 734 925</u>
Total immobilisations corporelles	<u>2 792 338</u>	<u>-</u>	<u>95 036</u>	<u>-</u>	<u>2 887 374</u>
<u>Immobilisations financières</u>					
Participations	111 132 851	-	1 882 885	-	113 015 736
Prêts	14 565 070	-	-	-	14 565 070
Autres immobilisations financières	<u>884 608</u>	<u>-</u>	<u>5 100</u>	<u>(11 133)</u>	<u>878 575</u>
Total immobilisations financières	<u>126 582 529</u>	<u>-</u>	<u>1 887 985</u>	<u>(11 133)</u>	<u>128 459 381</u>
Total	<u>131 775 595</u>	<u>-</u>	<u>1 990 551</u>	<u>(11 133)</u>	<u>133 755 013</u>

(b) Les mouvements des amortissements et des provisions des immobilisations incorporelles et corporelles s'analysent de la façon suivante :

	<u>31.12.2019</u> €	<u>Autres</u> €	<u>Dotations</u> €	<u>Diminutions</u> €	<u>31.12.2020</u> €
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Concessions et droits similaires	<u>242 926</u>	<u>—</u>	<u>30 750</u>	<u>—</u>	<u>273 676</u>
Total immobilisations incorporelles	<u>242 926</u>	<u>—</u>	<u>30 750</u>	<u>—</u>	<u>273 676</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Constructions	<u>152 449</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>152 449</u>
Autres immobilisations corporelles	<u>1 574 499</u>	<u>—</u>	<u>78 374</u>	<u>—</u>	<u>1 652 873</u>
Total immobilisations corporelles	<u>1 726 948</u>	<u>—</u>	<u>78 374</u>	<u>—</u>	<u>1 805 322</u>
Total	<u>1 969 874</u>	<u>—</u>	<u>109 124</u>	<u>—</u>	<u>2 078 998</u>

Participations

9. Les participations se décomposent de la façon suivante :

	<u>31.12.2020</u> €	<u>31.12.2019</u> €
Parfums Ted Lapidus S.A.S.	3 264 299	3 264 299
Société Française de Fabrication de Parfumerie S.A.S.	462 774	462 774
Institut Jeanne Piaubert S.A.S.	6 683 328	6 683 328
Jeanne Piaubert S.A.S.	15 728 481	15 728 481
ISD S.A.S.	486 737	486 737
Stendhal S.A.S.	40 184 157	38 347 142
Ted Lapidus S.A.S.	609 339	609 339
Distribal S.A.S.	1 751 000	1 751 000
Jacques Bogart International BV (Hollande)	5 874 506	5 874 506
Jacques Bogart Hong Kong Ltd (H.K.)	12 585	12 585
Parfulux S.A. (Belgique)	1 842 694	1 842 694
Jacques Bogart GmbH (Allemagne)	2 132 586	2 132 586
Distriplus (Belgique)	25 275 351	25 275 351
Jacques Bogart Espana S.L.	1 209 020	1 209 020
Parfums Jacques Bogart S.A.S.	534 600	534 600
April Beauty L.L.C.	45 870	—
Carven Parfums S.A.S.	2 181 000	2 181 000
Parfulux FZE Dubaï UAE	212 409	212 409
Athenaïs S.A.S.	4 500 000	4 500 000
April GmbH	25 000	25 000
Valeur brute	113 015 736	111 132 851
Provision pour dépréciation	(66 876 833)	(64 050 796)
Valeur nette	<u>46 138 903</u>	<u>47 082 055</u>

Prêts

10. Ce poste comprend les prêts et avances consentis :

Libellé	<u>31.12.2020</u> €	<u>31.12.2019</u> €
Prêts à des sociétés liées	14 563 000	14 563 000
Avances permanentes aux salariés	<u>2 070</u>	<u>2 070</u>
Total prêts	<u>14 565 070</u>	<u>14 565 070</u>

Autres immobilisations financières

11. Ce poste est composé des éléments suivants :

	<u>31.12.2020</u> €	<u>31.12.2019</u> €
Autres titres immobilisés	152	152
Dépôts et cautionnements versés	<u>878 423</u>	<u>884 456</u>
	<u>878 575</u>	<u>884 608</u>

Créances

12. (a) Les échéances des créances au 31 décembre 2020 s'analysent de la façon suivante :

	Montant total €	Echéance	
		A moins d'un an €	A plus d'un an €
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	14 565 070	-	14 565 070
Autres immobilisations financières	<u>878 575</u>	-	<u>878 575</u>
Créances de l'actif circulant :			
Clients et comptes rattachés entreprises liées	676 918	676 918	-
Autres créances	52 283 945	52 283 945	-
Charges constatées d'avance	<u>69 158</u>	<u>69 158</u>	-
Total	<u>68 473 666</u>	<u>53 030 021</u>	<u>15 443 645</u>

Les charges constatées d'avance concernent principalement les loyers.

Prêts accordés en cours de période : - €

Prêts remboursés en cours de période : - €

(b) Le poste "Autres créances, net" se décompose ainsi :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Créances sur filiales françaises	38 760 762	31 687 761
Créances sur filiales étrangères	<u>13 311 771</u>	<u>17 821 965</u>
	52 072 533	49 509 726
Provisions et dépréciations	<u>(10 380 785)</u>	<u>(11 093 388)</u>
Créances sur entreprises liées, net	41 691 748	38 416 338
IS	-	-
T.V.A.	154 464	64 515
Autres, net	<u>56 948</u>	<u>24 036</u>
Total	<u>41 903 160</u>	<u>38 504 889</u>

Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

13. Les produits à recevoir rattachés aux postes de créances s'analysent de la façon suivante :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Créances clients et comptes rattachés :		
Prestations de services à facturer	436 122	953 449
Autres créances :		
Avoirs à obtenir	-	-
Total	<u>436 122</u>	<u>953 449</u>

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

14. (a) Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme s'analysent de la façon suivante :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Actions Jacques Bogart affectées	176 160	215 845
Actions Jacques Bogart	5 878 946	3 907 243
Provision sur actions Jacques Bogart	-	-
Total	<u>6 055 106</u>	<u>4 123 088</u>

(b) Au 31 décembre 2020, la valeur liquidative du portefeuille de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme s'élevait à € - (2019 : € -).

(c) Dans le cadre des différents programmes de rachat d'actions visés par les Assemblées Générales, 727 740 actions Jacques Bogart S.A non affectées à des plans d'attribution sont détenues par la société au 31 décembre 2020, soit 4,64 % du capital. Les mouvements sur la période se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur
Au 31 décembre 2019	501 933	3 907,2
Acquisition	338 059	2 843,0
Cession	(112 252)	(871,3)
Au 31 décembre 2020	727 740	5 878,9

- le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action, hors frais d'acquisition ;
- le total des actions détenues ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions composant le capital de la société ;

Charges constatées d'avance

15. Les charges constatées d'avance se décomposent de la façon suivante :

	31.12.2020	31.12.2019
	€	€
Entretien	47 206	42 466
Honoraires	6 166	65 161
Locations	285	461 506
Assurances	-	828
Divers	<u>15 501</u>	<u>15 416</u>
	<u>69 158</u>	<u>585 377</u>

Capital social

16. Au 31 décembre 2020, le capital social était divisé en 15 675 021 actions ordinaires de € 0,0762245 chacune, soit un total de 1 194 820,94 €.

Provisions

17. Les mouvements des provisions s'analysent de la façon suivante :

	31.12.2019	Autres Mouvements	Dotations	Reprise sans Consommation	Reprise suite à des Consommations	31.12.2020
	€	€	€	€	€	€
<u>Provisions réglementées</u>						
Amortissements dérogatoires	<u>290 500</u>	-	<u>249 000</u>	-	-	<u>539 500</u>
Total provisions réglementées	<u>290 500</u>	-	<u>249 000</u>	-	-	<u>539 500</u>
<u>Provisions pour risques</u>						
Risques sur filiales	1 176 591	-	448 805	-	-	1 625 396
Risques de change	-	-	-	-	-	-
Risques reversement IS	3 125 576	-	-	(957 405)	-	2 168 171
Risques divers	148 358	(54 595)	-	-	-	93 763
Total provisions pour risques	<u>4 450 525</u>	<u>(54 595)</u>	<u>448 805</u>	<u>(957 405)</u>	-	<u>3 887 330</u>

Les autres mouvements correspondent à une provision pour attribution d'actions gratuites comptabilisée en charges de personnel.

	<u>31.12.2019</u>	<u>Autres Mouvements</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprise sans Consommation</u>	<u>Reprise suite à des Consommation</u>	<u>31.12.2020</u>
<u>Autres provisions</u>						
Immobilisations financières	64 050 796	-	2 919 820	-	(93 783)	66 876 833
Clients	1 063	-	-	-	-	1 063
Autres créances	11 093 388	-	347 127	-	(1 059 730)	10 380 785
Total autres provisions	<u>75 145 247</u>	-	<u>3 266 947</u>	-	<u>(1 153 513)</u>	<u>77 258 681</u>
Total provisions	<u>79 886 272</u>	<u>(54 595)</u>	<u>3 964 752</u>	<u>(957 405)</u>	<u>(1 153 513)</u>	<u>81 685 511</u>
Dont :						
Résultat d'exploitation			-	-	-	-
Résultat financier			3 266 947	-	-	(1 153 513)
Résultat exceptionnel			697 805	(957 405)	-	-

Dettes

- (a) Les échéances des dettes au 31 décembre 2020 s'analysent de la façon suivante :
 (b)

	<u>31.12.2019</u>	Montant Total €	Echéance 31.12.2020		
			A moins d'un an €	De 1 à 5 ans €	A plus de 5 ans €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :					
. concours bancaires courants et soldes					
Créditeurs	5 001 394	5 000 932	5 000 932	-	-
. emprunts souscrits auprès d'établissements de crédit	42 016 911	55 649 013	25 433 888	29 897 177	317 948
Prêt filiale	2 072 132	2 134 296	-	2 134 296	-
Compte courant actionnaire	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000	-
Dettes financières diverses	471 877	327 924	-	-	327 924
Fournisseurs et comptes rattachés	689 468	1 601 892	1 601 892	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 083 060	2 207 471	2 207 471	-	-
Autres dettes	<u>684 481</u>	<u>673 855</u>	<u>673 855</u>	-	-
Total	54 519 323	69 095 383	34 918 038	33 531 473	645 872

(c) La variation des emprunts et dettes financières se présente de la façon suivante :

	<u>31.12.2019</u>	<u>Abandon de créances</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Remboursement</u>	<u>31.12.2020</u>
	€	€	€	€	€
Emprunts souscrits auprès d'établissements de crédit	42 016 911	-	14 605 644	(973 542)	55 649 013
Compte courant actionnaire	1 500 000	-	-	-	1 500 000
Prêt filiale	2 072 132	-	62 164	-	2 134 296
Emprunts et dettes financières divers	<u>471 877</u>	<u>-</u>	<u>14 305</u>	<u>(158 258)</u>	<u>327 924</u>
Total	<u>46 060 920</u>	<u>-</u>	<u>14 682 113</u>	<u>(1 131 800)</u>	<u>59 611 233</u>
Emprunts souscrits en cours de période	:		14 500 000 €		
Emprunts remboursés en cours de période	:		(914 200) €		

(d) Les dettes représentées par des effets de commerce au 31 décembre 2020 s'élèvent à € 0 (2019 : € 0).

(e) Le compte courant correspond à une avance rémunérée faite par un actionnaire.

(f) Un contrat d'ouverture de crédit (RCF) d'un montant maximum en principal de 20 000 000€ a été souscrit le 14 octobre 2016 auprès d'un pool bancaire sur 4 ans, avec possibilité de prorogation d'un an, au taux EURIBOR de la durée du tirage majoré d'une marge de 1,15%. La totalité de cette ouverture de crédit est utilisée au 31 décembre 2020.

(g) Le prêt filiale correspond à un prêt rémunéré obtenu auprès de la filiale Parfulux Ltd.

Autres dettes

18. Les autres dettes s'analysent de la manière suivante :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	€	€
Comptes courants	229 370	329 253
Avoirs à établir	-	10 135
Autres dettes	<u>444 485</u>	<u>345 093</u>
Total	<u>673 855</u>	<u>684 481</u>

Charges à payer rattachées aux postes de dettes

19. Les charges à payer rattachées aux postes de dettes s'analysent de la façon suivante :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	106 576	60 566
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 818	78 966
Dettes fiscales et sociales	681 082	565 605
Autres dettes	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	<u>849 476</u>	<u>705 137</u>

Chiffre d'affaires

20. Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Chiffre d'affaires services :	<u>7 130 064</u>	<u>8 922 873</u>
	<u>7 130 064</u>	<u>8 922 873</u>

Produits financiers

21. Les produits financiers de participation sont constitués des principaux éléments suivants :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Dividendes perçus concernant les entreprises liées	<u>7 389 120</u>	<u>5 647 200</u>
Total	<u>7 389 120</u>	<u>5 647 200</u>

22. Les intérêts et produits assimilés sont constitués des principaux éléments suivants :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Intérêts concernant les entreprises liées	<u>615 954</u>	<u>613 756</u>
Total	<u>615 954</u>	<u>613 756</u>

23. Les reprises sur provision financières sont constituées des principaux éléments suivants :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Perte de change	-	-
Reprise de provisions titres cotés	-	561 998
Reprise de provisions sur filiales	<u>1 153 514</u>	<u>2 281 787</u>
Total	<u>1 153 514</u>	<u>2 843 785</u>

Charges financières

24. Les intérêts et charges assimilés sont constitués des principaux éléments suivants :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Intérêts versés aux filiales	62 163	71 112
Intérêts sur compte courant actionnaire	15 000	33 452
Intérêts versés aux établissements de crédit divers	630 890	752 855
Divers	<u>84 607</u>	-
Total	<u>792 660</u>	<u>857 419</u>

25. Les dotations aux provisions sont constituées des éléments suivants :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Provisions sur titres et comptes courants filiales	<u>3 266 947</u>	<u>2 644 655</u>
Total	<u>3 266 947</u>	<u>2 644 655</u>

Produits et charges exceptionnels

26. Les produits et les charges exceptionnels sur opérations de gestion et de capital sont constitués des éléments :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Etalement de la plus-value sur l'opération de leaseback	-	447 040
Litige social	-	(95 121)
(Dotation) provision réglementée	(249 000)	(249 000)
(Dotation)/Reprise provision reversionement I.S.	957 405	(84 067)
(Dotations)/Reprise sur provisions filiales situation nette négative	(448 805)	(364 153)
(Dotation)/Reprise litige prud'hommes	-	96 031
VNC des immobilisations financières liquidées	-	(342 023)
VNC des immobilisations incorporelles cédées	(2 390)	
VNC des immobilisations corporelles cédées	7 000 000	
Autres	<u>(345)</u>	<u>(827)</u>
Total	<u>7 256 865</u>	<u>(592 120)</u>

Impôts sur les bénéfices

27. (a) La réconciliation du taux d'impôt de l'exercice s'analyse comme suit :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Impôt théorique au taux de 28 % sur le résultat comptable avant impôt	(3 348 483)	(1 688 193)
Effet d'impôt des différences permanentes :		
Dividendes (y compris Q.P. frais et charges)	1 965 506	1 733 126
Provisions non déductibles	(523 217)	(194 804)
Produits non imposables	-	-
Charges non déductibles	(14 214)	(129 567)
Utilisation de déficit antérieur non activé	318 006	-
Effet d'impôt des différences temporaires	<u>-</u>	<u>118 050</u>
Impôt au taux de 28% sur le résultat fiscal	(1 602 402)	(161 388)
Effet de l'intégration fiscale	938 203	597 433
Effet crédit d'impôt dons	22 500	30 000
Indemnités d'IS versées	(46 899)	
Contribution additionnelle	<u>(27 700)</u>	<u>(19 044)</u>
Produit/(charge) d'impôt sur les bénéfices	<u>(716 298)</u>	<u>485 089</u>

(b) La société et ses filiales françaises détenues à 95 % ou plus à l'ouverture de l'exercice ont opté pour le régime d'intégration fiscale de leurs résultats taxables. La convention d'intégration prévoit que les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le groupe fiscal et liées à l'utilisation de déficits sont constatées en produit chez la société mère. Le montant des économies d'impôts (calculées sur la base d'un taux de 28%) réalisées par la société mère, liées à l'utilisation de déficits de sociétés ayant réalisé des déficits et susceptibles de devenir bénéficiaires s'élève à un montant de K€uros 2 168 au 31 décembre 2020.

Ce montant est provisionné dans les comptes de la société mère en provision pour risques. Pour les sociétés filiales françaises, structurellement déficitaires, aucune provision n'est constituée pour couvrir les économies d'impôts réalisées par la société mère sur les déficits utilisés de ses filles du fait du caractère non probable de reversement.

(c) L'analyse de l'impôt sur les sociétés se présente ainsi au 31 décembre 2020 :

	31.12.2020 €	31.12.2019 €
Charges d'impôts	(1 677 000)	(112 345)
Produits d'intégration fiscale	938 203	597 434
Crédit d'impôts	<u>22 500</u>	<u>-</u>
Total	<u>(716 297)</u>	<u>485 089</u>

(d) Les créances et les dettes d'impôt différé ou d'impôt latent ne sont pas incluses dans les comptes et se présentent comme suit :

	Actif/(Passif)		
	31.12.2019 €	Variations €	31.12.2020 €
Participation	=	<u>40 037</u>	<u>40 037</u>
	=	<u>40 037</u>	<u>40 037</u>

Effectif de la société et rémunération des membres des organes d'administration et de direction

28. (a) Les membres du conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération à raison de leurs fonctions au cours de la période.

(b) Les membres des organes de direction ont perçu globalement une rémunération brute de € 140 174 au titre de la période (2019 : € 201 105).

(c) L'effectif moyen de la société employé pendant la période se décompose comme suit :

	2020	2019
Cadres, agents de maîtrise	52	53
Employés	<u>2</u>	<u>3</u>
Total	<u>54</u>	<u>56</u>

Indemnités de départ en retraite

29. Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements retraite sont les suivantes pour 2020 :

- Prise en compte des facteurs de rotation de personnel et de mortalité
- Taux annuel de progression des salaires de 2 %
- Age de départ à la retraite de 65 ans
- Taux d'actualisation de 0.34 % (taux Iboxx du 31 décembre 2020) (0.77% au 31 décembre 2019).

- Les engagements en matière de pensions sont de 535 K€uros au 31 décembre 2020

Honoraires d'audit

30. Les honoraires se décomposent comme ainsi :

	S & W Associés	Opsione
Commissariat et certification des comptes individuels et consolidés	30 186	30 509

Engagements hors bilan

31. (a) Les engagements se résument ainsi :

- Cautions et lettres d'intention au profit des établissements de crédit pour un montant de 7 730 K€uros.

(i) *Lettres d'intention*

Au 31 décembre 2020, la société s'était engagée principalement auprès d'établissements bancaires de certaines de ses filiales, sous forme de lettres d'intention, pour les montants suivants (en milliers d'euros) :

<u>Filiales</u>	<u>Montants</u> <u>K€uros</u>
▪ Stendhal S.A.S.	835
▪ Distribal S.A.S.	500

▪ Parfums Jacques Bogart S.A.S.U.	2 500
▪ April SAS	751
▪ Athenaïs SAS	<u>1 700</u>
Total	<u>6 286</u>

(ii) *Cautions*

La société garantit les engagements souscrits

- par sa filiale française suivantes à hauteur de 1 204 K€uros au profit d'établissements bancaires :

	<u>Montants</u> K€uros
▪ April S.A.S.	1 204

- (iii) La société Jacques Bogart S.A. est toujours caution pour les sociétés françaises cédées dans le cadre d'opération de recentrage du groupe Bogart sur les activités de parfums et de cosmétiques dans le cadre d'emprunts à hauteur de 240 K€ au profit d'établissements bancaires. Les banques ont en effet maintenu les garanties données par la société Jacques Bogart S.A. Cette dernière a obtenu de la société SARIEL S.A.S. le cessionnaire, une lettre d'intention de contre garantie desdits engagements, étant précisée que les banques disposent déjà de garanties hypothécaires et de nantissements des fonds de commerce des sociétés concernées pour les concours qui leur sont consentis.

Montants utilisés au titre de ces
cautions au 31/12/2020
K€uros

Cautions

▪ Richer Montmartre S.A.S.	240
----------------------------	-----

(b) Nantissements titres de participations

Afin de garantir les emprunts bancaires souscrits, dans le cadre du refinancement partiel de l'acquisition de la société Distriplus, la société Jacques Bogart SA a consenti un nantissement de 40% des titres de la société Distriplus. L'encours de ces emprunts au 31 décembre 2020 est de 8 498 K€.

(c) Garanties

- Garantie donnée à la société L'Oréal Belgilux pour la filiale Planet Parfums SA pour un montant 4 500 K€ pour le paiement de ses factures émises et échues jusqu'au 20 janvier 2021 et prenant fin dès le paiement par la société Planet Parfums SA de l'ensemble de leurs factures.

- Garantie donnée à la société L'Oréal Belgilux pour la filiale DI SA pour un montant 5 000 K€ pour le paiement de ses factures émises et échues jusqu'au 20 janvier 2021 et prenant fin dès le paiement par la société Planet Parfums SA de l'ensemble de leurs factures.

(d) Effets escomptés non échus

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun effet escompté non échu (2019 : € -).

(e) Opérations sur devises

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun engagement correspondant à des ventes à terme en couverture de transactions commerciales.

(f) Litiges

La société est engagée dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

**RESULTATS AU COURS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES**

	<u>2016</u> €	<u>2017</u> €	<u>2018</u> €	<u>2019</u> €	<u>2020</u> €
(a) Capital en fin d'exercice					
- Capital social	1 194 821	1 194 821	1 194 821	1 194 821	1 194 821
- Nombre d'actions ordinaires	15 675 021	15 675 021	15 675 021	15 675 021	15 675 021
(b) Opérations et résultats de l'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	8 700 047	8 901 173	9 082 811	8 922 873	7 130 064
- Résultat avant impôt, participation amortissements et provisions	8 866 856	695 804	6 195 188	5 904 099	13 921 825
- Participation des salariés	-	-	-	-	142 988
- Impôt sur les bénéfices	2 876 098	1 438 249	1 729 678	485 088	(716 298)
- Résultat net de l'exercice	4 820 456	6 322 673	3 106 064	5 930 874	11 099 582
- Résultat distribué	2 508 003	2 664 754	3 135 004	3 605 255	3 605 255
(c) Résultats par action					
- Résultat après impôt et participation, mais avant amortissements et provision	0,75	0,13	0,50	0,41	0,83
- Résultat net de l'exercice	0,31	0,40	0,19	0,38	0,70
- Dividende net attribué par action	0,16	0,17	0,20	0,23	0,23
(d) Personnel					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	52	57	58	56	54
- Masse salariale de l'exercice	2 707 719	2 814 648	2 953 958	2 799 225	2 212 278
- Avantages sociaux de l'exercice	1 167 565	1 174 436	1 614 465	1 362 203	1 036 372

OPSIONE

92, rue de Miromesnil
75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie
75008 Paris

JACQUES BOGART S.A.

RAPPORT

**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

OPSIONE

92, rue de Miromesnil
75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires
Jacques Bogart S.A.
76 - 78, avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Jacques Bogart relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

OPSIONE

92, rue de Miromesnil
75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie
75008 Paris

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

III. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823- 9 et R. 823- 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation est effectuée conformément à la note sur les titres de participation exposée dans le paragraphe « principes comptables – Participation et autres titres immobilisés » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

Informations données dans le Rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées en intégralité dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 [L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9] du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22- 10- 9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22- 10- 11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

V. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nos mandats de Commissaires aux comptes de la société Jacques Bogart ont été votés par votre Assemblée générale du 10 juin 2016.

A notre connaissance, compte tenu d'opérations successives de rapprochements intervenus dans l'historique du cabinet, S&W Associés est titulaire du mandat de commissaire aux comptes de la société à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2000. Par conséquent, au 31 décembre 2020, le cabinet S&W Associés était dans le vingt-et-unième (21^{ème}) exercice de sa mission sans interruption.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Opsione était dans le cinquième (5^{ème}) exercice de sa mission sans interruption.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

OPSIONE

92, rue de Miromesnil

75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie

75008 Paris

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux- ci.

Comme précisé par l'article L. 823- 10- 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles- ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous- jacents de manière à en donner une image fidèle.

OPSIONE

92, rue de Miromesnil
75 008 Paris

S & W ASSOCIES

65, rue la Boétie
75008 Paris

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537- 2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822- 10 à L. 822- 14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

OPSIONE

Maïr Fereres

S & W ASSOCIES

Maryse Le Goff